

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES INSTALLATIONS OLYMPIQUES DE MONTRÉAL : HISTOIRE D'UN ESPACE
POLITISÉ

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
MICHAËL DOIRON

FÉVRIER 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui m'ont soutenu de près dans cette folle aventure que représente la réalisation de mon mémoire de maîtrise. Mes parents ont été présents à chaque étape de mon parcours académique et je tiens à les remercier chaleureusement. Un merci tout particulier à ma grand-mère Suzanne, qui a suivi de près l'avancement de ce mémoire et m'a offert un regard extérieur précieux sur mes recherches. Je souhaite également adresser mes remerciements à mon directeur, Daniel Ross, qui m'a prodigué ses conseils et guidé mes réflexions depuis mon projet de fin de baccalauréat en histoire, portant sur les installations olympiques de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
Drapeau et ses ambitions	2
CHAPITRE 1 HISTORIOGRAPHIE ET DÉFINITION DE L’OBJET D’ÉTUDE	8
1.1. Littérature internationale sur l’héritage olympique	8
1.2. Littérature sur l’héritage des Jeux de Montréal	16
1.3. L’historiographie sur l’histoire politique du Québec au XX ^e siècle.....	22
1.4. Cadre conceptuel du mémoire	27
1.5. Angle de recherche et problématique	28
1.6. Corpus de sources	30
1.7. Les limites de la recherche	31
1.8. Le cadre spatial	32
1.9. Le cadre temporel	35
CHAPITRE 2 PARACHÈVEMENT ET QUESTIONNEMENT (1976-1987)	38
2.1. Le Comité-conseil Marsan et l’avenir des structures olympiques.....	39
2.1.1. Le Comité-conseil Marsan.....	39
2.1.2. Les problématiques étudiées par le Comité-conseil Marsan	42
2.1.3. La Ville de Montréal.....	47
2.1.4. L’Institut des Sports du Québec (ISQ)	49
2.1.5. Le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air (CQJLS) ..	51
2.1.6. Consultation citoyenne au Comité-conseil Marsan	52
2.1.7. L’après Rapport Marsan	55
2.2. La Commission d’enquête Malouf	62
2.2.1. Couverture médiatique : entre scandale financier et scandale démocratique	69
Conclusion	77
CHAPITRE 3 LE VIRAGE CONTROVERSÉ VERS LA RENTABILITÉ (1987-2012)	79
3.1. L’amorce d’une nouvelle phase du développement du Parc olympique	80
3.2. Le changement de vision de la RIO.....	82
3.3. Le projet controversé du parc aquatique, 1987-1989	85
3.4. La conversion du Vélodrome en Biodôme	88
3.5. La commercialisation de la Tour olympique	96
3.6. La vente du Village olympique à des intérêts privés, 1992-1998.....	98
3.7. Le projet de casino	104
3.8. L’érection d’un cinéma sur le quadrilatère olympique.....	105
3.9. Le Planétarium sur le quadrilatère olympique.....	105
3.10. Le projet de conversion de la surface principale du Stade	106
3.11. L’Impact de Montréal au Parc olympique, l’amorce d’un renouement avec le sport	108
Conclusion	109
CHAPITRE 4 QUESTIONNEMENTS ET RETOUR AUX SOURCES (2012-2022).....	111
4.1. Présentation du mandat et composition du Comité-conseil Bissonnette	112
4.2. La démarche du Comité-conseil Bissonnette	113

4.3. La vision globale du Comité-conseil Bissonnette	119
4.4. Réaction des médias et de Taillibert aux conclusions du Comité-conseil Bissonnette	124
4.5. Réactions de la Ville de Montréal aux recommandations du Rapport Bissonnette.....	127
4.6. Rapport Bissonnette : une motivation pour trois hommes d'affaires	128
4.7. La portée des recommandations, 2012-2022	129
Conclusion	133
CONCLUSION	135
BIBLIOGRAPHIE	141

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Drapeau, homme de la situation, dans « One man band », <i>The Gazette</i> , 7 décembre 1973.	2
Figure 2. Le Drapeau olympique, dans Hunter, « Le Drapeau olympique », <i>Le Soleil</i> , 21 mai 1970.	3
Figure 3. Drapeau et sa tour, son monument, dans « Jean Drapeau construisant la tour Eiffel », Fonds Jean-Pierre Girerd, P683,S2,SS2,P2, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 197- [En ligne] https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3290150/	4
Figure 1.1. Ligne du temps: l'histoire politique des installations olympiques	37
Figure 2.1. Répartition géographique des activités proposées par le Comité Marsan (retouchée à des fins de clarté), dans CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, carte et plan (plan #6).	44
Figure 2.2. Sommaire des réponses au sondage, dans CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 414.	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2.3. Drapeau, le responsable de la perte de millions de dollars, dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal, <i>Journal de Montréal</i> , 20 octobre 1978.	63
Figure 2.4. Drapeau accouche du déficit olympique dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal, <i>The Gazette</i> , 4 juin 1980	70
Figure 2.5. Les manœuvres de Drapeau dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal, <i>The Gazette</i> , 1 ^{er} octobre 1980.	71
Figure 2.6. Drapeau et la surcharge du Conseil de ville, dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal, <i>The Gazette</i> , 28 janvier 1981. 75	75
Figure 2.7. Retard stratégique de la réponse à Malouf dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal <i>Journal de Montréal</i> , 27 mai 1981.	75
Figure 3.1. Ligne du temps : Le virage controversé vers la rentabilité	80

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ALVO : Association des locataires du Village olympique
BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
C.A. : Conseil d'administration
CCAPO : Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique (Comité-conseil Bissonnette)
CCCEAIO : Comité consultatif chargé d'étudier l'avenir des installations olympiques (Comité conseil Marsan)
CIO : Comité International olympique
CNMM : Centre national multisport-Montréal
COJO : Comité organisateur des Jeux olympiques
CQJLS : Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein-air
SSQ : Société des sports du Québec
FQA : Fédération québécoise d'athlétisme
FQSC : Fédération québécoise des sports cyclistes
INS Québec : Institut national des sports du Québec
ISQ : Institut des sports du Québec
J.O. : Jeux olympiques
MCM : Mouvement civique de Montréal
MHM : Mercier Hochelaga-Maisonneuve
OSBL : Organisme sans but lucratif
PLQ : Parti libéral du Québec
PQ : Parti québécois
RCLALQ : Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec
RCM : Rassemblement des citoyens de Montréal
RIO : Régie des Installations olympiques
RLQ : Regroupement Loisir Québec
RONLQ : Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec
SDMVPO : Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
SEBJ : Société d'énergie de la Baie-James

RÉSUMÉ

Cette recherche a pour objectif de mettre en lumière le processus politique ayant façonné le développement des installations du Parc olympique de Montréal entre 1976 et 2022. Plus largement, elle cherche à analyser la politique québécoise à travers cet enjeu majeur. Pendant presque cinq décennies, l'évolution de ces infrastructures a été minutieusement scrutée, révélant les diverses visions des acteurs impliqués.

L'hypothèse avancée est que la politisation, amorcée lors de la phase préolympique des Jeux d'été de 1976, s'est intensifiée par la suite. Les installations olympiques ont ainsi été au centre d'un débat politique fortement médiatisé après les Jeux. Ce mémoire examine divers sujets choisis en fonction de l'intérêt des parties prenantes. Les enjeux tels que le sport amateur, les considérations démocratiques de la RIO, la question du logement à Montréal, le virage controversé vers la rentabilité et la vocation récréotouristique du Parc ont tous joué un rôle central dans son développement. Afin d'analyser le discours médiatique, ainsi que les opinions citoyennes et celles des organismes communautaires et publics concernant le développement des installations olympiques, une grande quantité d'archives de journaux et de caricatures a été examinée. Les sources ont été recoupées avec des documents officiels, tels que des rapports annuels de la RIO, les Rapports du Comité-conseil Marsan, de la Commission d'enquête Malouf et du Comité-conseil Bissonnette. Cette méthode offre une vue d'ensemble et représentative des différents points de vue qui ont façonné le champ politique. L'objectif principal est de dresser un tableau exhaustif des débats marquant l'évolution du Parc, en mettant en lumière les moments saillants.

Cette recherche a permis de dégager plusieurs conclusions significatives. Premièrement, les principes démocratiques de la RIO ont souvent été remis en question. Deuxièmement, l'analyse du processus politique a révélé que la coopération entre les différents niveaux de gouvernement a été inconstante, bien qu'évolutive. Troisièmement, les citoyens et les organismes communautaires ont parfois été marginalisés dans le processus politique, jouant un rôle tantôt discret, tantôt bruyant selon les décisions les concernant. Finalement, en 1977, le premier comité d'experts, le Comité-conseil Marsan, a proposé des idées avant-gardistes qui ont été partiellement reprises en 2012.

Mots Clés : Montréal, installations olympiques, l'après-Jeux, histoire politique, médiatisation

Key words: Montreal, Olympic facilities, post-Olympic, political history, press coverage

INTRODUCTION

En 2010, *La Presse* a publié un article pour commémorer le 50e anniversaire de l'élection de Jean Drapeau comme maire de Montréal. Cet article citait une phrase de son discours électoral de 1960: « Laissons Toronto devenir Milan, Montréal sera toujours Rome »¹. À l'époque, Toronto était devenu le principal centre urbain, reléguant Montréal au second rang. La Ville Reine dépassait Montréal au niveau démographique et économique et selon un article de *La Presse* publié en juin 1970 :

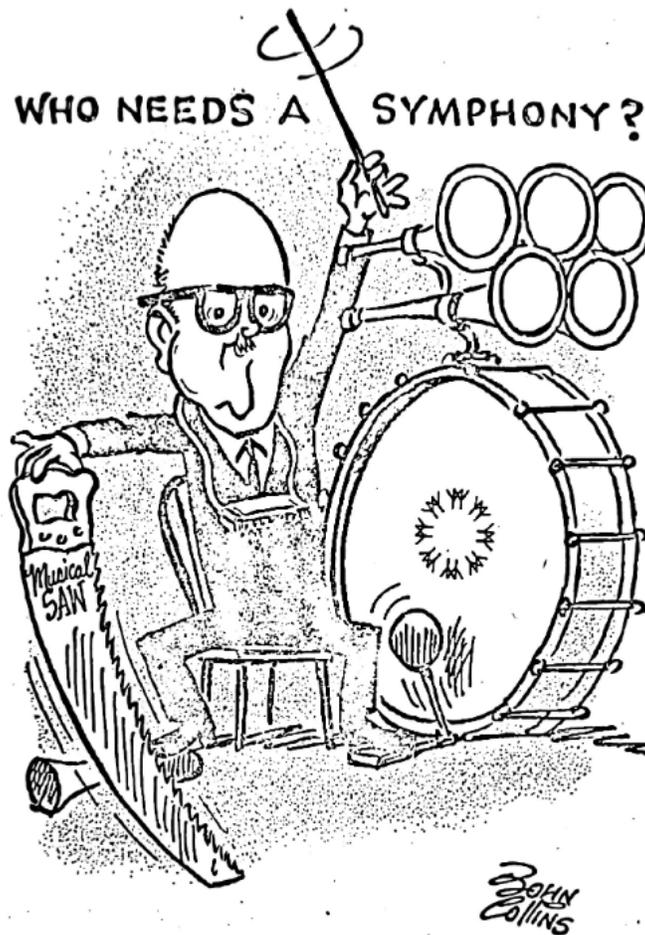
Non seulement l'activité économique de la région de Montréal progresse moins rapidement que la région de Toronto, mais les industries de pointe ou la haute technologie de la métropole canadienne enregistrent un taux de croissance moins important que celles qui opèrent dans la Ville Reine².

Bien que la croissance de Montréal ait été moins rapide que celle des autres grandes villes canadiennes³ dans les années 70, la ville a persévéré dans la mise en œuvre d'initiatives ambitieuses afin de se démarquer de ses homologues. Convaincu que Montréal deviendrait une grande métropole internationale, Drapeau a entrepris des projets colossaux pour dynamiser et moderniser la ville. En décembre 1973, une caricature de Drapeau (voir figure 1), publiée dans le journal *The Gazette*, le représentait en chef d'orchestre de nombreuses œuvres emblématiques de Montréal. D'un simple geste, il a orchestré l'Exposition universelle de Montréal en 1967 et Terre des Hommes en 1968, dont le logo se retrouve au centre de la grosse caisse; entre 1970 et 1975, il a entrepris le chantier du Parc olympique, symbolisé par la scie égoïne; en 1976, il a été à l'origine des Jeux d'été, illustrés par les anneaux. Une symphonie qui s'est transformée en cacophonie politique. Les projets d'envergure, souvent politisés et médiatisés, sont devenus une caractéristique distinctive du maire Drapeau. Pendant ses mandats, Montréal a vu émerger des événements historiques majeurs, tels que l'ouverture du métro de Montréal en 1966 et le projet d'autoroute est-ouest en 1971. Dans un contexte politique favorisant les grands projets, Drapeau a également initié celui des Jeux olympiques d'été de 1976 à Montréal.

¹ Gabriel Béland, « Jean Drapeau: l'héritage incertain », *La Presse*, 25 octobre 2010.

² Rhéal Bercier, « Les industries de pointe de Montréal ont du retard sur celles de Toronto », *La Presse*, 10 juin 1970.

³ Alain Dubuc, « Une crise avant tout politique », *La Presse*, 28 juin 1979.

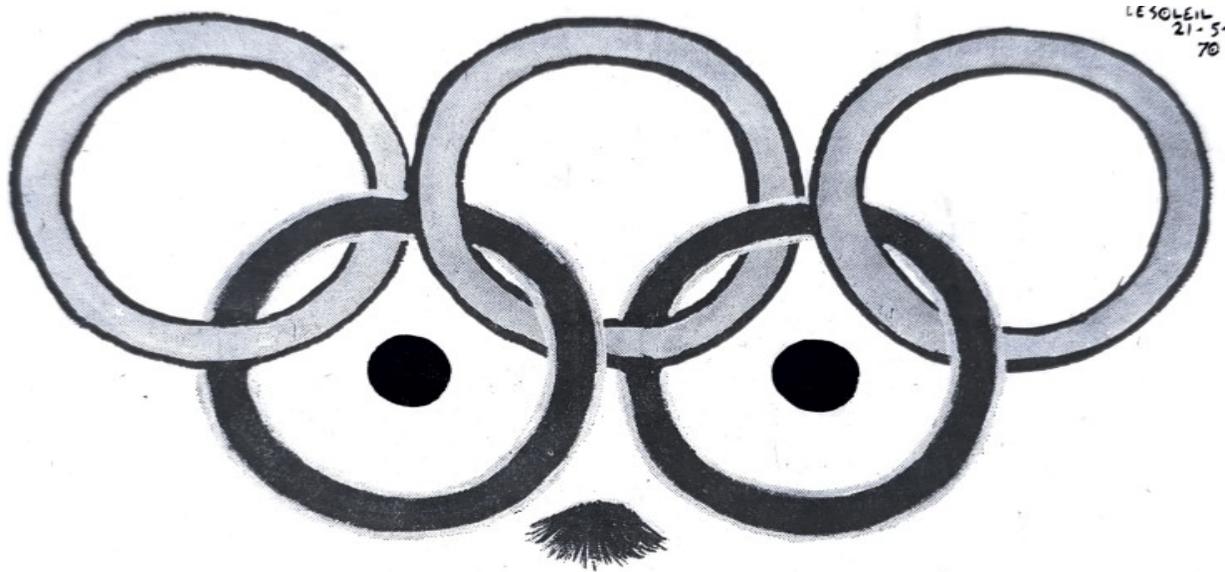


One man band

Figure 1. Drapeau, homme de la situation, dans « One man band », *The Gazette*, 7 décembre 1973.

Drapeau et ses ambitions

En 1976, l'accueil des Jeux olympiques a été pour Montréal une occasion unique de marquer l'histoire en devenant la première ville canadienne à accueillir cet événement prestigieux. Forte de la visibilité acquise lors de l'Expo 67, la ville a poursuivi sur cette lancée avec les Olympiades d'été, considérées comme plus prestigieuses que les Jeux d'hiver. Jean Drapeau, dès le début, s'est imposé comme le principal protagoniste de l'organisation des Jeux, en choisissant personnellement l'architecte des installations olympiques. Son style autoritaire et mégalomane a laissé une empreinte indélébile sur cette entreprise. Les médias ont associé l'image de Drapeau aux Jeux olympiques, en particulier au logo des Jeux et à la Tour de Montréal, comme le montrent les figures 2 et 3.



LE DRAPEAU OLYMPIQUE.

Figure 2. Le Drapeau olympique, dans Hunter, « Le Drapeau olympique », *Le Soleil*, 21 mai 1970.

Malgré une planification souvent imparfaite, Jean Drapeau nourrissait de grandes ambitions pour les infrastructures olympiques, incluant notamment la construction d'un monument symbolique pour la ville. Rappelons que Drapeau avait fait des pieds et des mains « pour déménager la tour Eiffel à Montréal pour la durée de l'Exposition universelle de 1967 et le président français, le général Charles de Gaulle aurait donné son accord, à l'époque »⁴. Même si ce projet a échoué, Drapeau n'a pas abandonné l'idée et désirait bâtir une tour similaire pour les Jeux olympiques 1976, même s'il devait la réaliser lui-même. Dans la figure 3, le caricaturiste Jean-Pierre Girerd a dépeint Jean Drapeau en maître d'œuvre de cette Tour, tenant une clé anglaise à la main, et vêtu d'une salopette. Le maire a saisi l'opportunité des Jeux olympiques pour concrétiser un rêve qu'il caressait depuis longtemps et pour témoigner de ses aspirations élevées.

⁴ « Drapeau voulait la tour Eiffel pour l'Expo 67 », *Le Soleil*, 16 septembre 1980.

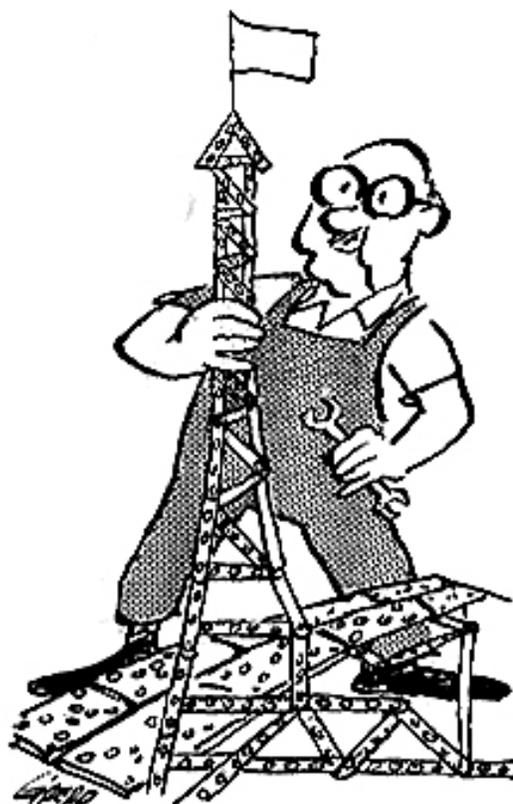


Figure 3. Drapeau et sa tour, son monument, dans « Jean Drapeau construisant la tour Eiffel », Fonds Jean-Pierre Girerd, P683,S2,SS2,P2, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 197-, [En ligne] <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3290150/>

L'une des ambitions du maire était de revitaliser une région défavorisée de Montréal. Selon les chercheurs en études urbaines, Romain Roult et Sylvain Lefebvre, « le choix du site du Parc olympique s'est effectué dans un premier temps selon une logique électoraliste (circonscription électorale de Hochelaga-Maisonneuve du maire Jean Drapeau) couplée à une stratégie de renforcement économique de l'Est de Montréal »⁵. Jean Drapeau aspirait également à la construction d'un Stade qui deviendrait le domicile des Expos de Montréal une fois les Jeux terminés. Cette volonté est confirmée dans les directives qu'il avait transmises à l'architecte Taillibert, décrites dans son ouvrage, *Construire l'avenir*. Taillibert y explique que: « l'objectif qui m'était fixé était de construire un stade de baseball – sport populaire qui permettait de rentabiliser à terme les installations – qui puisse pendant quinze jours abriter les épreuves des Jeux, puis servir ultérieurement aux Montréalais »⁶. Cet extrait suggère que dès la période préolympique, Drapeau

⁵ Romain Roult et Sylvain Lefebvre, « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques », dans *Géographie, économie, société*, vol. 12, n°4, 2010, p. 378.

⁶ Roger Taillibert et René Huyghe, *Construire l'avenir*, Presses de la Cité, Paris, 1977, p. 50.

avait manifesté le désir de construire un stade plus spacieux et plus adapté aux matchs de baseball et aux spectateurs.

Le maire avait pour objectif d'organiser des Jeux olympiques autofinancés. Cependant, cette ambition manquait de précautions financières. Lorsque le CIO a demandé aux villes candidates de fournir des garanties financières pour soutenir leur candidature, Drapeau a refusé en déclarant: « Montréal n'offrira pas de garantie financière. Elle n'en offrira aucune. Ce que Montréal vous offre, c'est sa parole. Ce que Montréal vous offre, c'est sa réputation de grande ville »⁷. Cette déclaration reflétait la grande assurance du maire concernant l'autofinancement des Jeux olympiques 1976. En janvier 1973, lors d'une conférence de presse, un article de première page du journal *Le Devoir* en janvier 1973 rapportait cette conviction :

À maintes reprises, le maire de Montréal a affirmé qu'il n'y aurait pas de déficit, que la question était hypothétique, que la formule de financement serait assez souple pour parer à toutes éventualités. Devant l'insistance des journalistes, M. Drapeau s'est emporté, demandant à l'un qu'est-ce qui arriverait s'il mourrait avant d'avoir eu le temps d'écrire son article et clamant à l'autre qu'il ne pourrait pas plus y avoir de déficit qu'un homme pourrait engendrer d'enfant!⁸

Cette déclaration a alimenté de nombreux débats concernant la viabilité financière de l'évènement. En effet, il est paradoxal que Drapeau ait promis de manière catégorique aux Montréalais l'absence de déficit, tout en refusant de fournir des garanties financières au CIO. Benoit Gignac, dans la biographie de Jean Drapeau, met en lumière cette dualité. En octobre 1974, le maire déclarait : « J'ai toujours dit que les Jeux s'autofinanceraient et ils vont s'autofinancer [...] si l'inflation devait avoir une influence sur les coûts, la même inflation aura la même influence sur les revenus »⁹. Une contradiction se situe entre l'optimisme verbal de Drapeau et la réalité économique. L'engagement verbal de Drapeau en faveur d'un déficit zéro a été un élément clé de la campagne promotionnelle des Jeux. La question de l'autofinancement, fortement médiatisée, a dérivé en un scandale financier dans la phase post-olympique.

⁷ « Le rêve de Drapeau : extrait du livre numérique Richard Garneau : la voix du stade », *Radio-Canada*, 17 juin 2016,

⁸ Gilles Léveillé, « Il n'y aura pas de déficit (Drapeau) », *Le Devoir*, 20 janvier 1973.

⁹ Benoit Gignac, *Le maire qui rêvait sa ville*, les éditions *La Presse*, 2009, p. 195.

En 1975, comme le chantier olympique était aux prises avec d'importants retards, Robert Bourassa, chef du Parti libéral, a compris l'urgence de prendre en main le projet, de diriger le chantier et gérer tous les aléas et les déboires en lien avec les grèves de travailleurs. Plus encore, lorsque Bourassa a découvert que le coût des Jeux olympiques avait presque doublé par rapport aux prévisions, atteignant 580 millions de dollars, il a écarté Drapeau et Taillibert du projet olympique. Ainsi, le maire a vu ses attentes quelque peu remises en question. Selon Benoit Gignac, la prise en charge du chantier par le gouvernement provincial a été la pire rebuffade de la carrière de Drapeau et la pire crise du mandat de Bourassa¹⁰. En somme, les ambitions démesurées de Drapeau, alliées à son style de gestion autoritaire et personnel sur le chantier, ont contribué à la politisation et à la médiatisation de l'héritage olympique.

En parallèle aux déclarations de Drapeau concernant le financement des Jeux, il est opportun de replacer le projet olympique dans son contexte économique spécifique. En effet, la période de conception et de lancement des travaux des Jeux de Montréal se caractérisait, au Canada, par une stagflation, soit un cocktail de stagnation économique, d'inflation persistante et de chômage élevé¹¹, accentué par la crise énergétique des années 1973-1979. En raison de ce contexte économique difficile, l'augmentation des coûts anticipés par Drapeau pour l'organisation des Jeux de Montréal était inévitable. C'est ainsi que l'aventure olympique a débuté dans un contexte tumultueux et défavorable à la réalisation de Jeux autofinancés, une situation qui réapparaîtra après les Jeux.

Après la clôture des Jeux olympiques d'été de Montréal, le 1er août 1976, de nouveaux défis attendaient la Régie des installations olympiques (RIO). Le gouvernement provincial lui a alors confié le mandat de parachever le Parc olympique afin d'assurer son développement, son exploitation et la préservation de l'héritage olympique. Cette démarche n'était pas une exception; les villes hôtes des Jeux olympiques contemporains de Montréal cherchaient également à créer un héritage olympique durable et positif en intégrant les infrastructures sportives dans leur environnement. C'est pourquoi l'héritage olympique suscite depuis longtemps l'intérêt des scientifiques. Au début des années 2000, la majorité des chercheurs, qui étudiaient les Jeux

¹⁰ *Ibid.*, p. 199.

¹¹ Gernot Köhler, « A General Theory of Stagflation », dans *Alternatives*, vol. 8, n°1, 1982, p. 49.

olympiques, se concentraient principalement sur les impacts de cet événement sur les villes. Cependant, dans les années 2010, l'orientation de ces scientifiques a évolué, se tournant de plus en plus vers l'analyse du processus sous-jacent au développement post-olympique des structures olympiques. Ce mémoire adopte cette nouvelle approche en étudiant les interactions politiques qui ont influencé l'évolution des infrastructures. Celles-ci deviendront des espaces de débats pour des questions politiques cruciales. Afin de comprendre pleinement ce sujet de recherche, il est essentiel d'examiner comment les chercheurs ont étudié et continuent d'étudier l'héritage olympique et l'histoire politique des grands moments marquants de la seconde moitié du XXe siècle à Montréal.

Ce mémoire incorpore des éléments de trois domaines historiographiques différents pour offrir une vision globale et approfondie des interactions politiques sous-jacentes au développement des installations olympiques, de 1976 à 2022. Cette approche intégrée permet une analyse multi-facette des événements en combinant diverses sources, ce qui offre une compréhension plus complète et nuancée de la complexité politique entourant ces infrastructures. En élargissant la conceptualisation du champ politique et en intégrant une pluralité d'acteurs de différents horizons, ce mémoire analysera un large éventail de documents officiels (rapports d'experts, documents gouvernementaux), ainsi que d'autres formes de témoignages, comme les archives de journaux, les caricatures et les publications citoyennes. L'objectif ultime de cette recherche est d'examiner les dynamiques politiques au Québec à travers un enjeu majeur. Pour ce faire, l'après-Jeux de Montréal est structuré en trois sections, chacune correspondant à un chapitre de développement de ce mémoire. La première phase, intitulée *Parachèvement et questionnements*, couvre la période de 1977 à 1987 (Chapitre 2). La deuxième phase, *Le virage controversé vers la rentabilité* s'étend de 1987 à 2011 (Chapitre 3). Enfin, la troisième et dernière phase, *Le questionnement et retour aux sources*, de 2011 à 2022, conclut cette recherche (Chapitre 4). Avant d'aborder le sujet principal, le premier chapitre définit le cadre conceptuel de la recherche. Il examine trois champs historiographiques, la problématique, la méthodologie et les limites de cette étude.

CHAPITRE 1

HISTORIOGRAPHIE ET DÉFINITION DE L'OBJET D'ÉTUDE

Pour couvrir la littérature scientifique en lien avec ce projet de recherche, le bilan historiographique sera divisé en trois sections distinctes. Tout d'abord, une revue de l'historiographie internationale sur l'héritage olympique sera présentée pour mettre en lumière les recherches menées selon deux tendances d'étude et différentes approches d'analyse. Ensuite, une revue de l'historiographie concernant l'héritage du Parc olympique de Montréal sera réalisée afin d'identifier les études scientifiques les plus pertinentes portant sur les structures olympiques de Montréal et de situer ce mémoire dans cette littérature. Enfin, une revue de l'histoire politique de Montréal et du Québec sera effectuée afin d'identifier les moments historiques contemporains à l'épopée des Jeux olympiques de 1976 à Montréal et de comprendre l'importance de l'histoire politique dans l'interprétation des grands enjeux montréalais.

1.1. Littérature internationale sur l'héritage olympique

Les balbutiements : champ d'étude en construction de 1984 à 2008

Les premières études sur l'héritage olympique ont connu une longue genèse avant de devenir véritablement un champ d'études. Une investigation sérieuse dans différents domaines d'information et un inventaire historiographique du patrimoine olympique ont permis de répertorier l'une des premières publications sur l'héritage olympique. Il s'agit de l'article publié en 1984 par le géographe et chercheur en tourisme, J.R. Brent Ritchie, intitulé « Assessing the Impact of Hallmark Events: Conceptual and Research Issues ». Pour refléter fidèlement la réalité des méga-événements et de leurs répercussions sur de nombreux aspects de la vie en société, Ritchie a mis en évidence la diversité de leurs impacts, notamment économiques, touristiques, commerciaux, physiques, socioculturels, psychologiques et politiques¹. La publication de Ritchie a eu un impact majeur sur l'historiographie, mettant en évidence l'importance des Jeux en tant qu'événements sportifs susceptibles de générer des retombées bénéfiques. En soulignant ces conséquences, Ritchie cherchait à stimuler la recherche dans ce domaine et à élargir le champ d'étude des grands

¹ J.R. Brent Ritchie. « Assessing the Impact of Hallmark Events: Conceptual and Research Issues », dans *Journal of Travel Research*, 1984, p. 4.

événements. Comme il l'explique dans son article: « the ideas expressed in this article will serve as a stimulus for further discussion of this important topic and will eventually lead to more definitive and more comprehensive approaches to the assessment of the impact of hallmark events than are currently employed in most situations »². Il souhaitait démontrer à la communauté scientifique les multiples impacts générés par ces manifestations d'envergure.

En 1989, le géographe Colin Michael Hall a publié l'article « The Definition and Analysis of Hallmark Tourist Events », dans lequel il analyse les grands événements tels que les Jeux olympiques sous l'angle du tourisme. Selon Hall, ces événements ont principalement pour but d'attirer les touristes: « their primary function is to provide the host community with an opportunity to secure high prominence in the tourism market place »³. Il était donc pertinent pour lui d'examiner rigoureusement leurs impacts tant au niveau régional que national, en étudiant leur influence pendant et après leur déroulement⁴. Ainsi, les Jeux olympiques ont été considérés comme une composante majeure du champ d'études des grands événements.

Explosion du nombre d'études : l'affirmation du champ d'études et son développement

À partir de 2008, il y a eu une augmentation significative du nombre de recherches scientifiques portant sur l'héritage olympique. À cet égard, les chercheurs, Anja Scheu, étudiante au doctorat à l'Université Johannes Gutenberg, Holger Preuss, sociologue et économiste, et Thomas Könecke, chercheur en sociologie et économie du sport, ont souligné dans une revue de littérature que : « publications on the legacy of Olympic Games have considerably increased as of 2008, which is in line with the observation that the topic has gained considerable importance over the last years »⁵. Pour renforcer cette observation, l'équipe de chercheurs a élaboré un graphique représentant le nombre de publications anglophones consacrées à l'héritage olympique depuis 1984. Les données du graphique indiquent qu'avant 2007, moins de 10 publications étaient publiées chaque année et qu'à partir de 2008, le nombre de publications a explosé, dépassant les 10 par an⁶. Ainsi, les Jeux olympiques ont progressivement suscité un intérêt grandissant chez les scientifiques, devenant un

² *Ibid.*, p. 11.

³ Colin Michael Hall, « The Definition and Analysis of Hallmark Tourist Events », dans *GeoJournal*, vol. 19, n°3, 1989, p.263.

⁴ *Ibid.*, p.266.

⁵ Anja Scheu et al., « The Legacy of the Olympic Games: A Review », dans *Journal of Global Sport Management*, vol. 6, n°3, 2019, p. 226

⁶ *Ibid.*, p. 219.

domaine distinct de l'analyse générale des grands événements. Dans leurs recherches, ces spécialistes ont mis en évidence un aspect particulièrement captivant des projets post-olympiques : ils ont rapidement rencontré des divisions et des enjeux politiques. Comme ils le soulignent : « the city will not only create structures that are needed for the Games but also in the aftermath, thus aiming at a positive legacy. However, as there are always conflicts of interests, a positive legacy for one stakeholder can be negative for another one »⁷. Cet aspect, à savoir les divisions entre les intérêts des acteurs, revêt une grande pertinence et constitue une source précieuse pour cette recherche. Il sera donc important de mettre sous la loupe les divergences entre les parties prenantes, en se concentrant spécifiquement sur le cas de l'héritage des Jeux olympiques de Montréal.

Deux grandes tendances de l'historiographie internationale se dégagent de l'analyse approfondie des publications sur l'héritage olympique. La première se concentre sur l'évaluation des impacts des Jeux olympiques sur la ville hôte, utilisant des approches globales, comparatives et des études de cas d'une seule édition olympique. La deuxième tendance, plus récente, favorise l'approche par étude de cas pour analyser le processus de développement de l'héritage olympique.

Première tendance : étude des impacts

Édité par les chercheurs en études urbaines, John R. Gold, et Margaret M. Gold, le recueil collectif *Olympic Cities : City Agendas, Planning, and the World's Games, 1896 – 2020* a été publié en 2007 et mis à jour sous d'autres éditions en 2010, 2017 et 2024. Cette publication analyse l'ensemble des Jeux d'été entre 1976 et 2020, sous une perspective urbaine et historique. Les Gold ont commencé leur réflexion en affirmant que : « Olympic cities are risk-taking partners in the staging of the Olympics »⁸. Pour explorer cette notion, les chercheurs se sont penchés sur les risques associés à l'organisation des Jeux, et ont étudié en profondeur les impacts urbains qui en découlent. Ils ont également analysé la relation étroite entre la ville et les Jeux afin de dresser le bilan des succès et des échecs des divers héritages olympiques⁹. Enfin, ils ont réalisé une analyse approfondie de l'intégration des infrastructures olympiques dans les environnements respectifs des villes hôtes telles que Rome, Munich, Montréal, Barcelone et Sydney, afin d'évaluer l'impact des

⁷ *Ibid.*, p. 216.

⁸ John R Gold et Margaret M. Gold, *Olympic Cities: Urban Planning, City Agendas and the World's Games, 1896 to the Present*, 3^e édition, Routledge, New York, 2017, p. 12.

⁹ *Ibid.*

Jeux sur ces dernières. L'analyse menée par les Gold offre une perspective unique en traitant les J.O. comme un sujet d'étude à part, se démarquant ainsi des autres recherches sur les grands événements. Cet ouvrage est reconnu comme une référence incontournable pour les scientifiques. Il est également un outil indispensable pour explorer le champ d'études propre aux Jeux olympiques.

L'économiste américain Andrew Zimbalist a analysé des éditions olympiques récentes (post-1980) pour évaluer leurs impacts économiques. Il a conclu qu'à l'exception de quelques rares cas, tels que les Jeux de Barcelone ou Londres, les Jeux olympiques ne sont pas un investissement viable à long terme:

Much of the alleged legacy comes in the form of qualitative gains, and the rest comes over very long periods of time, difficult to trace back to the several-week period of the games or the prior construction. But more often than not, the main legacy consists of white elephants that costs billions to build and millions annually to maintain, along with mountain of debt that must be paid back over ten to thirty years¹⁰.

En réalité, les recettes provenant des Jeux olympiques et du tourisme ne couvraient pas à court terme les dépenses considérables engagées par la ville hôte pour se porter candidate, pour payer les coûts des cérémonies, de la sécurité, de la construction des infrastructures, de l'organisation et du déroulement des Jeux olympiques¹¹. Seul l'héritage olympique, qui englobe l'ensemble des installations sportives, avait le potentiel de générer un capital économique substantiel à long terme.

Zimbalist a remis en question l'écart entre les impacts réels des Jeux sur les villes et les impacts anticipés. Selon lui, la méthode d'évaluation des retombées, appelée « Ex-Ante Study », utilisée par les promoteurs des Jeux, entraînait une importante disparité entre les impacts réels et ceux prévus lors de la période de candidature. Il explique que: « rather than looking at the economic results of the event and comparing them to preexisting trends, these studies made assumptions, or predictions, about the number of visitors and the amount of spending connecting to the game »¹². En effet, cette méthode projetait une image optimiste des retombées post-Jeux, sans tenir compte

¹⁰ Andrew Zimbalist, *Circus Maximus: The Economic Gamble Behind Hosting the Olympics and World Cup*, Brookings Institution Press, 2e édition, 2016, p. 127.

¹¹ *Ibid.*, p. 44-50.

¹² *Ibid.*, p. 35.

des difficultés, des risques et des coûts liés à la reconversion des infrastructures olympiques, ce qui la rendait trompeuse. Pour y remédier, Zimbalist recommandait que les promoteurs préconisent l'utilisation de la méthode « Ex-Post Study » pour évaluer les impacts réels des Jeux. Contrairement à l'approche « Ex-Ante Study », cette méthode recueillait des données économiques pendant et après les Jeux, permettant ainsi une évaluation plus précise et réaliste. Zimbalist a critiqué la méthode des promoteurs, en arguant qu'elle ne parvenait pas à prédire les véritables impacts des grands projets urbains planifiés avant les Jeux. Il serait pertinent, dans le cadre de cette recherche, d'examiner la rentabilité économique des installations olympiques de Montréal, afin de déterminer dans quelle mesure cet aspect représente un enjeu pour les acteurs impliqués dans leur développement.

Les recherches des scientifiques Gold et Zimbalist ont révélé que l'approche globale/ comparative utilisée pour analyser différentes éditions olympiques comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Cette approche est excellente pour comparer la réussite de diverses éditions de Jeux, mais elle néglige certains aspects tels que les acteurs impliqués, ainsi que les contextes économique, social, politique, qui peuvent influencer les résultats des Jeux. D'autres chercheurs, en revanche, ont choisi d'examiner les retombées de l'héritage olympique en se focalisant sur des études de cas spécifiques à une édition particulière des Jeux. Ils ont souligné les caractéristiques uniques de chaque édition, plutôt que de comparer ou de dégager des tendances générales entre les différents héritages olympiques. En conséquence, ces études ont permis d'explorer des idées et des problématiques historiques propres à chaque événement. Ainsi, l'approche adoptée dans ce mémoire ne cherche pas à démontrer le succès de la reconversion de l'héritage olympique à travers différentes éditions, mais plutôt à étudier cette question à travers une édition spécifique : les Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976. Préalablement, voyons comment des scientifiques ont abordé l'héritage olympique de Sydney et de Sotchi.

Dans son article « The Long-Term Urban Impacts of the Sydney Olympic Games » publié en 2012, l'urbaniste Glen Searle s'est penché sur les retombées urbaines des Jeux olympiques d'été à Sydney en 2000. Avant les Jeux, la capitale disposait déjà de plusieurs infrastructures adaptées et équipées qui satisfaisaient pleinement les besoins des événements culturels et sportifs. En vue des Jeux, le Comité international olympique a imposé à la ville de Sydney de moderniser, d'agrandir ses infrastructures et de construire des stades supplémentaires. Cependant, malgré leur grande capacité

d'accueil, ces bâtiments sont restés largement inoccupés et ont dû rivaliser avec des constructions plus anciennes. Comme le souligne l'article : « The Games venues themselves gave Sydney world-class sporting facilities that are very underused in some cases »¹³. Ainsi, les nouvelles infrastructures n'ont pas généré l'impact positif escompté. Par ailleurs, Searle a noté que les organisateurs et le gouvernement espéraient des retombées significatives de l'accueil des J.O., telles qu'une augmentation des investissements étrangers et une hausse du tourisme à Sydney. Toutefois, ces prévisions se sont avérées largement inexactes, les impacts majeurs s'étant manifestés dans d'autres domaines. Comme le souligne l'auteur : « The principal one, only very partially conceived before 2000, has been the ongoing development of a major employment and residential centre at Olympic Park that draws on the legacy of vacant remediated public land, rail access, sporting venues and abundant parkland left by the Games »¹⁴. Après une phase préolympique marquée par une planification déficiente et des prévisions inexactes, la période postérieure aux Jeux de Sydney a vu une nette amélioration en matière de gestion. Cette évolution positive a conduit à une croissance urbaine notable, comme décrit précédemment. À cet égard, Searle souligne que cet essor a été largement favorisé par la pertinence du plan directeur, élaboré en 2000 et mis à jour en 2010, qui intègre de manière positive l'héritage olympique à la ville de Sydney.

Dans son article « The Legacies of Sochi 2014 Winter Olympics: An Evaluation of the Adler Olympic Park », Simona Azzali, chercheuse en études urbaines, a analysé les causes de l'échec de l'Adler Olympic Park. Elle a comparé les résultats réels après les Jeux aux promesses faites par les promoteurs lors de la candidature pour accueillir les Jeux de Sotchi et a conclu que la majorité des promesses n'ont pas été tenues. Selon les promoteurs russes : « the main aim of the Games was to make Sochi an international Russian Riviera and transform the city into a summer and winter tourism destination »¹⁵. Azzali a démontré que les impacts réels ont largement divergé des prévisions en raison de nombreux facteurs, dont l'isolement géographique de l'Adler Olympic Park, qui limitait l'affluence des visiteurs aux seules semaines du Grand Prix de la Formule 1¹⁶. En

¹³ Glen Searle, « The Long-Term Urban Impacts of the Sydney Olympic Games », dans *Australian Planner*, vol. 49, n°3, 2012, p. 202.

¹⁴ *Ibid.*, p. 201.

¹⁵ Simona Azzali, « The Legacies of Sochi 2014 Winter Olympics: An Evaluation of the Adler Olympic Park », dans *Urban Research and Practice*, vol. 10, n°3, 2017, p. 346.

¹⁶ *Ibid.*, p. 349.

conséquence, les infrastructures olympiques, qui avaient coûté plus de 55 milliards (US) et financées par des fonds publics, étaient sous-utilisées et non rentables. Ainsi, l'Adler Olympic Park est devenu un éléphant blanc¹⁷. Selon Azzali, les Jeux de Sotchi ont été un échec en raison des maigres profits générés par la construction de l'Adler Olympic Park, de la récession économique et de l'instabilité politique.

Deuxième tendance: l'étude du processus implicite au développement de l'héritage olympique

D'après Seok-Pyo Hong, chercheur en science du sport, et Holger Preuss, sociologue et économiste, les scientifiques se concentraient trop souvent, voire exclusivement, sur les impacts des structures olympiques pour évaluer si leur réintégration après les Jeux représentait un succès ou un échec pour chaque ville hôte. Dans leur article publié en 2021, Hong et Preuss ont mis en évidence qu'en se focalisant exclusivement sur cet aspect, les chercheurs auraient ainsi omis une dimension essentielle de l'étude sur l'héritage olympique. Ils expliquent que la recherche scientifique: « mostly investigated the phenomenon of legacy and created categories. Currently, there is still a lack of process-related frameworks with which to study legacy »¹⁸. En conséquence, Hong et Preuss ont exprimé le souhait que les chercheurs accordent plus d'importance aux décisions politiques et aux interactions sous-jacentes au développement, ainsi qu'à la gestion des infrastructures olympiques dans leurs futures recherches. Ce mémoire vise à répondre à cette attente en examinant en détail les installations du Parc olympique de Montréal, y compris les interactions, les visions, les décisions politiques et la médiatisation. Cette recherche aspire ainsi à soutenir cette nouvelle orientation.

L'étude de cas des Jeux de PyeongChang

En 2022, Jinsu Byun et Becca Leopkey, spécialistes en management du sport, ont publié une analyse détaillée des Jeux d'hiver de PyeongChang. Cette publication a été sélectionnée pour cette revue historiographique en raison de son importance scientifique pour l'examen du processus politique sous-jacent à l'héritage olympique. L'objectif de leur étude était de mettre en lumière les enjeux de gouvernance relatifs à l'héritage olympique. À ce titre, Byun et Leopkey ont exposé les

¹⁷*Ibid.*, p. 346.

¹⁸ Holger Preuss et Seok-Pyo Hong, « Olympic legacy: Status of research », dans *Journal of Global Sport Management*, vol. 6, n°3, 2021, p. 206.

tensions entre les acteurs impliqués dans le projet olympique du Centre Alpin de Jeongseon, souvent dues aux défis de gestion et de prise de décision. Ils ont également proposé des solutions pour résoudre ces tensions. Selon les chercheurs, un conflit de valeurs avait émergé avant même le lancement des Jeux de PyeongChang. Les partisans du projet en vantaient les retombées touristiques, tandis que les opposants détracteurs le critiquaient pour des raisons environnementales:

Tensions among stakeholders supporting venue construction to create positive legacies and stakeholders aiming to avoid the potential negative environmental legacies of the venue were apparent. The primary cause of the conflict was contradictory values and goals among stakeholders (i.e., developmentalism and environmentalism) arguing over mutually exclusive potential legacies of the venue (i.e., sport/tourism legacy vs. negative environmental legacy)¹⁹.

Cette opposition a mis en évidence les tensions et les défis de gouvernance associés à l'organisation de ces grands événements. De plus, selon Jinsu Byun et Becca Leopkey, la question de l'héritage de PyeongChang s'est avérée complexe en raison de la multiplicité des parties prenantes, telles que les gouvernements, les groupes environnementaux, les résidents, les organisations sportives et les opposants. La diversité des points de vue compliquait l'élaboration d'une vision commune satisfaisante pour tous, tout en exacerbant les conflits d'intérêts. Comme l'expliquent les chercheurs: « this suggests that there might be heightened difficulty in managing conflict in sporting events where multiple stakeholders from different backgrounds [...] as opposed to conflict within the sport community [...] where stakeholders are more likely to share common values »²⁰. En conséquence, Jinsu Byun et Becca Leopkey ont proposé de prendre des mesures pour résoudre les conflits sous-jacents au développement des infrastructures olympiques :

A combination of drivers escalates conflict in the governance system throughout the pre- and post-event phases. This finding emphasizes the importance of comprehensive and continuous management of the structural (e.g., sharing accurate information) and procedural (e.g., balancing multiple stakeholder interests) governance elements facilitating or hindering legacy stakeholder collaboration²¹.

¹⁹ Jinsu Byun et Becca Leopkey, « Exploring Conflict Among Stakeholders in the Governance of Olympic Legacy », dans *Sport Management Review*, vol. 25, n°4, 2022, p. 709.

²⁰ *Ibid.*, p. 715.

²¹ *Ibid.*, p. 718.

Les actions proposées visaient à faciliter la communication entre les parties prenantes et à trouver des solutions communes afin d'éviter l'escalade des conflits et d'envenimer la situation. Cette étude de cas récente a mis en lumière une pléthore d'acteurs et d'interactions politiques qui ont ultimement façonné le développement du Parc olympique. Il serait particulièrement intéressant d'analyser l'aventure post-olympique de Montréal d'un point de vue historique, en mettant en relief les conflits et les divergences de visions, à l'instar des travaux de ces chercheurs.

1.2. Littérature sur l'héritage des Jeux de Montréal

Après avoir examiné la littérature scientifique sur l'héritage olympique international, il est maintenant opportun de présenter les connaissances actuelles sur le cas spécifique de l'héritage du Parc olympique de Montréal. Les recherches menées sur cet héritage ont été extrêmement pertinentes et fructueuses. Il est incontestable que le Parc olympique a attiré et attire encore l'attention des chercheurs, en particulier dans les domaines des études urbaines, de la géographie et du tourisme. Plusieurs chercheurs, dont Romain Roult et Sylvain Lefebvre, Jean Selin, Orlandini et Rabant, France Vanlaethem, Soraya Bassil et Ulisses Munarim se sont intéressés aux installations olympiques de Montréal. Il convient également de mentionner l'ouvrage grand public de Guy Morin, présenté sous la forme d'un essai, qui mérite d'être pris en compte dans cette revue de littérature.

L'intérêt en études urbaines : Roult et l'échec montréalais

Dans le cadre de sa thèse de doctorat en urbanisme, Romain Roult a effectué des recherches approfondies sur la reconversion des stades olympiques. Son objectif était de comprendre « Comment et pourquoi certains stades réussissent-ils mieux leur reconversion que d'autres? »²². Pour ce faire, Roult a étudié les impacts urbains post-Jeux des stades olympiques de Montréal, Sydney et Barcelone. Sa méthodologie consistait à évaluer la réussite de la reconversion des stades en analysant les stratégies urbanistiques, récréotouristiques, financières et gestionnaires mises en oeuvre avant et après les Jeux²³. En adoptant une approche comparative de ces trois éditions de

²² Romain Roult, *Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : Le Stade olympique comme vecteur de développement*, thèse de Ph. D. (études urbaines et touristiques), Université du Québec à Montréal, 2011, p. 86.

²³ *Ibid.*, p. 92.

Jeux, sa recherche a fourni une contribution précieuse à l'historiographie de l'héritage olympique, en étudiant la reconversion des stades olympiques sous une perspective urbaine.

Selon Roult, la première étape de l'analyse consiste à définir un objectif pour chacune des stratégies. Par exemple, pour la stratégie urbanistique, l'objectif serait d'intégrer la reconversion du stade dans le plan de développement urbain de la ville hôte. La deuxième étape consiste à établir une liste de critères pour évaluer la réalisation de l'objectif sélectionné précédemment. Parmi les critères figure l'intégration de l'aménagement du stade dans le développement métropolitain à long terme. La troisième étape consiste à évaluer si les stades sélectionnés respectent ces exigences. En ce qui concerne la stratégie urbanistique, les résultats obtenus ont démontré que le Stade olympique de Montréal a répondu à 5 critères sur 19. En comparaison, celui de Barcelone en a satisfait 15 et Sydney en a satisfait 13 sur 19. Ainsi donc, après avoir suivi et répété ces étapes pour chacune des stratégies urbanistique, récréotouristique et financière des phases pré-Jeux et post-Jeux, Roult a été en mesure de déterminer les raisons pour lesquelles certains stades ont connu une reconversion plus fructueuse que d'autres. Il a notamment conclu, dans le cas du Stade de Montréal, qu'il :

Se classe de nouveau dernier sur les deux phases olympiques, avec des taux de concordance de 19% pour celle préolympique et de 46% pour celle post-olympique pour un taux global de 36% [...] Ces données exposent néanmoins clairement le fait que cet édifice n'a été que très faiblement planifié en prenant en considération les stratégies urbanistiques, financières et gestionnaires pré-olympiques fondamentales, selon nous, pour faciliter sa reconversion²⁴.

Enfin, la dernière étape consiste à comparer l'ensemble des données des trois stades. Il a été constaté que le Stade olympique de Montréal remplissait moins de critères que les deux autres stades. La recherche en urbanisme de Roult a été un apport précieux à l'historiographie sur l'héritage olympique de Montréal. Cependant, il convient de noter que son cadre spatial se limite exclusivement au Stade, négligeant d'autres structures emblématiques des Jeux olympiques de Montréal, telles que le Vélodrome, le mât, la Tour, le Village olympique, le Centre sportif et l'Esplanade. Pour une meilleure compréhension de l'héritage olympique de Montréal, il serait judicieux d'adopter une approche d'analyse qui englobe toutes les principales installations olympiques et intègre un éventail plus large d'acteurs. Mon mémoire se distingue de l'étude de

²⁴ *Ibid.*, p. 289.

Roult par sa méthodologie et ses sources, ce qui permettra d'explorer une diversité de visions, décisions et réactions d'acteurs tout en mettant l'accent sur le processus politique plutôt que sur le succès ou l'échec de la reconversion des structures olympiques.

Ahmad Tousif et l'instrumentalisation politique des éditions olympiques canadiennes

Une autre recherche très intéressante explore les installations olympiques de Montréal à travers une étude comparative des éditions olympiques canadiennes. Le mémoire de maîtrise en sciences politiques, rédigé par Ahmad Tousif et intitulé *Instrumentalisation politique des Mega Events sportifs : analyse comparative des Jeux olympiques tenus à Montréal, Calgary et Vancouver*, vise à étudier comment « les gouvernements canadiens tentent d'utiliser les Jeux olympiques afin de projeter une image du Canada conforme à leurs orientations idéologiques » et à identifier les mécanismes de communication employés à cet effet²⁵. Pour ce faire, Tousif a décidé de se concentrer non pas sur l'ensemble des Jeux olympiques, mais sur un aspect particulièrement notable: les cérémonies d'ouverture. Ces dernières sont souvent imprégnées de messages à connotation politique, ce qui en fait un objet d'étude très pertinent pour le chercheur. Tousif souligne que les « actes protocolaires et artistiques propres aux cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques ont effectivement été récupérés à des fins partisanses par les gouvernements »²⁶. Cette situation met en lumière les mécanismes communicationnels tels que les couleurs, les styles vestimentaires, les chansons politiques et la langue de communication²⁷, projetant ainsi une image contrôlée du pays.

Dans la section de son mémoire dédiée à l'édition montréalaise, Tousif dévoile les intentions du Parti libéral du Canada lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux de 1976. Le PLC a cherché à présenter le Canada sous une vision libérale, notamment en facilitant la présence de la Chine aux compétitions²⁸. Le chercheur souligne également que « plusieurs éléments idéologiques du gouvernement libéral furent repris durant la cérémonie d'ouverture de Montréal afin de mettre l'accent sur les traits identitaires qui s'accordaient le mieux avec son idéologie (le bilinguisme

²⁵ Ahmad Tousif, *Instrumentalisation politique des Mega Events sportifs: Analyse comparative des Jeux olympiques tenus à Montréal, Calgary et Vancouver*, mémoire de M.A. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2019, p. 4.

²⁶ *Ibid.*, p. 16.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, p. 85.

institutionnel, l'internationalisme, le multiculturalisme et l'antimilitarisme) »²⁹. En d'autres termes, la cérémonie d'ouverture a été utilisée comme une plateforme pour promouvoir les valeurs et les idéaux du Parti libéral du Canada. En définitive, le mémoire d'Ahmad Tousif met en évidence l'importance des enjeux politiques lors des cérémonies d'ouverture, et suggère que cette politisation, en constante évolution, se prolonge dans la phase post olympique.

L'intérêt en études urbaines et touristiques : Le Parc olympique

En 2014, les chercheurs en études urbaines, Jean Marc Adjizian, Roult et Lefebvre, ont exploré la régénération urbaine et le développement territorial à travers le prisme du sport, en se concentrant principalement sur le Parc olympique de Montréal. Leur étude s'appuie sur les travaux du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique de 2012 et sur des interviews avec des acteurs clés du secteur sportif³⁰. Les scientifiques ont précisément cherché à « comprendre comment les acteurs publics, privés et parapublics agissant de près ou de loin sur le Parc olympique perçoivent les activités sportives offertes et de quelles manières ils envisagent le développement de ce site sous l'angle du sport »³¹. D'après les réponses obtenues, les chercheurs ont relevé deux défis majeurs pour atteindre cet objectif: identifier et légitimer des sources de financement, ainsi que revoir les modes de gouvernance et de gestion afin d'améliorer l'efficacité et l'harmonisation du développement³². L'approche urbanistique de Jean Marc Adjizian, Roult et Lefebvre a mis en lumière des facteurs qui, selon les répondants, ont contribué à préserver et renforcer la vocation sportive.

En 2016, les chercheurs, Roult, Adjizian et Denis Auger ont mené une étude de cas dans le but d'analyser l'image internationale du Parc olympique de Montréal depuis les années 2000. Ils ont axé leurs travaux sur la vérification de l'hypothèse selon laquelle le Parc olympique, et plus particulièrement le Stade, jouit d'une reconnaissance mondiale en tant que site emblématique. Pour ce faire, ils ont utilisé un corpus de sources comprenant 5 553 questionnaires remplis en ligne par des voyageurs internationaux, ainsi que 36 entretiens avec des acteurs publics et privés impliqués dans le développement touristique du Parc olympique. À la lumière des résultats des questionnaires, les chercheurs ont indiqué que : « the Olympic Park, mainly through the stadium,

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Romain Roult, Sylvain Lefebvre et Jean-Marc Adjizian, « Régénération urbaine et développement territorial par le sport : Le cas du Parc olympique de Montréal », dans *Norois*, n°230, janvier 2014, p. 63.

³¹ *Ibid.*, p. 59.

³² *Ibid.*, p. 71.

has international recognition. However, the sustainability and development of these attractions will need a major overhaul with its welcoming amenities and the integration of the surrounding neighbourhoods in the regeneration plan »³³. Roult, Adjizian et Auger ont validé leur hypothèse et ont mis de l'avant l'attrait touristique et le rayonnement international du Stade olympique.

Selin et la centralité sportive du Parc olympique de Montréal

En 2022, Jean Selin a publié un mémoire qui analyse la récente réaffirmation de la centralité sportive du Parc olympique depuis 2010³⁴. Après avoir brièvement évoqué les évolutions de la vocation sportive du Parc olympique de Montréal de 1980 à 2010, Selin s'est surtout concentré sur les transformations survenues entre 2010 et 2022. Divers documents gouvernementaux tels que des rapports annuels de la RIO de 2012-2020, le Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique de 2012, ainsi que 21 entretiens semi-dirigés et des photographies, lui ont permis de confirmer son hypothèse: « le Parc olympique exerce-t-il une centralité sportive? Relativement à cette question, nous postulons que depuis sa création, le Parc olympique avait consolidé sa vocation et ses activités sportives »³⁵. Le mémoire de Selin a ainsi enrichi l'historiographie sur l'étude de l'héritage olympique en se concentrant sur le cas spécifique de Montréal.

Dans sa conclusion, Selin a exprimé le souhait qu'« il aurait été enrichissant de réaliser une revue exhaustive de *La Presse* sur le Parc olympique depuis 2010, dans le but d'obtenir des éléments supplémentaires concernant l'évolution de l'image du site dans l'opinion publique et les représentations collectives »³⁶. Mon mémoire approfondira cet angle en s'appuyant principalement sur un corpus de sources constitué d'articles de journaux remontant jusqu'en 1977, et non seulement à partir de 2010. Il se démarquera de l'étude de Selin sur plusieurs aspects. Plutôt que de se concentrer principalement sur la vocation sportive, comme l'a fait Selin, ma recherche adoptera une approche politico-historique prenant en compte toutes les vocations dans un contexte temporel élargi. De plus, contrairement à Selin, qui s'est concentré sur des changements visibles comme la conversion du Vélodrome et a ignoré les actions en coulisse, cette recherche trouvera

³³ Romain Roult, Jean-Marc Adjizian et Denis Auger, « Tourism Conversion and Place Branding: The Case of the Olympic Park in Montreal », dans *International Journal of Tourism Cities*, vol. 2, n°1, 2016, p. 77.

³⁴ Jean Selin, *La centralité sportive du Parc olympique de Montréal*, mémoire de M.A (géographie), Université du Québec à Montréal, 2022, p. 170.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, p. 173.

son originalité dans l'analyse des interactions politiques. Elle se distinguera également par l'examen des poursuites, des soulèvements, des pétitions, des tractations, des interventions et des discours médiatiques ayant façonné et influencé le développement des installations olympiques.

Les autres contributions concernant l'héritage olympique montréalais

À la suite d'une recommandation du Comité-conseil Bissonnette en 2012, le gouvernement provincial a mandaté Docomo Québec en 2015 pour documenter les structures olympiques et mettre en évidence leur valeur patrimoniale. En conséquence, sous la supervision du groupe Docomo, l'architecte France Vanlaethem, Soraya Bassil, experte en patrimoine et en muséologie, et l'architecte-urbaniste Ulisses Munari ont rédigé, *L'Étude patrimoniale du Parc olympique de Montréal*, publiée en 2017 et actualisée en 2019. En réalité, cette étude marquait la première étape d'un processus visant à conférer éventuellement un statut patrimonial national au Parc olympique³⁷. Grâce à cette initiative, le Parc olympique bénéficie d'une étude patrimoniale qui renforce sa renommée en tant qu'héritage olympique. Il convient de souligner qu'à ce jour, le Parc olympique ne possède toujours pas de statut patrimonial officiel.

Dans l'essai grand public, *La cathédrale inachevée*, publié en 1997, Guy Morin explore la « petite histoire » du Parc olympique. Il présente les événements marquants de la phase préolympique et ceux des vingt premières années post-olympiques (1977-1997). Il décrit le Parc olympique comme un désastre financier qui a exacerbé les citoyens pendant de longues années et il veut convaincre le lecteur que sa rentabilité est en péril. À cet égard, Morin soutient fermement la commercialisation et le virage récréotouristique du Parc olympique, contestant souvent la vocation sportive du Parc:

Il faut cesser de ruiner les citoyens et prendre les décisions qui s'imposent en faisant du pôle Maisonneuve un lieu touristique rentable pour Montréal et le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Il faut surtout freiner les ardeurs des inconditionnels du sport « à tout prix »³⁸.

³⁷ France Vanlaethem, Soraya Bassil et Ulisses Munarim, *Étude patrimoniale du Parc olympique de Montréal*, Montréal, Docomo Québec, 2017, p. 8.

³⁸ Guy R. Morin, *La cathédrale inachevée. L'histoire rocambolesque des installations olympiques de Montréal ... Et des idées pour en finir!*, Montréal, XYZ éditeur, 1997, quatrième de couverture.

Bien que l'ouvrage de Morin ne soit pas scientifique, il offre une pléthore de données et de chiffres qui facilitent la recherche documentaire. D'une part, il est une ressource inestimable pour toute recherche sur le sujet et sert de point de départ solide, voire une excellente base, pour identifier les moments clés du développement du Parc olympique. D'autre part, Morin, dont le ton cynique de Morin, ses prises de position et ses tournures de phrases colorées exigent prudence et rigueur dans l'analyse du contenu de son livre, a joué un rôle essentiel dans ce mémoire. Sa participation à la RIO de 1986 à 1995 a probablement façonné sa vision. Son implication active dans la période post-olympique, notamment dans le virage récréotouristique initié par la RIO en 1987, le distingue particulièrement.

Bien qu'une analyse historique exhaustive sur une longue période soit cruciale pour bien saisir les réactions, les discours médiatiques et les visions concernant le développement des installations olympique, la communauté scientifique a peu exploré les interactions politiques liées aux nombreux bouleversements de l'aventure post-olympique de Montréal entre 1977 et 2022. Il reste donc beaucoup à découvrir sur ce sujet. Il est également important de noter que les études scientifiques sur le Village olympique ont été négligées. Pourtant, dans le cadre de mon mémoire, le Village olympique jouera un rôle crucial en mettant en lumière l'engagement citoyen et la solidarité du regroupement des locataires, qui ont significativement influencé la scène politique. Les installations olympiques sont un objet d'étude scientifique indéniablement intéressant et leur dimension politique actuelle suscite encore beaucoup d'attention. Après plus de 40 ans, le développement, le financement et l'utilisation des installations olympiques demeurent des préoccupations majeures pour la classe politique. Les débats sur des sujets variés, tels que le retour potentiel des Expos de Montréal, les réparations de la toiture du Stade ou les vocations des installations olympiques, ont divisé et mobilisé les acteurs politiques, les experts, les citoyens, ainsi que les organismes communautaires et sportifs.

1.3. L'historiographie sur l'histoire politique du Québec au XX^e siècle

Adopter une perspective historiographique élargie est indispensable pour comprendre la controverse politique entourant le Parc olympique, au-delà du simple héritage olympique. La partie suivante de la discussion montrera comment une approche centrée sur l'histoire politique permet d'explorer l'avenir des installations olympiques, en mettant en lumière les recherches portant sur les bouleversements politiques, sociaux et économiques que les grands projets ont provoqués dans

la Ville de Montréal. Trois des quatre articles examinés aborderont des questions politiques majeures de Montréal, telles que la construction et la gestion de l'Autostade de Montréal, le projet du métro de Montréal et la planification de l'autoroute est-ouest à Montréal. Le quatrième article traitera de la conceptualisation du champ politique dans le contexte de la Révolution tranquille, selon l'historien Stéphane Savard. En définitive, comprendre le contexte sociopolitique de ces projets et les approches des chercheurs permettra d'élaborer le cadre conceptuel de ce mémoire.

L'Autostade de Montréal

Dans l'article intitulé « D'un stade mal-aimé à un stade oublié : l'Autostade de Montréal » extrait de la Revue d'histoire urbaine, les chercheurs en études urbaines, Marilyne Gaudette, Romain Roult, Mohamed Reda Khomsi et Sylvain Lefebvre ont relevé des lacunes dans la planification et la gestion de l'Autostade, après l'Expo67. Selon les plans de la Ville de Montréal, l'Autostade, principale enceinte sportive de l'Exposition universelle de 1967, avait été conçu pour être amovible et démontable, afin de maximiser sa valeur de récupération et son potentiel de réutilisation et de déplacement³⁹. Toutefois, cette ambition n'a pas été réalisée. Comme le soulignent les chercheurs : « le caractère temporaire et démontable de l'Autostade, tant désiré des pouvoirs publics, a ironiquement fait place à d'autres ambitions au cours de la phase post-événementielle rendant par le fait même le sort de l'Autostade incertain »⁴⁰. Après avoir examiné divers aspects du projet, analysé des documents officiels et comparé avec d'autres initiatives, les scientifiques ont conclu que cette incertitude était principalement due à une absence de planification rigoureuse. De plus, ils ont affirmé que les autorités de l'époque auraient pu apprendre des expériences d'autres stades de grande envergure pour mieux gérer et exploiter ces infrastructures⁴¹.

Un aspect particulièrement inspirant de leur article met en lumière le processus politique entourant l'utilisation de l'Autostade pour les Jeux olympiques, ce qui est pertinent pour cette recherche. Il illustre comment des interactions politiques entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal, ainsi que les décisions politiques et les débats publics, ont façonné ce projet. Bien que de nombreuses discussions aient eu lieu sur l'utilisation de certaines sections de l'Autostade pour

³⁹ Maryline Gaudette et al., « D'un stade mal-aimé à un stade oublié : l'Autostade de Montréal », dans *Revue d'histoire urbaine*, vol. 46, n°1, 2017, p. 11.

⁴⁰ *Ibid.*, 17.

⁴¹ *Ibid.*, p. 18.

les Jeux d'été de Montréal, le projet a finalement été abandonné. Les chercheurs ont conclu que cette situation « s'est révélé[e] être davantage le symbole d'une planification organisationnelle et structurelle hasardeuse et conflictuelle qu'un scénario alternatif viable »⁴². En résumé, l'analyse des aspects politiques de ce projet urbain s'est révélée fort pertinente et suggère l'application de cette approche à l'étude des installations olympiques de Montréal.

La conceptualisation élargie du champ politique

Dans son article publié en 2019 intitulé, « Rethinking the Quiet Revolution: The Renewal of Political History Through the Expansion of the “Political Field” », l'historien Stéphane Savard soutient qu'il est essentiel d'élargir la conceptualisation du champ politique. Ce procédé permet de mettre en lumière les acteurs souvent négligés dans l'histoire politique traditionnelle, tout en prenant en compte les discours et les actions des élites. Voici les principales perspectives de Savard sur la notion élargie du champ politique:

The new political history needs to continue to engage with an expanded political field, looking at and analyzing categories of actors that used to be neglected: governmental and para-governmental institutions, politicians who are not in power, experts in political marketing, opinion journalists, political party activists, pressure groups from civil society, and informed citizens or those with specific expertise. All of these actors entered into direct or indirect interactions with the politicians in power and, in different ways and to varying degrees, had an effect in the political field⁴³.

Savard a pris en considération trois grandes catégories d'acteurs qui composaient la politique canadienne et québécoise au cours du 20^e siècle. La première catégorie regroupait les institutions gouvernementales et paragouvernementales qui détenaient un pouvoir politique décisionnel. La deuxième catégorie comprenait les experts, les médias et les journalistes d'opinion qui canalisaient et dirigeaient l'information. Enfin, la troisième catégorie était constituée de militants, de groupes de pression et de regroupements citoyens cherchant à participer à la vie politique pour faire entendre leur voix. Cette notion élargie du champ politique sera intégrée au cadre conceptuel de ce mémoire.

⁴² *Ibid.*, p. 17.

⁴³ Stéphane Savard, « Rethinking the Quiet Revolution: The Renewal of Political History Through the Expansion of the “Political Field” », dans *Canadian Historical Review*, vol. 100, n°4, 2019, p. 586.

Les chercheurs des deux articles cités ci-après ont suivi une approche similaire à celle de Savard, cherchant à analyser les interactions et la vision de divers groupes aux intérêts variés sur une problématique spécifique. À l’instar de ces scientifiques, il sera pertinent d’adopter cette approche théorique pour éclairer le champ politique associé à de grands enjeux montréalais, tels que le développement des installations olympiques après les Jeux de 1976.

Débats autour du projet du métro de Montréal

Dans leur article intitulé « ‘Subways are not outdated’: Debating the Montreal Metro, 1940–60 », les chercheurs en histoire urbaine Dale Gilbert et Claire Poitras ont d’abord analysé les visions de divers groupes d’acteurs, notamment celles des organisations publiques, des acteurs du secteur privé, des élus municipaux et provinciaux, des citoyens, des experts et des ingénieurs impliqués tout au long de la construction du métro de Montréal. Par la suite, Gilbert et Poitras ont identifié des divergences et des désaccords concernant les investissements dans le projet du métro, les substances polluantes et les impacts sur la ville et la circulation. Ces enjeux ont suscité des débats politiques et polarisé les opinions. Les chercheurs ont observé que la construction du métro de Montréal a été le théâtre de diverses interventions et visions, aboutissant ultimement à une décision politique du gouvernement municipal de Drapeau. En plus d’analyser la politisation de l’enjeu du métro, Gilbert et Poitras ont étudié la vision du maire Jean Drapeau concernant ce projet.

Dans les années 1940 et 1950, le métro était un enjeu central de la plateforme politique du gouvernement municipal. Par la suite, Jean Drapeau, impressionné par les voitures pneumatiques du métro parisien, a initié du projet de métro à Montréal. Le maire voyait dans cette technologie le facteur décisif pour lancer la construction du métro, faisant ainsi du réseau montréalais, l’un des rares au monde à utiliser des pneus pour rouler⁴⁴. Gilbert et Poitras pensaient que Drapeau voulait équiper la métropole d’un métro comparable et démontrer que les Canadiens français pouvaient construire des infrastructures imposantes et innovantes⁴⁵. Les chercheurs considéraient le maire comme un acteur proactif du progrès et du rayonnement international. Dans cette perspective, Drapeau a pris la décision de moderniser la ville en développant un réseau de métro.

⁴⁴ Dale Gilbert et Claire Poitras, « ‘Subways are not outdated’: Debating the Montreal Metro, 1940–60 », dans *The Journal of Transport History*, vol. 36, n°2, décembre 2015, p. 211.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 222.

Soulèvements face au projet de l'autoroute est-ouest

L'article publié en 2015, intitulé « L'autoroute est-ouest, ce n'est pas le progrès ! » : environnement et mobilisation citoyenne en opposition au projet d'autoroute est-ouest à Montréal en 1971 » est une adaptation de la thèse de doctorat de Valérie Poirier, *Savoirs, mobilisations et construction du risque environnemental de l'automobile durant les Long Sixties à Montréal*. L'historienne a étudié de multiples manifestations sociales engendrées par la construction de l'autoroute est-ouest à Montréal et a examiné l'implication des regroupements populaires dans le processus politique du projet autoroutier, en mettant l'accent sur leur adhésion au Front commun. Le Front commun regroupait une variété de groupes populaires, de comités de citoyens, d'associations environnementales, professionnelles, syndicales et de partis politiques⁴⁶. Ils ont uni leurs forces pour organiser des manifestations, défendre les opinions de leurs membres et sensibiliser les politiciens à leur cause. Selon Valérie Poirier, les revendications des membres dépassaient la question de l'autoroute et englobaient des enjeux de démocratie :

La controverse de l'autoroute a permis aux citoyens d'affirmer leur volonté d'être systématiquement consultés par un mécanisme démocratique pour des projets affectant leur environnement physique et social [...] La contestation populaire du projet d'autoroute est-ouest s'inscrit ainsi dans une série d'événements qui ont montré l'importance pour les responsables politiques de s'ouvrir aux concepts de « démocratie participative » et de baliser la prise de parole citoyenne⁴⁷.

Étant donné que les citoyens étaient encouragés à emprunter l'autoroute et que cette construction perturbait significativement le paysage urbain, une mobilisation massive était inévitable. Valérie Poirier a observé que cette contestation témoignait du désir de la population d'être consultée sur des questions d'importance. Pour mieux saisir les enjeux politiques liés à l'autoroute est-ouest, elle s'est intéressée aux opinions et attentes de groupes souvent négligés par les historiens. Ses recherches, issues de sa thèse de doctorat, révèlent également que « plusieurs experts provenant de la fonction publique et du monde universitaire ont participé à légitimer l'idée que la pollution automobile représente un risque »⁴⁸. Cependant, ce sont principalement les groupes

⁴⁶ Valérie Poirier, « « L'autoroute est-ouest, ce n'est pas le progrès ! » : environnement et mobilisation citoyenne en opposition au projet d'autoroute est-ouest à Montréal en 1971 », dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n°2, 2015, p. 68.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 82.

⁴⁸ Valérie Poirier, *Savoirs, mobilisations et construction du risque environnemental de l'automobile durant les Long sixties à Montréal*, Thèse de Ph. D., (histoire), Université du Québec à Montréal, 2018, p. 4.

environnementaux qui ont porté ce débat sur la scène publique et politique. Appliquée au développement des installations olympiques, cette approche permettrait d'explorer les interactions politiques et de mettre en lumière les visions des citoyens et des organismes communautaires.

1.4. Cadre conceptuel du mémoire

Ce mémoire se situe à la croisée de l'historiographie internationale de l'héritage olympique et de l'historiographie sur l'histoire politique au Québec et à Montréal. Inspiré par diverses recherches sur des événements majeurs du XXe siècle, le cadre conceptuel de cette étude repose sur la conceptualisation élargie du champ politique proposée par Stéphane Savard. Cette approche vise à approfondir la compréhension de l'histoire politique du Parc olympique de Montréal en intégrant des acteurs souvent ignorés dans les récits traditionnels. Par conséquent, en analysant les interactions du champ politique, plusieurs éléments peuvent être pris en compte : les décisions et réflexions des autorités gouvernementales, les discours médiatiques liés au développement du Parc olympique, le rôle des experts dans le processus politique, ainsi que la participation des citoyens et des organismes communautaires, souvent sous-estimée dans la dynamique politique. Ce cadre conceptuel permettra d'aller au-delà des moments saillants du développement des installations olympiques.

D'autres concepts, tels que celui d'acteur, peuvent également enrichir cette recherche. La lecture de la théorie d'acteur de Renaud Sainsaulieu, sociologue français, est « celle de personnages, d'auteurs d'actions transformatrices significatives dans la vie de leurs semblables, au point d'en avoir reçu le bénéfice d'une renommée historique, mais dont les ressources exceptionnelles renvoient tantôt au pouvoir, tantôt au savoir »⁴⁹. Le cadre conceptuel du mémoire s'avère pleinement pertinent grâce à cette définition, en harmonie avec la conception élargie du champ politique. Qu'il s'agisse d'un acteur politique, d'un expert ou d'un citoyen, chacun obtient sa légitimité par ses actions, ses connaissances et son pouvoir.

Étant donné que le développement des installations olympiques constitue un enjeu politique à part entière dans ce mémoire, il est essentiel de clarifier ce concept. Selon l'anthropologue Geneviève

⁴⁹ Renaud Sainsaulieu, « Acteur », dans *Vocabulaire de psychosociologie*, 2016, p. 38.

Brisson, il existe une distinction entre un enjeu politique et un problème politique, car l'enjeu outrepassa le simple problème politique lorsque :

Des acteurs (citoyens, groupes de pression, médias, élus...) se mobilisent en vue d'une action visant à apporter une solution au problème. C'est le va-et-vient entre l'observation d'un fait, d'une situation ou d'une question, sa qualification en problème, la mobilisation et le désir de solution qui construit l'enjeu⁵⁰.

Cette distinction entre les deux concepts montre clairement que les installations olympiques peuvent être perçues comme un enjeu politique en raison de l'implication significative des acteurs. En effet, de 1976 à 2022, le Parc olympique a été le théâtre de nombreux conflits opposant les visions, valeurs, et propositions de chaque acteur, ce qui en a fait un espace de luttes politiques. L'évolution du Parc a attiré l'attention du champ politique en devenant un enjeu majeur.

En considérant la notion d'enjeu politique, qui englobe les mobilisations et interactions entre acteurs, il est essentiel d'examiner les dynamiques d'interaction politique dans le cadre opératoire de cette recherche. Rudolf Rezsöházy, sociologue et historien, propose une définition intéressante de l'interaction dans son ouvrage *Pour comprendre l'action et le changement politiques*. Il y mentionne que : « l'interaction des acteurs, -c'est-à-dire leurs conflits, leurs alliances, leur collaboration, leurs échanges, etc., -à propos d'un problème érigé en enjeu, donne naissance au changement ou au blocage de la société »⁵¹. Cette définition servira de cadre d'analyse pour le processus de développement du Parc olympique de Montréal, en tenant en compte des visions divergentes, de la collaboration entre les acteurs partageant une vision commune, ainsi que des diverses méthodes et stratégies utilisées pour communiquer ces visions, convaincre les autres et mobiliser le soutien autour du projet.

1.5. Angle de recherche et problématique

Cette recherche ne se limitera pas à étudier les impacts de la régénération des installations olympiques sur la Ville de Montréal. Elle adoptera une approche novatrice en explorant les

⁵⁰ Geneviève Brisson, « Exploration conceptuelle de la notion d'enjeu et de quelques termes apparentés », Université du Québec à Rimouski, 2019, p. 7. [En ligne] <https://ee.uqar.ca/wp-content/uploads/2020/01/Exploration-conceptuelle-de-la-notion-denjeu.pdf>

⁵¹ Rudolf Rezsöházy, *Pour comprendre l'action et le changement politiques*, De Boeck Supérieur, 1996, p. 281.

interactions, décisions et interventions politiques qui ont façonné le développement du Parc olympique. L'analyse du processus politique prendra en considération les visions, propositions et idées de divers acteurs, tels que les médias, les citoyens, les experts, les groupes populaires, dans le cadre d'une approche politique élargie. Les objectifs majeurs de cette recherche sont les suivants: identifier les principaux acteurs et enjeux qui ont influencé le développement du Parc olympique de Montréal; examiner comment ces enjeux se sont inscrits dans un contexte plus large au niveau municipal, provincial, international et nord-américain; et analyser le rôle des acteurs de diverses catégories (experts, médias, citoyens et organismes communautaires/sportifs) dans le processus politique du développement du Parc olympique. Chaque objectif se décline en un axe de questionnement spécifique.

Premièrement, il est essentiel de répondre à plusieurs questions sur le profil des acteurs interpellés par l'avenir du Parc olympique. Il s'agit notamment pour de déterminer à quelle catégorie (politique, privée, communautaire) chaque acteur appartient et à quels enjeux il est lié (politiques, économiques, sociaux, infrastructures, touristiques, culturels, etc.). De plus, il convient de préciser la fréquence à laquelle un acteur est mobilisé, s'il est présent de manière ponctuelle ou permanente; de préciser s'il tiendra un rôle principal ou secondaire lorsqu'il entrera en action à un moment crucial du développement du Parc olympique. En répondant à ces questions, il sera possible de suivre l'évolution des relations entre les acteurs et d'évaluer les conséquences concrètes des contributions de chacun, depuis la vision initiale de l'enjeu jusqu'à sa résolution. Il sera également possible d'évaluer si certains acteurs adoptent une vision partagée, voire un discours commun, lors d'un événement politique spécifique, et d'identifier les enjeux qui suscitent le plus d'intérêt.

Deuxièmement, il convient de s'interroger sur les enjeux auxquels le développement du Parc olympique est confronté, en tenant compte d'un contexte plus large. Effectivement, les événements externes au Parc olympique, qu'ils aient eu lieu sur la scène provinciale ou nationale, ont pu influencer la perspective des acteurs et les résultats des enjeux. Ainsi, cet axe de questionnement cherchera à identifier les contextes d'où émergent les visions mobilisées par le champ politique.

Troisièmement, il est important de s'interroger sur l'impact des décisions politiques relatives aux enjeux, sur l'engagement ou la remise en cause de la contribution de certains acteurs, ainsi que sur la potentialité de créer des tensions. Une attention sera accordée aux moyens employés par les

acteurs pour exprimer leur vision sur l'avenir du Parc olympique. Si, par exemple, les acteurs font partie d'un Comité d'étude ou d'une Commission d'enquête, ils s'exprimeront de manière formelle. Dans le cas contraire, ils utiliseront des moyens de communication plus informels, tels que les médias, les manifestations, les pétitions, les plaintes et les poursuites judiciaires. Cette étude approfondie de la manière dont les différents groupes d'acteurs expriment leurs opinions et tentent d'influencer les décisions permettra d'évaluer leur aptitude à faire entendre leurs préoccupations et à capter l'attention des décideurs.

1.6. Corpus de sources

Pour étayer son argumentation, ce mémoire s'appuiera sur diverses sources archivistiques. Parmi celles-ci figurent des documents représentant le discours « officiel », tels que les Rapports des Comités d'experts Marsan et Bissonnette, avec leurs annexes respectives, le Rapport de la Commission d'enquête Malouf, les rapports annuels de la RIO, ainsi que le document de suivi des recommandations du Comité-conseil Bissonnette. Ces documents mettront en lumière les points de vue des experts, des gestionnaires de la RIO et des acteurs impliqués formellement dans le processus de développement du Parc olympique.

Le mémoire inclura également une grande quantité d'archives de presse principalement issues des journaux *La Presse* et *Le Devoir*. Ces deux quotidiens, parmi les plus importants de la région de Montréal, couvrent une étendue de nouvelles montréalaises et d'enjeux spécifiques à l'Île. Chaque jour, ils fournissent des informations abondantes et fiables, ce qui leur confère une excellente réputation, notamment auprès des acteurs politiques. Comme l'ont révélé les politologues Jean Charron et Frédérick Bastien dans leur étude sur la manière dont les parlementaires consultent les articles médiatiques depuis 1950 : « il [*Le Devoir*] est considéré, avec *La Presse*, mais avec des moyens plus limités, comme l'un des quotidiens les plus influents sur la classe politique. Parmi la courte liste des journalistes les plus influents, ceux du *Devoir* sont les plus nombreux »⁵². Dans une moindre mesure, certains articles des journaux *The Gazette*, *Le Soleil*, *Le Journal de Montréal*, *Radio-Canada*, *la Voix de l'Est* et *Montréal-Matin* seront mobilisés dans l'argumentaire du mémoire. Le corpus d'articles de journaux a été constitué grâce à une recherche par mots-clés dans

⁵² Jean Charron et Frédérick Bastien, « Les parlementaires québécois et *Le Devoir* dans le monde des médias », *Communication*, Vol. 29, n°2, 2012, p.

les journaux numérisés de la BAnQ. Les mots-clés utilisés pour cette recherche incluent : Olympiques de Montréal, Vélodrome, Village olympique, Comité-conseil Marsan, Rapport Malouf, Comité-conseil Bissonnette. Pour améliorer la précision des résultats, la recherche a parfois été guidée par des moments saillants liés à ces termes. Ainsi, les articles sélectionnés ne reflètent pas seulement des mots-clés choisis, mais également des moments-clés associés, garantissant la pertinence des documents à analyser.

Des archives de journaux seront employées pour comparer les discours médiatiques aux actions gouvernementales, mettant ainsi en évidence les divergences et les convergences entre les rapports médiatiques et les actions réelles des autorités. Ces archives offrent un aperçu des différentes perspectives qui ont été publiées lors de moments-clés du développement des installations olympiques et mettent également en avant les opinions des citoyens, des acteurs communautaires et des organismes publics, souvent sans tribune pour s'exprimer. De plus, des caricatures de Drapeau serviront à illustrer l'influence significative du maire dans le discours médiatique entourant le projet olympique des Jeux 1976, tant avant qu'après l'évènement. Depuis 2019, les coupures de journaux du Fonds Jean Drapeau, conservées aux archives de la Ville de Montréal, sont accessibles au public. Il s'agit d'une opportunité unique d'explorer ces archives afin d'acquérir une perspective nouvelle et approfondie des événements historiques liés au Parc olympique, apportant ainsi une touche d'originalité à ce mémoire.

1.7. Les limites de la recherche

Malgré l'exhaustivité de cette recherche, deux limites majeures ont été rencontrées : la difficulté d'accéder à certaines sources et l'absence d'opinions citoyennes. La disponibilité des sources représente souvent la contrainte principale des recherches scientifiques. Par exemple, le rapport publié en 1994, intitulé Comité d'étude sur le sort futur des installations olympiques, *L'avenir des installations olympiques : une vision élargie*, rédigé par le comité tripartite composé de la RIO, du gouvernement municipal et du gouvernement provincial, demeure introuvable dans son intégralité. Le comité, subdivisé en quatre sous-comités, a étudié la vocation, la structure et l'entretien, les finances ainsi que les scénarios⁵³ relatifs au Parc olympique. Néanmoins, seul le document sur

⁵³ Guy R. Morin, *Op. cit.*, p. 230.

la *structure et l'entretien*⁵⁴ est disponible aux archives de la Ville de Montréal. Malgré des demandes envoyées à la SDMVPO, à la BANQ, aux archives de Montréal et au Comité du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, les autres parties du rapport demeurent introuvables. D'autres sources et journaux ont permis d'identifier certaines idées du comité tripartite. En complément, l'ouvrage de Morin et le Rapport Bissonnette ont été consultés au besoin. De plus, en l'absence de document exhaustif pour une analyse approfondie de la vision de la Ville de Montréal sur l'avenir des structures olympiques avant les Jeux, le Comité-conseil Marsan a interrogé des responsables municipaux afin de recueillir leurs perspectives sur le sujet. Malheureusement, aucune transcription de ces entretiens n'a été conservée, rendant leur consultation impossible. En conséquence, il a fallu se fier à l'interprétation des membres du Comité-conseil Marsan pour reconstituer la vision de la ville.

Une deuxième limite de cette recherche concerne l'accès à la voix des citoyens et, dans une moindre mesure, celle des groupes communautaires, qui aurait été difficile sans l'intervention des médias. Alors que politiciens et experts des Comités d'étude disposaient d'une tribune pour discuter des enjeux du Parc olympique, les journaux ont agi comme porte-parole pour les citoyens et les groupes communautaires. Ainsi, il est essentiel de se focaliser principalement sur l'analyse des archives de presse pour comprendre et étudier leur implication et leurs réactions. La perception de la population sera donc examinée à travers le prisme des médias et de leurs publications. De plus, les opinions des citoyens sur les enjeux liés au Parc olympique ont été révélées par le sondage de 1977 et les consultations publiques de 2011, supervisés par des comités d'experts. Les préoccupations des citoyens et des groupes communautaires n'ont été exprimées que lors d'occasions spécifiques. Par conséquent, une attention particulière sera portée aux résultats de ces sondages et consultations.

1.8. Le cadre spatial

Le cadre spatial du Parc et des installations olympiques de Montréal sera scruté en détail afin de bien cerner l'espace politique étudié dans ce mémoire. Le Parc olympique est situé dans l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve (MHM) de Montréal, à environ 6 kilomètres à l'est du centre-ville. Dans les années 1960, cet arrondissement a connu une période tumultueuse

⁵⁴ Fonds Service des immeubles (1967-1987), RIO, Stade olympique et village. 1992-1994, S6, D017, VM116, Archives de Montréal.

sur le plan socio-économique. Selon un extrait de la thèse de doctorat en histoire de Benoit Bréville, la population de ce secteur a chuté de 80 000 à 50 000 habitants entre 1966 et 1981, principalement en raison des démolitions liées au projet d'autoroute, des fermetures d'usines et de l'exode des Montréalais vers les banlieues et la périphérie de la ville⁵⁵. En outre, selon un article du journal *Le Devoir*, la désindustrialisation du début des années 1970 aurait également contribué à cette situation préoccupante:

Hochelaga-Maisonneuve est frappé de plein fouet par les fermetures d'usines, qui sont délocalisées, selon les principes de la libéralisation de l'économie capitaliste. Plus de 5000 emplois disparaissent en une décennie. Le déclin du secteur ne tardera pas à suivre. C'est à ce moment que la pauvreté, puis la criminalité frapperont durement, et pendant des années. La population chute radicalement⁵⁶.

Ainsi, au moment de la construction du Parc olympique et de l'organisation des Jeux olympiques, ce quartier était en proie à un déclin démographique et économique. Selon un article de *La Presse* de novembre 2003, cette situation a persisté « jusqu'à la fin des années 1990, moment où les Montréalais vont commencer à se réapproprier les quartiers centraux »⁵⁷. C'est précisément à cette période que l'arrondissement de MHM a connu une « ère de revitalisation, qui a eu des effets non seulement sur le plan économique, mais aussi socioethnique »⁵⁸. En résumé, les installations olympiques ont été érigées dans cet arrondissement pour compenser le déclin d'Hochelaga-Maisonneuve.

Ce mémoire se concentrera sur l'étude des principales infrastructures du Parc olympique à savoir, le Stade, la Tour, le Centre sportif, l'Esplanade et le Vélodrome situés dans le quadrilatère formé par les rues Viau, Pie-IX, boulevard Rosemont et l'avenue Pierre de Coubertin. Le Village olympique, situé au nord du Parc olympique, sur la rue Sherbrooke entre les rues Viau et le boulevard de l'Assomption sera également à l'étude. La recherche ne prendra pas en compte l'aréna

⁵⁵ Benoît Bréville, *Inner city montréalais et banlieue parisienne, politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine : la politique de la ville à Hochelaga-Maisonneuve (Canada) et Saint-Denis (France), années 1960-début des années 2000*, thèse de Ph. D. (histoire), Université du Québec à Montréal et Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011, p. 423.

⁵⁶ Alexandre Shields, « les vies d'Hochelaga », *Le Devoir*, 13 février 2015.

⁵⁷ Simon Diotte, « La renaissance d'Hochelaga-Maisonneuve », *La Presse*, 22 novembre 2003.

⁵⁸ Sylvie Paré et al., « Synthèse du séminaire de recherche Hochelaga-Maisonneuve », École des sciences de la gestion de l'Université du Québec À Montréal, décembre 2021, p. 3. [En ligne] <https://www.vrm.ca/wp-content/uploads/SYNTHESE-SEMINAIRE-EtHoma-28.02.2022-1.pdf>

Maurice Richard et le Centre Pierre-Charbonneau. Cependant, les nouvelles infrastructures ajoutées au Parc olympique à partir de 1976 seront examinées pour mettre en lumière les processus politiques qui les ont soutenues.

Le Stade, principale infrastructure du Parc olympique, est actuellement le plus grand amphithéâtre couvert au Québec⁵⁹. Surmonté d'un mât inachevé à l'ouverture des Jeux olympiques d'été de 1976, il a accueilli diverses manifestations sportives telles que les matchs des Alouettes de Montréal de 1976 à 1980 et ceux des Expos de Montréal de 1977 à 2004, ainsi que de nombreux événements culturels. En 1987, la Tour de Montréal a atteint sa hauteur finale de 165 mètres⁶⁰, devenant ainsi la tour inclinée la plus haute au monde, avec un angle d'inclinaison de 45 degrés. L'inauguration de l'Observatoire et du funiculaire au sommet de la Tour en novembre de cette même année a fait de ces lieux une destination touristique à Montréal. Depuis 2018, quelques étages de la Tour sont réservés aux employés des services AccèsD du Mouvement Desjardins⁶¹. Le Centre sportif du Parc olympique, situé sous la Tour de Montréal, est aujourd'hui un complexe multisports de renommée internationale. Il offre des espaces d'entraînement, une salle de conditionnement physique, des bassins aquatiques et des salles de cours adaptés aux besoins des familles et des athlètes professionnels. Au lendemain des Jeux, le Centre sportif servait aux adeptes de la nage. Le Vélodrome, avec son toit évoquant un casque de cycliste, était une structure dédiée au cyclisme. Inauguré en 1976, sa piste était la seule couverte en Amérique du Nord. En 1992, le Vélodrome a été converti en Biodôme, un véritable musée de Sciences naturelles. L'Esplanade, située sur l'avenue Pierre-De Coubertin, près du métro Pie-IX, est composée de neuf plateaux de superficies variées, répartis sur quatre niveaux⁶². Après avoir été quasi déserte et inutilisée de 1982 à 2012, l'Esplanade a été remise en fonction en 2012. Depuis, elle propose une programmation de festivals, spectacles et concerts qui renforcent l'aspect récréotouristique du pôle Maisonneuve et contribuent à l'identité festive de Montréal. Ses aires extérieures sont convoitées par la population lors d'animations sportives ou culturelles.

⁵⁹ « Le Stade », [lien URL] [Le Stade - Parc olympique : Parc olympique](#)

⁶⁰ « La Tour de Montréal », [En ligne] [La Tour de Montréal - Parc olympique : Parc olympique](#)

⁶¹ « La Tour de Montréal accueille Desjardins », *Le Devoir*, 8 mars 2016.

⁶² Pierre Bellerose, « Le devenir récréotouristique de l'est de Montréal », janvier 2022, p. 34 [En ligne] [ccem-rapport-recreo-05.pdf \(ccemontreal.ca\)](#)

Le Village olympique est un complexe immobilier de 980 appartements dont l'architecture, inspirée des pyramides d'Égypte, lui vaut le surnom familier de pyramides. Il a été construit sur un ancien terrain de golf de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, à proximité du Parc olympique et à moins d'un kilomètre du Stade. Pendant les Jeux de 1976, les deux pyramides ont servi de logement pour les athlètes et les dignitaires. La RIO a été chargée de la gestion du Village olympique jusqu'à sa vente à des intérêts privés en 1998.

1.9. Le cadre temporel

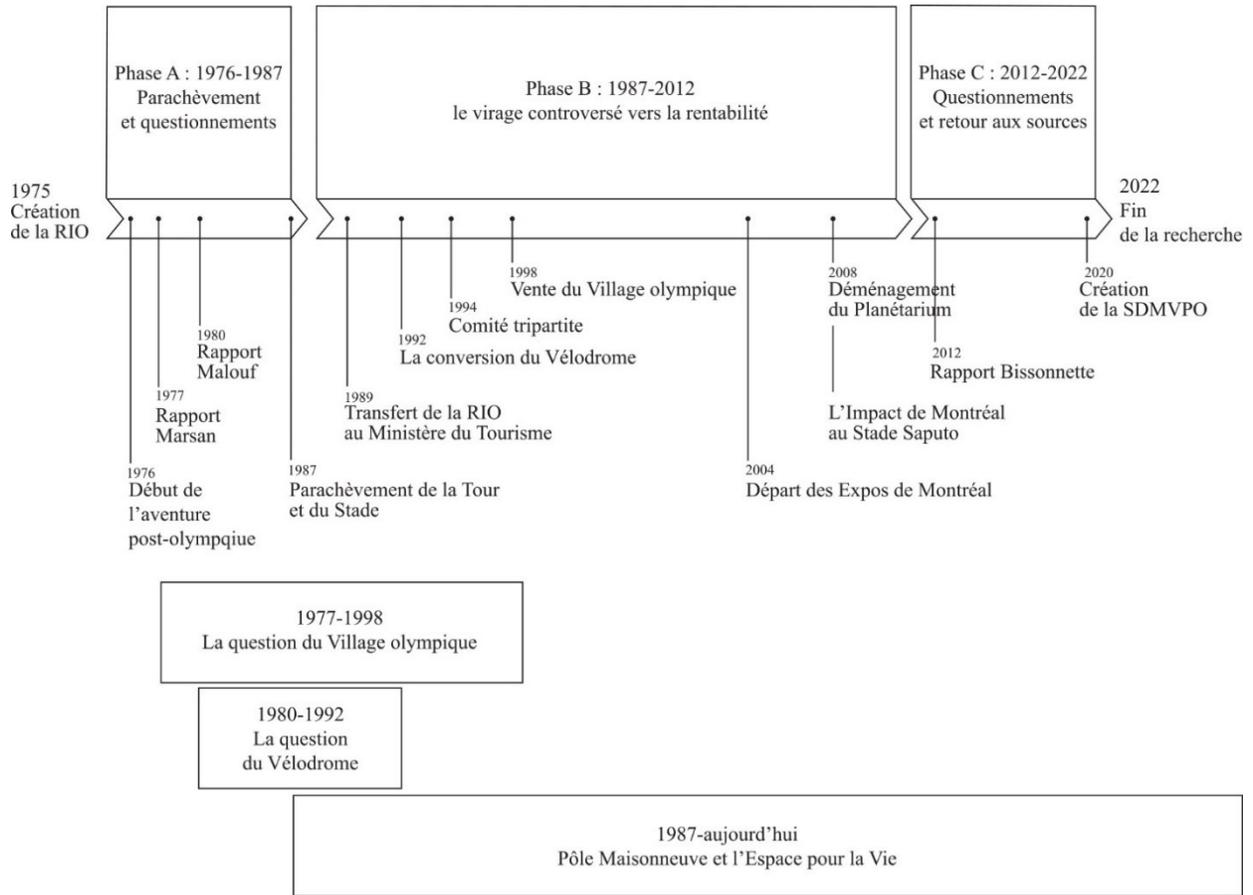
Ce mémoire explore l'histoire politique du Parc olympique de Montréal, depuis la cérémonie de clôture des Jeux de Montréal le 1^{er} août 1976 jusqu'en 2022. Fixer une date précise pour conclure cette recherche a été un défi complexe, mais choisir l'année 2022 s'est avéré judicieux pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela a permis d'évaluer l'impact de l'expertise sur l'avenir des installations olympiques sur une décennie, de 2012 et 2022. De plus, l'année 2022 est particulièrement significative car elle suit de près le transfert de gestion du Parc olympique de la Régie des installations olympiques à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (SDMVPO) en 2020. Ce changement constituait un tournant majeur dans l'histoire politique des installations olympiques.

La recherche couvrira une période de plus de quarante ans, en mettant l'accent sur des événements marquants ayant suscité des interactions ou des débats publics, tels que la création de comités d'étude, des changements majeurs, des décisions importantes, des virages et la publication de rapports. Les bornes temporelles internes de la recherche se divisent en trois phases distinctes : la phase parachèvement et questionnement de 1977 à 1987, la phase du virage controversé vers la rentabilité de 1987 à 2012, et enfin, la phase de questionnements et retour aux sources de 2012 à 2022. L'apparition d'éléments perturbateurs dans les interactions politiques a entraîné une transition d'une phase à l'autre, marquant ainsi la fin d'un chapitre et le début d'une nouvelle ère.

Le deuxième chapitre de ce mémoire débutera par l'épisode Comité-conseil Marsan, marquant la première phase post-olympique et se concentrant sur le parachèvement des installations olympiques. Ensuite, il traitera de l'épisode de la Commission d'enquête Malouf qui a examiné le dépassement des coûts des Jeux olympiques de 1976. Le travail des comités s'est étendu sur trois ans (1977-1980) et a abouti à la publication de leur Rapport en 1977(Marsan) et en 1980 (Malouf).

Entre 1977 et 1987, bien que les installations olympiques soient restées inachevées, entraînant une stagnation des projets concrets, cette période a néanmoins été bouillonnante en termes d'interactions. Le chapitre trois sera consacré à plusieurs épisodes de la phase du virage controversé vers la rentabilité post-olympique, tels que la conversion du Vélodrome, la vente du Village olympique et le projet du parc aquatique, pour ne nommer que les principaux. Cette phase s'est distinguée de la phase précédente par deux éléments de rupture. Tout d'abord, parce que les instances décisionnelles ont accordé une importance particulière à la rentabilité du Parc olympique, un aspect inédit. De plus, à partir de 1987, des citoyens et des représentants de divers organismes ont activement participé au processus politique du développement du Parc, exprimant leurs opinions sur les changements de vocation des installations olympiques et les carences démocratiques de la RIO. Leur implication a conduit à une politisation accrue du développement des installations olympiques et à une médiatisation significative de l'enjeu. Le chapitre quatre abordera la troisième phase (questionnements et retour aux sources), où pour une deuxième fois dans l'histoire politique du Parc olympique, le gouvernement a mis en place un comité, le Comité-conseil Bissonnette, afin d'examiner l'utilisation des installations olympiques et les problématiques liées au toit. De plus, une attention particulière sera accordée au suivi de l'application des recommandations formulées par ce comité, ainsi qu'aux discours médiatiques qui les ont accompagnées. La ligne du temps (voir figure 1.1.) présente la chronologie des événements qui ont laissé leur empreinte dans l'histoire politique du Parc olympique de Montréal de 1976 à 2022.

Figure 1.1. Ligne du temps: l'histoire politique des installations olympiques



CHAPITRE 2

PARACHÈVEMENT ET QUESTIONNEMENT (1976-1987)

Le 16 novembre 1976, le Parti québécois a accédé au pouvoir dans un contexte politique et économique mouvementé, caractérisé par le nationalisme et l'inflation. L'augmentation des loyers¹, les chantiers de la Baie James, les installations olympiques et plusieurs autres secteurs nécessitaient l'attention du gouvernement. Après les Jeux d'été de 1976, le développement de ces infrastructures est devenu une priorité. Le gouvernement péquiste et la RIO ont alors été confrontés à un énorme défi pour terminer les installations olympiques. À l'ouverture des Jeux, seuls les espaces extérieurs, les piscines du Centre sportif, et le Vélodrome étaient presque achevés, avec un taux de réalisation de 95%². Le Stade était sans toit en raison d'un mât tronqué, et vingt-cinq étages de la Tour étaient toujours en construction. Ces inachèvements étaient le résultat de multiples déboires et délais sur le chantier³. Le défi était immense, car ni la RIO ni le gouvernement n'avaient anticipé un plan pour l'utilisation des installations après les Jeux.

En 1977, le premier ministre René Lévesque a rapidement instauré le Comité-conseil Marsan ainsi que la Commission d'enquête Malouf afin de combler le manque de planification et d'expertise, tout en définissant les modalités d'achèvement des structures olympiques. Ces deux comités paragouvernementaux ont sollicité les contributions des acteurs politiques, des organismes sportifs et de la population, afin de déterminer les vocations et usages des structures olympiques. D'une façon plus générale, ils visaient à stimuler la production de connaissances et d'idées concernant les installations olympiques, tout en orientant leur parachèvement ainsi que l'exploitation du site. Les travaux des deux comités d'étude se sont chevauchés dans le temps, étant donné qu'ils ont tous deux été établis en 1977. Même après la publication de leurs rapports, ils ont continué à susciter l'intérêt du champ politique. Ces comités ont constitué les principaux épisodes politiques de cette première phase du processus de développement du Parc olympique, qui s'est échelonnée de 1976 à 1987.

¹ « Depuis 40 ans, la Régie du logement du Québec aplanit des différends », *Radio-Canada*, 21 juillet 2020.

² Comité consultatif chargé d'étudier l'avenir des installations olympiques (CCCEAIO), « Le Parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. 17.

³ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. 18.

2.1. Le Comité-conseil Marsan et l'avenir des structures olympiques

En 1977, lors d'une conférence de presse, Claude Charron, ministre péquiste responsable des Installations olympiques, ne voyait pas de bon œil l'avenir des installations olympiques. Il déclara: « Je ne veux pas contribuer plus longtemps à l'incertitude qui accompagne ce dossier, le stade est un éléphant blanc de même que la piscine et le Vélodrome; je suis à la tête d'une troupe d'éléphants blancs »⁴. En prenant rapidement les rênes du Parc olympique, Charron a dû faire face à de nombreux défis. Pour soutenir ses décisions concernant le développement du Parc olympique, le gouvernement a mis en place le Comité-conseil Marsan, composé de trois spécialistes, dont deux urbanistes. Des acteurs, tels que les représentants de la Ville de Montréal, de l'Institut des Sports du Québec (ISQ) et du Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air (CQJLS), ont été invités à participer aux travaux du Comité-conseil Marsan. En sollicitant leur expertise, le gouvernement provincial a créé un espace de discussion propice à orienter les débats dans la direction souhaitée. Selon les scientifiques Arnold et Maxim, le demandeur de l'expertise est conscient de sa capacité à contrôler le processus⁵ en sélectionnant les participants, influençant ainsi les décisions finales. L'analyse des profils des membres du Comité-conseil Marsan révèle que la promotion de l'activité sportive était la priorité du Parc olympique. Il est important de noter que le gouvernement provincial ne prévoyait pas inviter les citoyens à participer aux discussions. C'est pourquoi, le Comité Marsan a pris l'initiative de les consulter sur diverses questions relatives au parachèvement des installations olympiques.

2.1.1. Le Comité-conseil Marsan

Composition du comité

Le Comité-conseil Marsan était composé de trois personnalités éminentes dans leur domaine professionnel respectif. Jean-Claude Marsan, le premier Canadien-français à obtenir un doctorat en architecture, était directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal lors de sa nomination au sein du Comité d'experts. Il a occupé ce poste de 1975 à 1979. Figure importante en urbanisme et en architecture, il a grandement contribué à la recherche scientifique. Il a prôné la défense du patrimoine en mettant sur pied un programme de maîtrise sur la conservation du

⁴ Jacques Drapeau, « Le Parc olympique entraînera un déficit permanent », *Le Soleil*, 11 décembre 1976.

⁵ Laura Maxim et Gérard Arnold, « Entre recherche académique et expertise scientifique : des mondes de chercheurs », dans *La Revue Hermès*, n°64, mars 2012, p. 10.

cadre bâti et en s'engageant auprès d'organismes publics, tels que Sauvons Montréal, Les Amis de la Gare Windsor et la Fondation Héritage Montréal⁶, dans les années 1980-1990. Selon un article de *La Presse* publié en janvier 1977, Marsan a été nommé président du Comité-conseil Marsan en raison de ses préoccupations sociales et de son engagement pour préserver le caractère humain de Montréal⁷.

La Ville de Montréal était responsable de la sélection de l'un des experts du panel Marsan. Un article publié dans *Le Devoir* en janvier 1977 mentionnait que : « par deux fois, ce comité exécutif de Montréal avait désigné le maire Drapeau à ce comité. Cette nomination fit l'objet d'un veto de la part de M. Charron qui jugeait le maire Drapeau trop inféodé à l'une des solutions possibles à ce dossier post-olympique »⁸. Le gouvernement provincial a justifié l'exclusion du maire Drapeau en raison de son implication excessive dans l'une des options de parachèvement. En conséquence, Charron a refusé d'inclure Drapeau dans le Comité-conseil Marsan, affirmant ainsi son autorité en matière d'expertise. Cette décision a marqué une prise de distance des autorités provinciales par rapport à l'opinion du maire, transférant l'entière responsabilité du projet olympique au niveau provincial et excluant Drapeau de toute participation. Par cette action, les instances provinciales ont affirmé leur pleine autorité sur la gestion post-Jeux du Parc olympique. Dans l'aventure olympique, Drapeau a non seulement perdu son rôle de maître d'œuvre du chantier olympique, mais également la possibilité de participer à l'étude du Comité-conseil Marsan sur l'avenir des installations olympiques. Enfin, le comité exécutif de la Ville Montréal a sélectionné Aimé Désautels, urbaniste et directeur du Service de planification à la Communauté urbaine de Montréal, pour faire partie du comité d'experts. Sa nomination a été approuvée par Charron. Jean Gérin-Lajoie, le troisième expert du panel, a été porte-parole de la FTQ, du Conseil supérieur du travail et du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre de 1960 à 1981⁹. En tant que vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec de 1959 à 1981, Lajoie a représenté la grande masse des travailleurs. Compte tenu de son rôle, il est probable que Lajoie ait servi de personne

⁶ APRUM, « Jean-Claude Marsan », [En ligne] [APRUM Honneur \(umontreal.ca\)](http://APRUM.Honneur(umontreal.ca))

⁷ Guy Pinard, « Les préoccupations sociales de Marsan lui ont valu sa nomination », *La Presse*, 15 janvier 1977.

⁸ Clément Trudel, « M. Aimé Désautels : le choix de Montréal », *Le Devoir*, 14 janvier 1997.

⁹ Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, « Jean Gérin-Lajoie 1928-2020 », [En ligne] [Jean Gérin-Lajoie 1928 - 2020 - Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec \(FTQ\)](http://Jean.Gerin-Lajoie.1928-2020-Fédération.des.travailleurs.et.travailleuses.du.Québec.(FTQ))

ressource pour les importants travaux de construction sur le site du chantier olympique, marquant la période de 1977 et 1987.

Étant donné que le gouvernement provincial a invité de nombreux experts à rejoindre le Comité-conseil Marsan, il est pertinent de comprendre le concept d'expertise et en reconnaître les grandes lignes. Dans l'article « Entre recherche académique et expertise scientifique : des mondes de chercheurs », Laura Maxim, spécialiste des controverses scientifiques et de la sociologie de l'expertise, et Gérard Arnold, chercheur en science, définissent l'expertise scientifique comme étant la production de connaissances utilisées dans des processus de prise de décision de différentes natures (politique, économique, judiciaire, etc.)¹⁰. Cette définition est complétée par l'historien Guillaume Calafat qui affirme que « l'expert fonde son discours, son avis ou sa décision sur une compétence qui l'autorise. Celle-ci peut prendre des formes variées en fonction des contextes et des périodes »¹¹.

Les années 1960-1970, également connues sous le nom de Révolution tranquille, ont été marquées par de nombreux changements au Québec. En particulier, il est constaté une augmentation significative de l'influence des experts dans l'évolution de la société. Ce nouveau phénomène, appelé technocratie, désigne une situation où les experts et leurs compétences occupent un rôle prédominant dans les décisions de l'État. Dans son ouvrage *La longue marche des technocrates*, le sociologue Jean-Jacques Simard décrit cette décennie comme l'âge d'or de la technocratie :

La période qui va de 1962 à la fin de la décennie 60 constitue approximativement l'ère de gloire, avec ses hauts et ses bas, de la technocratie originale de la Révolution tranquille. Profitant d'un relatif champ libre et d'une légitimité rarement et faiblement mise en doute, ce noyau rayonnant entreprendra les réformes et lancera les expériences au gré desquelles il tentera d'imprimer à la société concrète sa conception d'une cité idéale¹².

La forte demande d'expertise en urbanisme a conduit à la sélection des urbanistes, Marsan et Desautels, pour intégrer le Comité-conseil Marsan. Cependant, le réaménagement des quartiers

¹⁰ Laura Maxim et Gérard Arnold, *Loc. cit.*, p. 9.

¹¹ Guillaume Calafat, « Expertise et compétences : Procédures, contextes et situations de légitimation », dans *Hypothèses*, n°14, janvier 2011, p. 97.

¹² Jean-Jacques Simard, *La longue marche des technocrates*, Les éditions coopératives Albert Saint-Martin, Montréal, 1979, p. 50.

populaires, initié sous l'administration de Drapeau, a eu des répercussions qui ont poussé les habitants de Montréal à remettre en question les projets élaborés par ces experts. Selon l'architecte-urbaniste André Lortie, dans son article intitulé « Montréal 1960, les ressorts d'une réidentification », la transformation urbaine de cette époque a porté atteinte à l'intégrité des citoyens qui habitaient les lieux. Il souligne que: « la brutalité de certaines rénovations n'est toutefois pas sans attiser les luttes urbaines, dont la chronique est commentée jusqu'en Europe. Elles visent des populations qui ne se sentent pas moins légitimes à vivre dans ces quartiers du centre dont ils se voient progressivement exclus »¹³. Des citoyens ont également réagi face à l'ampleur de plusieurs autres changements induits par divers projets urbains. Un exemple marquant, mentionné par Valérie Poirier en introduction de ce mémoire, est celui des protestations contre le projet de l'autoroute est-ouest à Montréal en 1971. De même, l'historien Stephen Bocking a noté dans son article intitulé « Constructing Urban Expertise: Professional and Political Authority in Toronto, 1940-1970 » que la dépendance à cette expertise a été remise en question à Toronto. Il y affirme précisément que « when civic activists in Toronto began in the early 1970s to question accepted approaches to city politics, experts and their roles would be at the center of the controversy »¹⁴. Malgré la contestation et les critiques à l'égard de l'approche et de l'expertise des urbanistes, le gouvernement Lévesque a décidé d'en intégrer deux dans le panel Marsan.

2.1.2. Les problématiques étudiées par le Comité-conseil Marsan

Le ministre Charron choisissait les sujets abordés lors des réunions du Comité-conseil Marsan. Ainsi, le premier rapport du Comité-conseil présente les conclusions de l'examen de la problématique du Village olympique, tandis que le deuxième rapport traite des vocations centrales du Parc, des utilisations spécifiques à attribuer aux structures olympiques et de l'achèvement du Stade et de son toit.

Les vocations centrales choisies par le Comité-conseil Marsan

Avant d'explorer les vocations sportive et sociale du Parc olympique, il était nécessaire de s'arrêter sur le concept de vocation. Comprendre une vocation implique qu'il existe une correspondance

¹³ André Lortie, « Montréal 1960, les ressorts d'une réidentification », dans *Strates*, n°13, 2007, p. 14.

¹⁴ Stephen Bocking, « Constructing Urban Expertise: Professional and Political Authority in Toronto, 1940-1970 », dans *Journal of Urban History*, vol.33, n°1, novembre 2006, p. 72-73.

parfaite entre une entité et un élément qui lui confère un sens¹⁵. Selon Bernard Lahire, sociologue, « la notion de vocation renvoie à un sentiment, une force ou une inclination intérieure vis-à-vis d'une fonction, d'une activité ou d'une mission »¹⁶. Le développement du Parc olympique a établi un lien étroit entre l'utilisation des infrastructures et la vocation sportive. L'objectif était de promouvoir l'activité physique à tous les niveaux, de faire du quadrilatère olympique une plaque tournante de la pratique sportive au Québec, ainsi qu'un centre névralgique du sport amateur et des loisirs¹⁷. Quant à la vocation sociale, elle établit une correspondance entre les besoins des contribuables et l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs des installations olympiques. Le Rapport Marsan visait principalement à promouvoir cette vocation sociale du Parc olympique. À cette fin, il a recommandé d'intégrer les programmes d'éducation physique de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université Concordia au site olympique. De plus, cette correspondance s'est concrétisée avec l'accueil des services administratifs des organismes sportifs et des organismes reconnus par le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports dans les locaux vacants du complexe olympique¹⁸. Ces mesures visaient à offrir à la population étudiante et aux organismes sportifs la possibilité de faire usage des installations olympiques, renforçant ainsi la vocation sociale du Parc olympique.

Les utilisations spécifiques des sections est et ouest du Parc olympique et les recommandations du Comité-conseil Marsan

Le Rapport Marsan a recommandé une répartition spécifique de l'utilisation du complexe olympique, telle que détaillée dans un des plans d'occupation du Parc olympique (Voir figure 2.1. page suivante). Ce plan précise clairement la répartition et l'utilisation future des installations sportives comme suit :

La partie du Parc olympique comprenant piscines, mât, vélodrome, aires extérieures de sports et aires recyclables du stationnement soit réservée en priorité au sport amateur [...] alors que la partie ouest, regroupant le stade et ses équipements connexes (stationnement Pie IX), soit plutôt orientée vers les activités sportives lucratives et une

¹⁵ Bernard Lahire, « Avoir la vocation », dans *Sciences sociales et sport*, vol.2, n°12, p. 143.

¹⁶ *Ibid.*

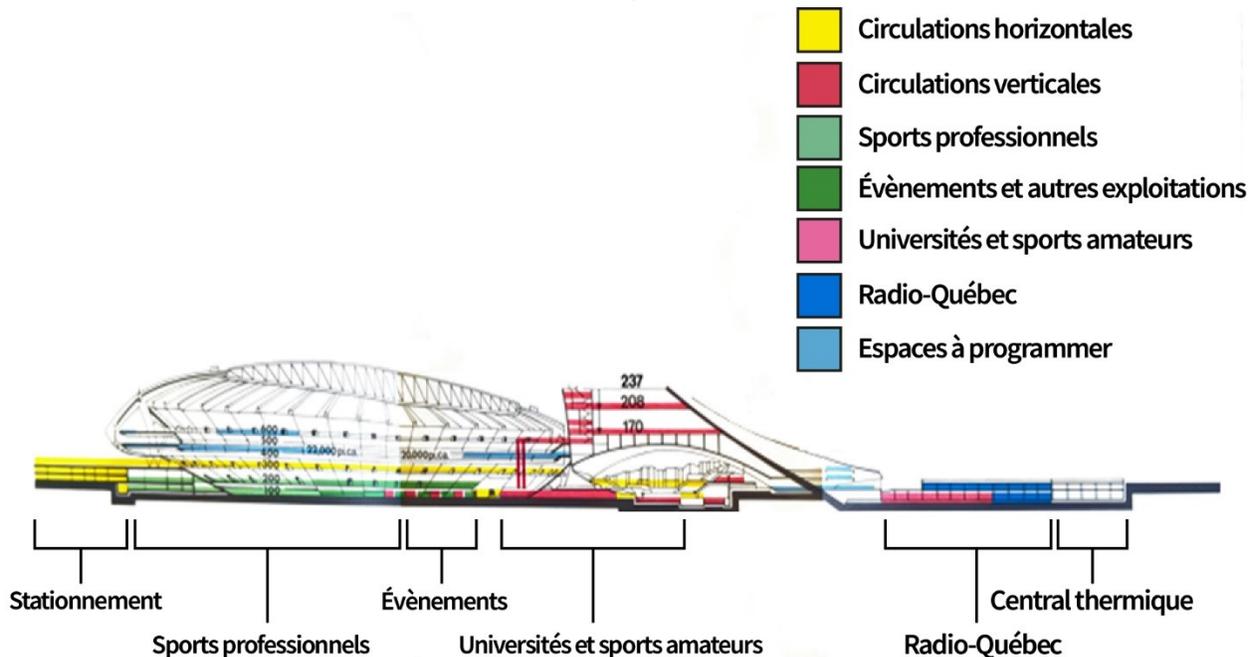
¹⁷ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. I.

¹⁸ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. I.

utilisation commerciale sans toutefois exclure les activités sans but lucratif qui pourraient éventuellement s'y développer¹⁹.

Le Stade olympique serait utilisé pour d'importants événements sportifs, sociaux ou culturels parce qu'il avait la capacité d'accueillir de grandes foules. Le Vélodrome, également connu sous le nom Palais des Sports, principalement utilisé par les cyclistes, servirait également aux activités de sports amateurs et à des spectacles sportifs. Le Comité-conseil Marsan a conseillé qu'une section du site olympique, située à l'opposé des bâtiments à vocation sociale et sportive, ait une vocation commerciale. La répartition géographique des installations olympiques permettait de tirer profit de certaines d'entre elles, tout en préservant leur vocation sociale, sans les commercialiser.

Figure 2.1. Répartition géographique des activités proposées par le Comité Marsan (retouchée à des fins de clarté), dans CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, carte et plan (plan #6).



Le Village olympique et la crise du logement à Montréal

Dans les années 1970, le Québec faisait face à une crise majeure du logement, particulièrement intense sur le marché locatif à Montréal²⁰. Selon le sociologue Pierre Hamel, l'expansion urbaine

¹⁹CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. 37.

²⁰ Marie J. Bouchard, Winnie Frohn et Richard Monin, « Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale », dans *Lien social et Politiques*, n°63, 2010, P. 94.

dans les années 60 a été un des facteurs à l'origine de cette crise. Dans son livre intitulé *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*, Hamel a écrit :

L'extension du centre-ville sous les efforts conjugués de l'administration municipale et des agents économiques privés affectera bien entendu la plupart des quartiers périphériques. Ce qui contribuera à la détérioration des conditions de vie d'une partie de la classe ouvrière et des classes populaires, puisque ce développement entrainera des démolitions en série et, à moyen terme, des rénovations qui ont eu des effets directs sur la hausse des prix des loyers²¹.

Marsan adhère à cette analyse en affirmant que la crise du logement a été provoquée par les travaux de rénovation urbaine entrepris sous l'administration Drapeau. Dans son livre, *Crises du logement à Montréal (1860-1939)*, l'urbaniste Marc H. Choko évoque les inquiétudes exprimées par Marsan en 1977 concernant la crise du logement à Montréal. Marsan a souligné que « des quartiers entiers ont été charcutés par des autoroutes. Les démolitions se poursuivent encore de façon anarchique et la crise du logement va s'accroissant. Le stock des logements à prix modique a donc considérablement diminué, créant cette crise du logement que nous connaissons »²². Cette déclaration est étonnante, car le réaménagement urbain, qui était initialement prévu pour pallier la crise du logement, a eu en réalité l'effet contraire en entraînant des répercussions défavorables.

Conscient de l'importance de résoudre la crise, le Comité-conseil Marsan a envisagé diverses mesures. L'une d'entre elles consistait à confier la gestion du Village olympique à un organisme sans but lucratif (OSBL). En effet, « l'organisme suggéré devrait se situer le plus près possible des citoyens afin qu'ils bénéficient de plusieurs centaines de logements abordables »²³. Le Comité-conseil Marsan préconisait que le Village olympique adopte le modèle des OSBL et des coopératives en matière de logement afin de bénéficier des subventions des gouvernements provinciaux et fédéraux, tout en offrant des logements abordables aux ménages à faibles et moyens revenus. Comme Gabriel Plante l'a souligné dans son mémoire (géographie) *Enjeux et défis des coopératives d'habitation au Québec dans un contexte marqué par la fin des conventions*

²¹ Pierre Hamel, *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*, Montréal, Cahier de recherche de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, 1983, p. 55.

²² Marc H. Choko, *Crises du logement à Montréal (1860-1939)*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980, p. 195.

²³ Clément Trudel, « Village olympique : Le comité Marsan suggère d'en faire un complexe résidentiel », *Le Devoir*, 5 mars 1977.

fédérales, le recours aux OSBL et aux coopératives d'habitations était en plein essor dans les années 1970:

En 1973, le gouvernement canadien lance le premier programme de développement de coopératives pour donner suite aux conclusions d'une large enquête sur la précarité des locataires, particulièrement en milieu urbain. En 1976, le Parti Québécois fraîchement élu profite de ce transfert de financement de la part du gouvernement fédéral, et met sur pied le programme Logipop, de même que les Groupes de ressources techniques (GRT) pour aider les citoyennes à démarrer leur projet d'habitat coopératif²⁴.

Cette approche correspondait pleinement à la vision du Comité-conseil Marsan qui souhaitait restituer le Village olympique aux contribuables. En effet, le Rapport Marsan a recommandé que : « [le Village] demeure dans le domaine public et puisse bénéficier de l'augmentation de la valeur marchande »²⁵, au cas où il serait décidé de le mettre en vente dans l'avenir. Ainsi, le Rapport préconisait de préserver la vocation sociale du Village et du Parc olympique en tant que biens publics.

Le parachèvement du complexe olympique

Il n'y avait pas consensus au sein du Comité-conseil Marsan quant au choix du modèle de toiture pour le Stade. D'un côté, Marsan était opposé à l'idée d'une toiture souple et rétractable en raison de son coût et de sa complexité technique. De leur côté, Desautels et Lajoie approuvaient le plan préétabli d'un toit selon le concept de Taillibert, « sous réserve de résultats positifs des études techniques »²⁶. En attendant que la RIO examine les options les moins coûteuses, les plus utiles et les moins risquées entre une toiture mobile et une toiture fixe, le président du Comité-conseil a suggéré de laisser le Stade sans toit²⁷. Finalement, les experts ont soumis les deux options au gouvernement sans prendre parti pour l'une ou l'autre et lui ont recommandé que le choix de la toile fasse l'objet d'un débat public²⁸, avant même qu'une décision politique ne soit prise

²⁴ Gabriel Plante, *Enjeux et défis des coopératives d'habitation au Québec dans un contexte marqué par la fin des conventions fédérales*, mémoire de M.A. (géographie), Université du Québec à Montréal, 2023, p. 7.

²⁵ CCCEAIO, *Le Village olympique*, Montréal, CCEAIO, 1977, p. 23. BAnQ, Grande Bibliothèque.

²⁶ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. V.

²⁷ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. IV.

²⁸ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. VI.

concernant le type de toiture. Cependant, le gouvernement n'a pas suivi cette recommandation. Néanmoins, le Comité-conseil Marsan a décidé de consulter la population via un sondage.

Mécanisme de gestion

Bien que le Comité-conseil Marsan n'ait pas été tenu d'examiner le mécanisme de gestion de la RIO, il souhaitait formuler une recommandation pour: « assurer la concrétisation de la vocation recommandée en confiant à la Régie des installations olympiques l'expérimentation, le développement, la promotion, la gestion et la réalisation des programmes d'activités de concert avec les organismes impliqués dans l'exploitation du Parc olympique »²⁹. Cette recommandation clarifiait le mandat de la RIO et garantissait la pérennité de la vocation sportive que le Comité-conseil Marsan défendait.

2.1.3. La Ville de Montréal

Vision reconstituée

Sous la direction du maire Jean Drapeau, la Ville de Montréal a lancé le projet olympique sans avoir préparé de planification claire pour l'après-Jeux. Le Comité-conseil Marsan, chargé d'intégrer la vision de la Ville de Montréal sur l'avenir du Parc olympique dans son rapport, s'est retrouvé dans une impasse, car il n'existait aucun document élaboré la décrivant³⁰. Afin de conceptualiser comment les représentants municipaux auraient pu organiser l'utilisation des installations sportives après les Jeux, les membres du Comité-conseil Marsan se sont référés au *Programme architectural* de 1971, qui dévoilait le futur Parc olympique au public. Ils ont également organisé des entrevues avec des membres du Conseil de Ville, tels que Jean Emond, Jacques Ranger et François Zalloni. Jean Drapeau n'a pas été inclus parmi les personnes interrogées, car il avait été écarté du processus politique formel visant à concevoir des idées sur l'avenir des installations. Après avoir analysé l'ensemble des données recueillies, y compris les propositions des personnes interrogées, les experts ont indiqué dans leur Rapport:

On [Le comité Marsan] doit donc insister sur le fait qu'autant la promotion des Jeux que les études d'utilisation post-olympiques conféraient à ces équipements une

²⁹ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. III.

³⁰ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. 26.

vocation première de lieu de sport amateur et de compétition sportive. La vocation n'a jamais été présentée comme étant d'abord commerciale³¹.

Selon le Comité-conseil Marsan, la Ville de Montréal aurait choisi de privilégier une orientation axée sur le sport, tout en tenant compte de la cohabitation des activités sportives et commerciales au sein du Parc olympique. Le Rapport Marsan a intégré cette vision reconstruite avec les objectifs et priorités de la ville. Son but était de formuler des recommandations favorisant la coexistence des différentes vocations. Ces recommandations reposent sur une division géographique de l'utilisation du complexe olympique.

Lors des délibérations du Comité-conseil Marsan, les experts ont mis de l'avant la proposition de la Ville de Montréal visant à modifier le mécanisme de gestion du Parc olympique. Cette initiative avait pour objectif de résoudre un problème persistant depuis la création de la RIO : l'absence de représentants municipaux au sein de son Conseil d'administration. Pour surmonter cette impasse, la Ville de Montréal a suggéré l'intégration d'une équipe mixte au sein du C.A. de la Régie. Ce nouveau corps administratif serait composé d'un nombre équivalent de représentants des gouvernements provincial et municipal. Il y aurait trois représentants nommés par Québec, trois par Montréal et un autre nommé conjointement par les deux gouvernements³². Pour démontrer l'efficacité de cette nouvelle équipe administrative, le Comité-conseil Marsan a inséré dans son Rapport un extrait d'un document du Service des finances de la Ville:

Le complexe olympique est un actif local, provincial, national et international. Les équipements olympiques serviront possiblement à plusieurs secteurs: aux gouvernements, aux institutions d'enseignement, aux organisations sportives et voire à l'entreprise privée. Pour ces raisons, le corps administratif du Parc olympique aurait avantage à être formé principalement des parties pouvant apporter une contribution significative à son existence, surtout la Ville de Montréal et le Gouvernement provincial³³.

La proposition de la Ville de Montréal d'intégrer des représentants municipaux au Conseil d'administration de la RIO semblait justifiée, car le Parc olympique avait été construit sur son territoire, que la ville en deviendrait propriétaire une fois les travaux achevés, et que l'aventure

³¹ CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, p. 26.

³² CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 127.

³³ CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 128-129.

olympique était avant tout le fruit de son initiative. Si la RIO acceptait cette intégration, la ville pourrait jouer un rôle actif dans le développement du Parc. En s'impliquant davantage, la Ville pourrait influencer significativement la gestion du complexe olympique. De plus, la création de cette nouvelle équipe faciliterait la collaboration entre les deux niveaux gouvernementaux. La volonté du Comité-conseil de rendre le conseil administratif plus représentatif constituera un enjeu majeur influençant le développement des installations olympiques tout au long de la période couverte par ce mémoire.

2.1.4. L'Institut des Sports du Québec (ISQ)

Entre juin 1972 et février 1973, Paul Phaneuf, adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, a joué un rôle majeur dans le développement du sport au Québec. Il s'est particulièrement investi dans la participation des athlètes du Québec aux Jeux de Montréal et dans la création de Mission Québec 76³⁴ en août 1972. Grâce à ces efforts, la présence des sportifs québécois aux Jeux olympiques a considérablement augmenté, atteignant ainsi un objectif important. En effet, la participation des athlètes aux Olympiades de 1972, à Munich, était de 12% et elle a atteint 30% en 1976³⁵. Cette réussite a fait briller le talent québécois au sein de l'équipe nationale canadienne, a favorisé le développement et la renommée de l'élite sportive du Québec, et a incité le gouvernement à reconduire les objectifs de Mission Québec 76. Dans un article de *La Presse* publié en 1975, le ministre Phaneuf a expliqué les raisons pour lesquelles le mandat de Mission Québec 76 a été transféré à l'Institut des Sports du Québec:

Le ministre [Phaneuf] confirme ainsi dans les faits sa volonté de rendre permanents les efforts déployés depuis trois ans, en vue de fournir la meilleure assistance possible à l'élite sportive québécoise. L'Institut des Sports du Québec garantira en effet un lendemain aux Jeux olympiques de 1976 dans la province où ils auront eu lieu³⁶.

La création de l'ISQ a démontré l'engagement du gouvernement provincial à promouvoir une culture sportive propre au Québec. Par l'intermédiaire du ministre Phaneuf, le gouvernement a sollicité la collaboration de l'ISQ et du Comité-conseil Marsan pour mettre en œuvre les mesures proposées, dans le but d'élargir la mission nationale du sport. Il estimait que la participation

³⁴ « La mission Québec 76 devient opérationnelle », *La Presse*, 17 août 1972.

³⁵ Gilles St-Jean, « Mission Québec 76 présente avec fierté son rapport final », *Le Devoir*, 10 novembre 1976.

³⁶ « Premières bases de l'Institut des Sports au Québec », *La Presse*, 11 juin 1975.

sportive à l'échelle internationale renforcerait la fierté nationale et l'identité québécoise, percevant le Parc olympique comme un catalyseur potentiel pour encourager cette dynamique. Un partenariat entre le Parc olympique et l'ISQ permettrait au gouvernement provincial d'atteindre un double objectif : encourager les Québécois à participer et à s'impliquer dans des activités sportives à long terme, et assurer la pérennité de la culture sportive québécoise. Dans le mémoire de l'ISQ, rédigé dans le cadre du Comité-conseil Marsan, l'Institut a analysé deux aspects cruciaux pour l'avenir du Parc olympique : le sport amateur en tant que mission centrale et le mode de gestion du Parc olympique.

L'ISQ souhaitait que les Jeux olympiques servent de tremplin pour le développement du sport amateur d'élite. Les installations olympiques deviendraient un centre provincial de perfectionnement et de raffinement du talent sportif. Elles permettraient de mettre en place une programmation répondant à la fois aux besoins des athlètes et aux exigences des manifestations sportives³⁷. Ainsi, la mission de l'ISQ dépasserait la simple formation des athlètes pour les Jeux olympiques, devenant essentielle dans les sphères sociales et sportives au Québec. En parallèle, l'ISQ a exprimé des inquiétudes sur le risque que les installations olympiques soient détournées de leur vocation sportive et sociale au sein du Parc :

Son [à la RIO] but avoué de rentabilisation des installations ne lui permet pas de s'orienter en fonction d'une rentabilité sociale ou du développement du sport amateur au Québec. Actuellement, à cause de ces dispositions, le sport professionnel possède une priorité absolue. Il en est de même pour certains spectacles, expositions, manifestations qui accaparent des facilités à vocation avant tout sportive. C'est cet équilibre que le nouvel organisme devra rechercher³⁸.

Dans le but de protéger les vocations sportive et sociale des installations olympiques et d'éviter que la commercialisation du quadrilatère olympique ne les compromette, l'ISQ a proposé d'instaurer un organe consultatif, en complément au C.A de la RIO. Ce nouveau corps administratif, exempt de toutes responsabilités lucratives, serait entièrement responsable de la coordination de toutes les activités sportives de la Ville de Montréal, y compris le sport

³⁷ CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 115.

³⁸ CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 111.

universitaire, collégial, scolaire et les organismes de conditionnement³⁹ présents sur le site olympique.

2.1.5. Le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air (CQJLS)

Mission du CQJLS

Le CQJLS, une entité parapublique, a vu le jour en février 1973 grâce à l'initiative de Paul Phaneuf, alors ministre responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, ainsi qu'au soutien de François Cloutier, ministre de l'Éducation. Composé de quinze membres issus du secteur communautaire, cet organisme a rapidement trouvé sa place dans le paysage social⁴⁰. Le gouvernement du Québec et le Comité-conseil Marsan les ont invités à partager leur vision concernant les loisirs, le sport, le plein air, ainsi que l'implantation d'équipements sportifs et socio-récréatifs dans la société québécoise. Le CQJLS espérait que, dans un avenir proche, le Parc olympique devienne l'épicentre de l'activité sportive du Québec pour « créer sur le site olympique une Place de loisirs et de sports, où la population pourrait se rencontrer, se divertir et se récréer par des activités programmées, libres et spontanées, tout au long du jour, de la nuit et des saisons »⁴¹. Le CQJLS partageait la vision de Jérôme Ballet, chercheur en éthique et économie et enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux, sur la définition du concept de bien public. Selon Ballet, « un bien public est par nature particulièrement susceptible d'être soumis à un régime d'accès libre puisque personne ne peut être exclu de sa consommation⁴² ». Ainsi, la proposition du CQJLS pouvait « servir prioritairement les besoins des Québécois [et] axer l'utilisation de ces installations sur des orientations sociales, en fonction d'objectifs de sport et récréation »⁴³. Le Parc olympique, financé par les impôts des contribuables, représentait un héritage public précieux. Pour cette raison, il était donc crucial pour le CQJLS de démontrer que le Parc olympique appartenait au peuple et de répondre aux besoins de l'ensemble des Québécois en matière de sports et de loisirs.

³⁹ CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 112.

⁴⁰ « Création d'un conseil consultatif », *La Presse*, 16 février 1973.

⁴¹ CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 56.

⁴² Jérôme Ballet, « Propriété, biens publics mondiaux, bien(s) commun(s) : Une lecture des concepts économiques », dans *Développement durable et territoire*, dossier 10, 2008, p. 5.

⁴³ CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 55.

Changement au mécanisme de gestion

Le CQJLS a fait part de ses préoccupations au Comité-conseil Marsan concernant l'absence d'orientation sociale dans le mandat de la RIO, en notant que la Régie priorisait les bénéfices financiers des installations olympiques. Pour résoudre ce problème, le CQJLS a proposé de créer une société de gestion distincte de la RIO, dont la mission serait d'« adopter une politique d'utilisation sociale des installations olympiques dans le cadre d'un projet collectif et permanent »⁴⁴. Cette société serait responsable de la gestion des bâtiments olympiques pour divers événements et manifestations, tels que des compétitions, des tournois et des matchs, en accordant la priorité aux Québécois. Elle mettrait en avant la vocation sociale du Parc olympique, en reléguant au second plan l'aspect commercial. Le CQJLS et l'ISQ, en collaboration avec la Ville de Montréal, ont proposé des modifications visant à améliorer la représentativité des membres du conseil d'administration de la RIO et à clarifier son mandat afin de répondre aux inquiétudes concernant la perte potentielle des vocations sportives et sociales du Parc olympique. En intégrant une diversité d'opinions et d'acteurs, cette nouvelle représentativité viserait à répondre aux besoins et intérêts des différents groupes, notamment ceux qui soutiennent les vocations sportive et sociale du Parc. Il sera important de surveiller l'évolution de ces propositions dans les prochaines étapes de l'histoire politique du Parc olympique.

2.1.6. Consultation citoyenne au Comité-conseil Marsan

Le Comité-conseil Marsan a jugé légitime de consulter la population sur la gestion du Parc olympique, étant donné que ce bien, financé par des fonds publics, appartient à la collectivité. Depuis les années 1960, la consultation publique et la collecte de données étaient devenues de plus en plus courantes au Québec et au Canada. Dans cette perspective, en 1977, un sondage d'opinion publique a été publié dans les principaux journaux du Québec afin de recueillir l'avis des citoyens sur les différentes options de toiture et l'utilisation des espaces inoccupés du Parc olympique. Ce sondage a été réalisé auprès de 1980 personnes, comprenant 578 anglophones et 1402 francophones. Afin d'alléger la lecture de notes de pages, l'ensemble des questions proviennent du Rapport Marsan⁴⁵. Les données ont été extraites d'un tableau récapitulatif (voir figure 2.2.) et converties en pourcentages. Le sondage a certes mobilisé la population, bien qu'il ne puisse pas

⁴⁴CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 70.

⁴⁵CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p.403-409.

être considéré comme un exemple bien franc de participation citoyenne. La raison est simple : pour les questions 1 et 2, les participants étaient limités aux choix proposés par le Comité Marsan. Toutefois, les questions 3 et 4 leur permettaient de donner des réponses personnalisées.

Résultats obtenus aux quatre questions du sondage

La première question du sondage était formulée de cette manière: « l'ensemble mât-toiture mobile, dont le parachèvement impliquerait des déboursés additionnels pouvant atteindre \$100 millions, devrait-il être terminé selon la conception de l'architecte Taillibert? ». Parmi les 1893 réponses reçues, 1315 personnes ont répondu oui, ce qui représentait 69% des répondants en faveur d'un parachèvement mât-toiture selon le concept original de Taillibert. Il y a eu une différence d'environ 10% dans les réponses positives entre les francophones (72%) et les anglophones (64%)⁴⁶. La deuxième question du sondage était formulée ainsi : « si le mât n'était pas achevé, selon le concept original Taillibert, devrait-on quand même installer, à un coût moindre, un autre genre de toiture sur le Stade ? ». Parmi les personnes interrogées, 862 (63%) souhaitaient un autre type de toiture. En revanche, 507 personnes (37%) acceptaient un Stade sans couverture, à un coût inférieur. La troisième question du sondage était formulée ainsi: « si oui (à la question no 2), quel genre de toiture suggèreriez-vous ? Ex. : Ballon gonflable, dôme géodésique, ou autres ». Parmi les réponses les plus populaires, 420 personnes préféraient un toit de type dôme. 411 personnes (35%) ont opté pour le concept Taillibert comme alternative de toiture, même si elles devaient proposer une autre option que celle initialement prévue. Cette situation a donc biaisé les résultats. La quatrième question du sondage était formulée ainsi: « il reste environ 200 000 pieds carrés en espaces intérieurs à aménager dans le Stade. Quel (s) usage(s) proposez-vous? » Selon les réponses du tableau, une grande diversité d'utilisations a été proposée. Les utilisations à caractère économique et sportif étaient en tête, suivies de près par celles à caractère social et culturel.

Discussion concernant les questions et les résultats du sondage

Il semble que l'information à la question n°1, selon laquelle le coût de la toiture dépassait les 100 millions de dollars, n'a pas influencé les répondants. En effet, plus de 60% d'entre eux étaient en faveur du concept original Taillibert. Parmi les personnes interrogées, 35% ont exprimé leur préférence pour la toiture Taillibert, bien que cette option ne figurait pas dans les choix de

⁴⁶ CCCEAIO, « Le parc olympique (Annexes) », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977, p. 403.

réponses. Cette situation a donc faussé les résultats de manière biaisée. Il est envisageable que les individus interrogés aient été mieux informés au préalable sur ce type de toit, ce qui les aurait incités à le sélectionner plutôt que les autres alternatives. 69% des répondants ont soutenu le choix des membres Desautels et Lajoie. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le concept original de Taillibert a remporté la palme (ou la médaille d'argent) avec 60% des réponses en sa faveur. Cependant, les trois premières questions du sondage étaient pour le moins surprenantes. Il est difficile de comprendre la raison pour laquelle l'avis des personnes interrogées a été sollicité concernant la toiture d'un bâtiment, alors que la majorité d'entre elles ne disposaient pas des connaissances nécessaires pour y répondre. Cette question aurait dû être posée à des experts. Il est tout aussi étonnant qu'une question ait été posée sur l'utilisation des espaces inoccupés du Parc olympique, tels que les espaces sous-gradins et les étages du mât du Stade, qui n'étaient pas inclus dans la programmation de la RIO. Il aurait été plus judicieux de solliciter l'opinion des Montréalais sur leurs attentes concernant la vocation et l'utilisation des principales structures olympiques, telles que le Vélodrome ou le Stade.

En résumé, le but du sondage était de recueillir l'avis des citoyens sur différentes options de toiture et de déterminer leur préférence pour un modèle de toiture par rapport à un autre, sans plus. En 1977, un éditorial publié dans le journal *Le Devoir* a critiqué la méthodologie du sondage mené par le Comité-conseil Marsan. Il a relevé plusieurs failles importantes dans la manière dont l'enquête a été conduite, soulignant notamment qu'« en l'absence de choix bien articulés, en l'absence surtout d'un sondage vraiment scientifique, le Comité ne pouvait pas aller très loin avec les quelques 2,000 lettres qu'il a reçues »⁴⁷. Il aurait été approprié de mener une enquête à plus grande échelle sur un bien public, tel que le Parc olympique, afin d'obtenir une représentation plus précise de l'opinion de la population. Marsan a lui-même reconnu des failles dans les résultats du sondage, comme le rapportait un article du journal *Montréal-Matin* en août 1977: « déception également du côté du sondage populaire [...] les résultats, selon M. Marsan, se sont souvent révélés contradictoires et difficilement applicables dans la réalité »⁴⁸. Le Comité-conseil Marsan a utilisé cet outil pour encourager le gouvernement à impliquer la population dans une discussion sur l'option du toit. Malgré les problèmes liés aux questions mal formulées ou mal interprétées, et les

⁴⁷ Jean-Claude Leclerc, « Le stade inachevé », *Le Devoir*, 27 octobre 1977.

⁴⁸ Raynald Bouchard, « Marsan est déçu », *Montréal-matin*, 24 août 1977.

résultants peu concluants, les Québécois ont pu exercer leur droit démocratique en exprimant leur opinion sur l'avenir des installations.

2.1.7. L'après Rapport Marsan

Le champ politique et le parachèvement du tandem toit-mât

Après la publication du Rapport du Comité-conseil Marsan, Jean-Claude Marsan a continué de s'impliquer dans le processus politique pour l'achèvement du Parc. Il a manifesté son désaccord avec le gouvernement sur la question du toit du Stade, en utilisant des canaux de communication informels. Cette démarche a créé une atmosphère de confrontation, reflétant la politisation entourant l'avenir des installations olympiques. En juin 1980, profitant des pourparlers de la RIO sur les différentes options de toit, Marsan a tenté de convaincre le gouvernement péquiste de suspendre le parachèvement du Stade. Ses arguments ont été relayés dans un article de *La Presse*:

Qu'on arrête sur-le-champ les travaux de construction de la tour du stade. Personne ne sait où on s'en va avec cette structure trop complexe qui pose des problèmes techniques chaque fois qu'on fait un pas de plus. On injecte des millions et des millions dans une tour qui risque de ne jamais voir le jour. C'est de l'aberration⁴⁹.

Marsan était profondément persuadé qu'« au rythme où on engloutit des millions dans le parachèvement du Stade, ce n'est pas \$100 millions qu'il va coûter d'après mes prévisions, mais plutôt \$120 millions et peut-être même plus »⁵⁰. Il a utilisé ces chiffres pour renforcer son argumentaire, démontrant que les coûts estimés dépassaient considérablement le plafond recommandé dans le Rapport Marsan. Il redoutait que l'adoption du modèle de toiture Taillibert, qu'il avait rejeté, ne conduise à un gaspillage de l'argent public. Quelques mois plus tard, en octobre 1980, Marsan a accordé une interview à *La Presse* pour convaincre le gouvernement d'opter cette fois-ci pour un toit métallique :

Comme le concept de l'architecte français Roger Taillibert s'avère irréalisable à moins d'un miracle, je pense que la RIO doit immédiatement abandonner la solution Taillibert au profit d'une solution de rechange moins onéreuse et moins esthétique mais au moins réalisable dans les circonstances. Et je crois que la proposition du toit métallique (qui

⁴⁹ Michel Girard, « Marsan : Québec devrait renoncer au mât olympique », *La Presse*, 5 juin 1980.

⁵⁰ Michel Girard, « Marsan : Québec devrait renoncer au mât olympique », *La Presse*, 5 juin 1980.

pourrait être également en aluminium) mérite immédiatement d'être sérieusement étudiée par la RIO et le gouvernement du Québec⁵¹.

Marsan a donc recommandé un type de toit fabriqué par une entreprise d'ingénierie québécoise, convaincu que cette alternative était plus économiquement viable que l'option Taillibert. Pendant qu'il poursuivait ses interventions, le premier ministre Lévesque a créé, en 1981, une Commission parlementaire avec la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) pour examiner le projet du toit du Stade. Cette décision a été motivée par les progrès limités du tandem mât-toit, puisque seuls deux étages du mât avaient été ajoutés. La SEBJ a été sélectionnée en raison de sa renommée et de ses compétences dans la réalisation de projets de grande envergure. Cependant, en attendant les résultats de leur expertise, des problèmes techniques et structuraux du Stade, survenus entre 1981 et 1985, ont conduit le gouvernement à imposer un nouveau moratoire, interrompant à nouveau les travaux et prolongeant la saga du parachèvement du Parc olympique.

En 1984, Marsan a pris part de manière informelle au débat politique concernant le toit du Stade. Il a exprimé son opinion dans une déclaration au journal *Le Devoir* :

Le parachèvement du toit Taillibert n'est pas plus « socialement justifiable et économiquement raisonnable » aujourd'hui, qu'il l'était en 1977[...] Se rend-on compte que, pour le coût de ce parachèvement estimé à \$67 millions, on pourrait construire un autre stade au complet, avec autant de sièges, autant de places de stationnement, couvert et sans aucun doute plus serviable et plus confortable que celui-ci⁵².

Selon Marsan, la décision du gouvernement de conserver le modèle original Taillibert n'était pas économiquement raisonnable et ne répondait ni aux exigences du ministre Charron, ni au coût maximum de 35 millions de dollars recommandé dans le Rapport. Dans un éditorial du journal *Le Devoir* en 1984, Marsan a réaffirmé sa décision de rejeter l'option de toiture Taillibert, arguant que la toile n'était pas sécuritaire et que ses avantages étaient minimes comparés aux autres options. Il a également dévoilé au public certains aspects de la saga du toit, mis en lumière lors des travaux du Comité-conseil Marsan :

⁵¹ Michel Girard, « Marsan suggère l'abandon du Concept de Taillibert », *La Presse*, 1 octobre 1980.

⁵² Jean-Claude Marsan, « Le parachèvement du Stade olympique : un autre monument à l'illusion », *Le Devoir*, 21 juillet 1984.

Lors des travaux du comité Marsan, un ingénieur français, à qui on avait demandé ce qu'il adviendrait si, pour des raisons de mauvais fonctionnement du système de fonte, le poids de la neige sur la toile dépassait la limite prévue, (l'équivalent de 30 centimètres d'épaisseur), a répondu le plus sérieusement du monde que le mât ou les consoles s'effondreraient. Il est évident que la sécurité du public réclame une meilleure réponse que celle-là !⁵³.

Cet extrait reflétait l'engagement de Marsan à mettre en avant la question de la toiture. Grâce à son intégrité, ses principes et ses convictions, il est resté fermement attaché à sa vision et a continué à la défendre.

Le 10 janvier 1985, *La Presse* rapportait que la RIO avait sollicité le gouvernement du Québec pour l'installation d'un toit permanent, amovible, inspiré du concept Taillibert, afin de résoudre les problèmes liés à la toiture. Selon cet article, « le mât sera complété de façon à y inclure tous les mécanismes de levage de la toile et le poste d'observation prévu dans les plans originaux »⁵⁴. Le 23 janvier 1985, peu après la communication de la RIO, le premier ministre par intérim, Bernard Landry, a informé *La Presse* que « le conseil des ministres a décidé hier, à sa réunion hebdomadaire en faveur du parachèvement du stade du Parc olympique selon le concept original. C'est dire que le mât sera complété et le stade couvert d'un toit amovible »⁵⁵. À la suite de cette annonce, la firme Lavalin, après avoir signé un contrat d'une valeur de 120 M\$⁵⁶, a pris en charge les travaux. Le gouvernement était disposé à investir cette somme pour achever les travaux, ce qui suggérait qu'il ne tenait pas compte des recommandations du Rapport Marsan sur la raisonnable des coûts de parachèvement. Les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas suivi les recommandations ne sont pas claires. Il est possible que le délai entre le dépôt du Rapport Marsan (1977) et la fin du parachèvement des installations olympiques en 1987 ait diminué leur importance. Dans la suite de l'article de *La Presse* du 23 janvier 1985, des arguments supplémentaires ont été avancés pour justifier la décision de Bernard Landry: « l'importance, pour une ville comme Montréal, de ne pas avoir sur son territoire un monument inachevé » qui perpétue le souvenir de l'incapacité de le terminer »⁵⁷. Le premier ministre était déterminé à protéger l'image de Montréal en évitant à tout prix que l'édifice inachevé du Stade olympique ne vienne la

⁵³ Jean-Claude Marsan, « le parachèvement du Stade olympique : un défi au bon sens », *Le Devoir*, 28 juillet 1984.

⁵⁴ Gilles Blanchard, « La RIO recommande le parachèvement du Stade », *La Presse*, 10 janvier 1985.

⁵⁵ Yvon Laberge, « Le Stade olympique sera couvert d'ici à deux ans », *La Presse*, 24 janvier 1985.

⁵⁶ Jean-Pierre Bonhomme, « Le Stade : les contrats sont signés, les travaux débutent », *La Presse*, 23 avril 1985.

⁵⁷ Yvon Laberge, « Le Stade olympique sera couvert d'ici à deux ans », *La Presse*, 24 janvier 1985.

ternir. Plus encore, Landry était empressé que le Stade olympique devienne un symbole fort pour Montréal. En résumé, le parachèvement des installations olympiques a été le résultat de huit années de délibérations au sein du C.A. de la RIO et de nombreuses heures de travail pour les ministres délégués aux Installations olympiques, Claude Charron (de 1977 à 1982) et Guy Chevrette (de 1982 à 1985). Le parachèvement a été caractérisé par une politisation et une médiatisation accrue, ainsi que par des interventions informelles du président du Comité-conseil Marsan.

L'état de l'épanouissement des vocations des structures olympiques

En 1981, soit quatre ans après la publication du Rapport Marsan, *La Presse* a publié un article évaluant si les recommandations concernant les vocations sportive et sociale restaient une priorité pour les gestionnaires de la RIO. Michel Bélanger, contrôleur et trésorier, était d'avis que « les budgets ne sont pas pensés uniquement en fonction de la rentabilité économique [...] nous avons une vocation sociale et sans être en mesure d'y accorder un chiffre précis, je suis convaincu que nos efforts dans ce sens ont dû nous rapporter »⁵⁸. M. Bélanger reconnaissait clairement les avantages de la vocation sociale. Le directeur des piscines, Bernard Hudon, a quant à lui affiné les propos de M. Bélanger, en différenciant les vocations sociale et commerciale. Il a ainsi affirmé : « nous avons deux obligations qui se côtoient et elles sont en contradiction : l'aspect lucratif et la vocation sociale »⁵⁹. Hudon, en accord avec l'ISQ et le CQJLS, estimait qu'il existait une contradiction intrinsèque entre ces deux vocations. La vision du Comité-conseil Marsan, axée sur les vocations sportive et sociale des installations olympiques, a été théoriquement acceptée par les gestionnaires de la RIO. Cependant, en pratique, l'inachèvement des structures olympiques a limité la capacité du gouvernement à prendre des mesures concrètes pour leur assigner ces vocations.

En mai 1984, le gouvernement a mis en œuvre la recommandation du Rapport Marsan d'intégrer les organismes sportifs au Parc olympique. Il a autorisé le Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ) à déménager dans le sous-sol du Stade olympique⁶⁰, illustrant ainsi une avancée conforme aux idées du Comité-conseil Marsan en 1977. Cependant, selon ce qu'un article du journal *Le Devoir* a publié en mai, cette nouvelle n'a pas fait l'unanimité

⁵⁸ Pierre April, « La vocation du Parc olympique : « un projet de grande envergure toujours à l'étude », *La Presse*, 14 juillet 1981.

⁵⁹ Pierre April, « La vocation du Parc olympique : « un projet de grande envergure toujours à l'étude », *La Presse*, 14 juillet 1981.

⁶⁰ Richard Milo, « Le RONLQ voudra-t-il du sous-sol du Stade ? », *Le Devoir*, 30 mai 1984.

car « le projet ne sourit guère à une majorité de bureaucrates du sport que la perspective d’emménager « dans un sous-sol sans lumière et sous des plafonds d’une hauteur de sept à huit pieds sur 50,000 pieds carrés de surface » incite à la morosité »⁶¹. En octobre 1984, un article de *La Presse* indiquait que le gouvernement avait répondu aux demandes des fonctionnaires en installant quinze puits de lumière. Cependant, malgré ces améliorations, « plusieurs bureaucrates du sport ne sont pas très heureux de la perspective de vivre dans des catacombes, même si les plafonds sont hauts. Ils appréhendent aussi les difficultés causées par une sécurité trop stricte qui exige maints laissez-passer »⁶². Ainsi, bien que le gouvernement ait appliqué cette recommandation, les fédérations sportives et de loisirs n’ont pas été entièrement satisfaites.

La question du Village olympique et le regroupement de locataires

En 1977, lors d’une entrevue accordée à *La Presse*, Claude Charron a déclaré qu’à cette époque, il collaborait étroitement avec les ministres Claude Morin (Affaires intergouvernementales) et Guy Tardif (Affaires municipales) pour trouver une solution conforme aux recommandations du Rapport Marsan concernant l’avenir du Village olympique⁶³. Charron a précisé à cette occasion « que le gouvernement québécois aura absolument besoin de l’apport aussi bien du fédéral que de la Ville de Montréal pour réaliser la solution (ou quelque chose qui s’y apparente) »⁶⁴. Il était donc possible de trouver une solution, à condition que tous les paliers de gouvernements participent activement. Pendant que Charron, Morin et Tardif examinaient ce dossier, la RIO louait 20% des logements du Village à des retraités vivant de leurs allocations gouvernementales⁶⁵, selon le rapport annuel de 1980. Cependant, comme la RIO n’avait pas l’obligation de louer à des personnes à faible revenu, il était essentiel qu’un OSBL prenne en charge le Village pour soutenir les familles ciblées, faciliter leur accès à des logements abordables et garantir la vocation sociale des pyramides résidentielles. Durant la période 1977-1987, le projet étudié par Charron, Morin et Tardif n’a pas été achevé.

⁶¹ Richard Milo, « Le RONLQ voudra-t-il du sous-sol du Stade ? », *Le Devoir*, 30 mai 1984.

⁶² François Béliveau, « Les Fédérations sportives déménageront », *La Presse*, 4 octobre 1984.

⁶³ Pierre-Paul Gagné, « Village olympique: Charron croit que la réponse du fédéral sera favorable », *La Presse*, 23 mars 1977.

⁶⁴P.-P. Gagné, « Village olympique: Charron croit que la réponse du fédéral sera favorable », *La Presse*, 23 mars 1977.

⁶⁵ Régie des Installations olympiques. *Rapport annuel 1980*, p. 8.

Les locataires du Village olympique se regroupent pour faire face à la crise du logement

Dans les années 1970, la question du logement à Montréal a déclenché un engagement politique intense et a engendré une croissance significative du militantisme citoyen. Notamment, l'Association des locataires du Montréal métropolitain a été fondée pour informer les locataires des mesures de protection disponibles et servir de ressource immédiate aux personnes affectées par la crise du logement⁶⁶. Dans un extrait du livre *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)* du sociologue Pierre Hamel, il est mentionné que d'autres groupes de défense des locataires, tels que le Front commun, les associations de locataires et le Regroupement des locataires en luttes de Montréal, ont rapidement vu le jour à partir de 1975⁶⁷. Plus tard, dans les années 1980, le Regroupement des comités de logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ), la Régie du logement, ainsi que de nombreuses manifestations de locataires ont contribué à la politisation croissante de la question du logement à Montréal.

En 1981, suivant la nouvelle tendance en matière de lutte pour le logement, les locataires du Village olympique se sont regroupés pour créer l'Association des locataires du Village olympique (ALVO)⁶⁸. L'ALVO soutenait la vision des militants de la RCLALQ, qui, en 1982, avaient exprimé le souhait de donner aux locataires le pouvoir de contrôler les loyers⁶⁹. La problématique du logement prenait de l'ampleur, et les manifestations, particulièrement celles des locataires du Village olympique, attiraient l'attention des médias. Guy Pinard a exploré leurs luttes dans deux articles publiés dans *La Presse*. Dans l'un d'eux, il indiquait qu'en 1982, les hausses de loyers au Village olympique se situaient entre 10 et 15%, et qu'en 1983, elles atteignaient 7,5%⁷⁰. Dans un deuxième article, le journaliste rapportait que, pour sensibiliser le gouvernement aux préoccupations des locataires face à l'augmentation des frais de location, l'ALVO a initié une pétition réclamant le gel des loyers. Signée par 642 personnes, cette pétition contestait l'augmentation de loyer de 7,5%⁷¹. Malheureusement, la RIO et le gouvernement n'ont pas tenu compte de la pétition de l'ALVO. Cependant, il est encourageant de constater qu'une association

⁶⁶ Pierre Hamel, *Op. cit.*, p.235.

⁶⁷ *Ibid.*, p.237.

⁶⁸ « Loi sur les compagnies. Lettres patentes », *Gazette officielle du Québec*, 18 juillet 1981.

⁶⁹ « Pour le droit au logement depuis 1978 », Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, [en ligne] [Pour le droit au logement depuis 1978 - Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec \(rclalq.qc.ca\)](http://www.rclalq.qc.ca)

⁷⁰ Guy Pinard, « Le gel des loyers exigé au Village olympique », *La Presse*, 24 mars 1983.

⁷¹ Guy Pinard, « encore le Village olympique », *La Presse*, 17 mai 1982.

de locataires s'est formée et a mis en place des moyens de pression. Cette mobilisation citoyenne se poursuivra dans la prochaine période de l'histoire politique du Parc olympique.

Le gouvernement Lévesque n'a pas suivi la recommandation concernant la mise en place d'un OSBL pour gérer le Village olympique. De même, les gouvernements de Lévesque et de Landry n'ont pas mis en œuvre la proposition du Comité-conseil Marsan, soutenue par l'ISQ et le CQJLS, qui visait à accorder à la RIO une autorité en matière de sport et à clarifier sa mission. Par ailleurs, la RIO et le gouvernement provincial ont accepté de déplacer les bureaux des fédérations sportives dans les locaux du sous-sol du Stade. De plus, la RIO a soutenu la recommandation du Rapport Marsan qui visait à consacrer le Vélodrome aux activités sportives. En conséquence, dès 1977, l'intérieur du Vélodrome a été utilisé pour des événements sportifs cyclistes, ainsi que pour des foires, salons et expositions. Cette solution temporaire a été adoptée en attendant la couverture du Stade. Cependant, ce n'est qu'en 1987 qu'il a été possible d'évaluer l'application de la recommandation du Rapport Marsan concernant la vocation sportive du Vélodrome. À partir de cette année-là, le Vélodrome a cessé d'accueillir des foires et salons, se concentrant ainsi pleinement sur les activités sportives. Malgré les efforts des acteurs et des experts, les recommandations ont eu très peu de portée, mettant en péril la pérennité des vocations sportive et sociale.

Du Comité-conseil Marsan à la Commission d'enquête Malouf

Après avoir soigneusement analysé les visions, opinions, valeurs, propositions et désaccords des différents acteurs impliqués dans les discussions du Comité-conseil Marsan, il est apparu que certains enjeux, tels que le toit du Stade et l'attribution des vocations aux installations olympiques, étaient particulièrement polarisants. Bien que le Comité-conseil Marsan ait avancé de nombreuses idées prometteuses pour l'avenir du Parc olympique, ses recommandations n'ont pas été mises en œuvre en raison de la priorité accordée à l'achèvement des infrastructures. En se concentrant sur la finalisation et l'exploitation des installations olympiques, le Comité-conseil Marsan a laissé plusieurs questions en suspens, notamment celles sur les dépassements des coûts du projet olympique et de ses infrastructures. Dans ce contexte, René Lévesque a mandaté la Commission d'enquête Malouf pour examiner ces problématiques. Le premier ministre aurait préféré une

enquête publique « sans qu'elle ne tourne « en spectacle » »⁷², mais les nombreuses interactions, décisions politiques, publications et caricatures médiatiques liées à cet épisode politique ont souvent donné une impression contraire.

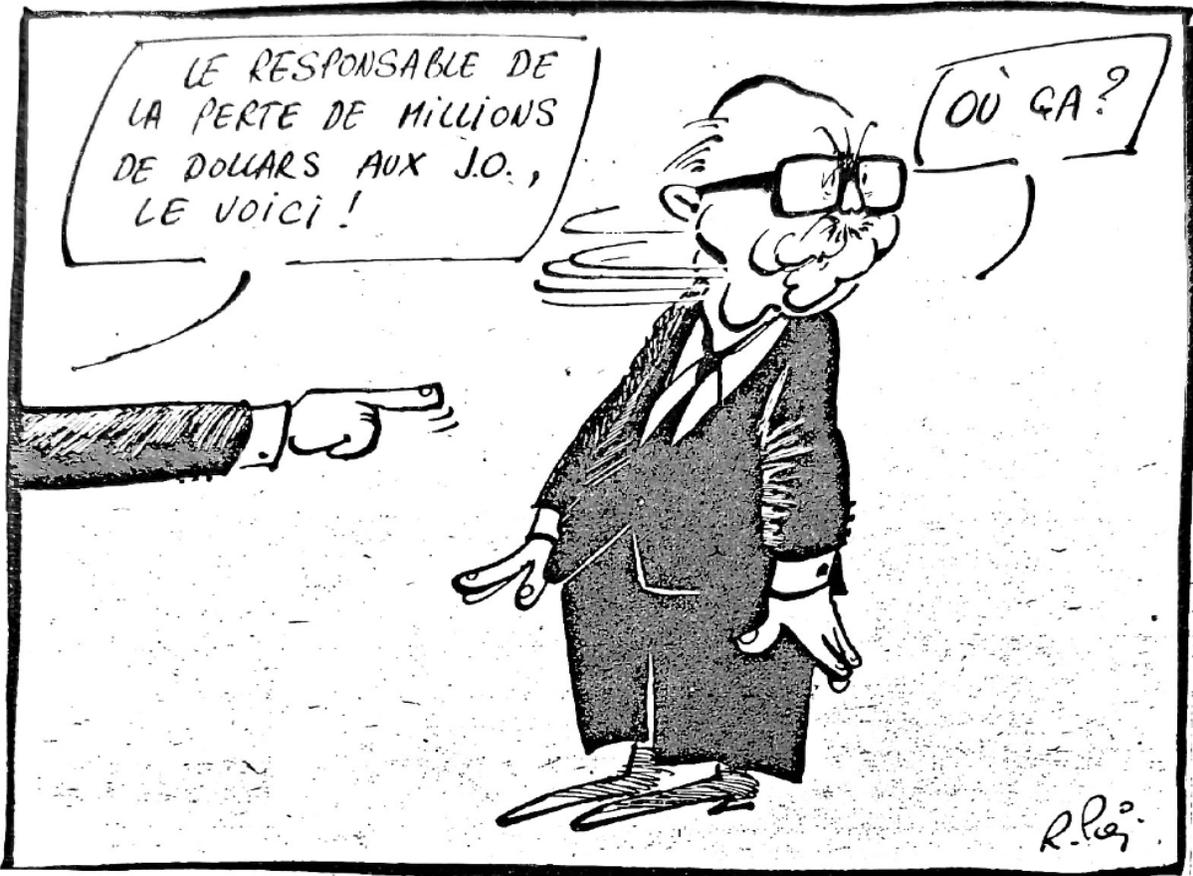
2.2. La Commission d'enquête Malouf

Après avoir pris connaissance du rapport du Vérificateur général au Conseil du trésor concernant les dépassements budgétaires du projet olympique, le premier ministre Lévesque a établi la Commission d'enquête Malouf⁷³ le 13 juillet 1977, en nommant à sa présidence l'Honorable Juge Albert H. Malouf. En 1968, il avait été désigné Juge de la Cour des Sessions de la paix, puis, en 1972, il a été promu à la Cour supérieure. Le Juge Malouf a collaboré avec des professionnels expérimentés. Il a formé un trio avec Gilles Poirier, ingénieur à Hydro-Québec et directeur des projets pour cette Société d'État, ainsi qu'avec Jean-Guy Laliberté, comptable agréé et vice-président du Crédit lyonnais, spécialiste en comptabilité pour une firme de comptables agréés de la métropole. Gilles Poirier était reconnu pour sa maîtrise des projets d'envergure aux coûts faramineux. Jean-Guy Laliberté, de son côté, possédait une expertise approfondie en finances et gérait la comptabilité. Le Juge Malouf, quant à lui, a incarné les valeurs de justice, de respect de la loi et d'impartialité.

Dès 1978, avant même que la Commission Malouf ne mette en lumière la responsabilité de Drapeau dans les dépenses du projet olympique, les médias qualifiaient déjà le Parc olympique de gouffre financier. Cette même année, une caricature (voir figure 2.3.), parue dans le *Journal de Montréal*, dépeignait le maire, pointé du doigt, accusé de tirer les ficelles et d'être responsable de la perte de millions de dollars. Cette caricature semble prémonitoire, car déjà à cette époque, Drapeau cherchait à éviter les regards, une attitude qu'il adoptera également après la publication du Rapport Malouf. Mais, il n'échappera pas aux médias qui veilleront à le maintenir sous les feux de la rampe. Les conclusions et les recommandations de la Commission d'enquête Malouf ont provoqué une médiatisation et une politisation intenses. Les médias ont critiqué l'administration

⁷² « Une enquête complète sera menée sur le coût des J.O. », *La Voix de l'Est*, 15 juillet 1977.

⁷³ « Une enquête complète sera menée sur le coût des J.O. », *La Voix de l'Est*, 15 juillet 1977.



municipale de Montréal à la suite du scandale financier du projet olympique et des failles démocratiques impliquant le maire Jean Drapeau.

Les conclusions de la Commission d'enquête Malouf

La Commission d'enquête Malouf a identifié les facteurs responsables de l'écart considérable entre le budget initialement prévu pour les Jeux et les infrastructures sportives, et le montant final. Rappelons que les coûts du projet olympique sont passés de 309,5 millions, en avril 1974, à 1,3 milliard, le 1er août 1976.⁷⁴ Selon le Rapport Malouf, les dépenses excessives des Jeux

Figure 2.3. Drapeau, le responsable de la perte de millions de dollars, dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal, *Journal de Montréal*, 20 octobre 1978.

⁷⁴ Janie Gosselin, « La réponse du maire Drapeau rendue publique quelque 40 ans plus tard », *La Presse*, 26 octobre 2019.

s'expliquent par les honoraires élevés d'un architecte étranger⁷⁵ et par le coût d'un concept architectural inédit pour les structures sportives.⁷⁶ Elles étaient également dues à « la conduite de l'ensemble des membres du conseil et du comité exécutif de la Ville qui [...] ont failli à leurs responsabilités par leur manque de vigilance [dans l'aventure préolympique] et leur attitude complaisante »⁷⁷. En conséquence, Jean Drapeau et certains membres du conseil municipal ont été critiqués pour ne pas avoir pleinement assumé leurs responsabilités administratives. Le Rapport Malouf a notamment souligné l'influence déterminante de Drapeau:

C'est dans ce contexte particulier, basé sur la personnalité et la puissance extraordinaire du maire de Montréal à l'époque, que le maire Drapeau doit assumer un blâme prépondérant dans les décisions et initiatives qui ont été prises en regard de l'organisation et de la réalisation des installations olympiques⁷⁸.

En fin de compte, les révélations de la Commission d'enquête Malouf sur les dépenses associées au projet olympique ont mis en perspective un possible scandale financier. Parallèlement, les dysfonctionnements au sein de l'administration municipale dirigée par Drapeau ont conduit à un scandale démocratique.

Les recommandations de la Commission d'enquête Malouf

La Commission d'enquête Malouf a recommandé au gouvernement d'instaurer une mesure préventive exigeant que tout projet dépassant 50M\$ au provincial et 10M\$ (ou 5% du budget d'exploitation) au municipal obtienne l'approbation du Conseil des ministres avant son lancement. En juin 1980, quelques jours après la publication du Rapport Malouf, *Le Devoir* rapportait que le gouvernement envisageait de légiférer pour réguler les grands projets⁷⁹. Bien que les Jeux olympiques de 1976 aient engendré des coûts exorbitants, le gouvernement provincial n'a pas suivi cette recommandation et n'a pas légiféré sur la capacité des municipalités à financer de grands projets. Il aurait été intéressant de savoir quel dépassement de coûts aurait justifié une intervention

⁷⁵ Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Rapport de la commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade*, Montréal, Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, 1980, p. 39. BANQ numérique : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2243197>

⁷⁶ *Ibid.*, p. 38.

⁷⁷ Michel Girard, « De l'« irresponsabilité administrative » dès le début de l'aventure olympique », *La Presse*, 9 juin 1980.

⁷⁸ Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Op. Cit.*, p. 38.

⁷⁹ Bernard Descôteaux, « Les futurs « travaux d'envergure » seront mieux surveillés », *Le Devoir*, 12 juin 1980.

législative de la part du gouvernement. En 1983, trois ans après que Lévesque ait exprimé son souhait de réglementer les projets d'envergure, le gouvernement a été vivement critiqué par le journal *Le Devoir* pour son inaction dans ce domaine:

Le gouvernement Lévesque, au contraire, endosse une gestion aussi délabrée, et se moque d'un organisme comme le Bureau d'audiences publiques faut-il se surprendre qu'il ait aussi enterré la principale recommandation du rapport Malouf sur le scandale olympique la création d'un organisme de vérification des grands travaux publics [...] la dérive péquiste continue⁸⁰.

Cet extrait met en évidence la faible prise en compte des aspects démocratique par le Parti québécois en ce qui concerne le financement des grands travaux par les fonds publics. Sans consultation ou participation adéquate des citoyens, cette négligence peut conduire à une utilisation inefficace de l'argent des contribuables. Il a fallu le dépassement majeur de la construction du métro de Laval, en 2008, pour que le gouvernement libéral de Jean Charest réagisse et adopte, en 2009, la *Loi sur Infrastructure Québec* pour réglementer ce type de projet⁸¹.

La Commission d'enquête Malouf a recommandé au gouvernement d'instaurer un code de conduite pour le secteur public, afin de rendre les élus responsables de leurs actes et de prévenir les manœuvres douteuses des municipalités⁸². À cet effet, en juin 1980, moins de deux mois après la publication du Rapport Malouf, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités* (Loi 105). Cette loi comprenait des mesures « concernant l'information et la participation des citoyens à la vie municipale [...] [et] les conseils municipaux seront tenus de prévoir une période de question à chacune de leur assemblée »⁸³, qui avaient pour objectif de rendre plus démocratique le processus politique municipal et de mieux encadrer les élus municipaux.

⁸⁰ Jean-Claude Leclerc, « La dérive continue », *Le Devoir*, 10 février 1983.

⁸¹ Axel Fournier, *L'impact des recommandations des commissions d'enquête sur la législation québécoise*, mémoire de M.A. (droit), Université de Montréal, 2019, p. 114.

⁸² Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Op. Cit.*, p. 71-72.

⁸³ Claude-V. Marsolais, « L'administration municipale sera plus démocratique », *La Presse*, 13 juin 1980.

La démocratisation de l'accès aux documents publics s'inscrivait dans un mouvement national. En 1979, le gouvernement fédéral avait déjà proposé une loi pour réguler l'accès du public à l'information, anticipant ainsi les défis de transparence démocratique auxquels le Québec sera confronté par la suite. L'objectif de cette loi était de rendre la politique fédérale plus transparente, en visant « à mettre fin [...] à l'ère des gouvernements cachottiers et des fonctionnaires muselés »⁸⁴. D'après un article de *La Presse* publié en septembre 1980, l'Ontario, province voisine du Québec, a tenté de mettre en place une législation similaire « afin de permettre l'accès aux documents gouvernementaux [et que] toutes les institutions gouvernementales ou publiques devront se plier à cette décision, y compris les municipalités »⁸⁵. Dans d'autres régions du Canada, les questions relatives à la démocratie préoccupaient également le champ politique.

Un article du journal *Le Devoir* soulignait qu'à Montréal, au début de la décennie 80, « il n'existait pas de politique d'accès à l'information qui permettait aux conseillers et à la population d'avoir accès aux documents de l'exécutif, alors que c'était devenu des grands sujets de préoccupation de l'heure autant à Québec qu'à Ottawa »⁸⁶. Dans le cadre de cette tendance nationale, la Commission d'enquête Malouf a recommandé « que l'Assemblée nationale adopte une loi permettant aux parlementaires et au public en général, d'avoir accès à tous les documents de l'exécutif »⁸⁷. D'après un article publié dans *Le Devoir* en 1980, cette recommandation audacieuse visait à offrir à tous les politiciens et citoyens un accès aux dossiers politiques. Elle supprimait le caractère secret et dissimulé du pouvoir exécutif et obligeait le gouvernement à revoir le fonctionnement du Parlement ⁸⁸. Dans cette optique, moins de deux ans après la publication du Rapport Malouf, l'Assemblée nationale a adopté en 1982 la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*⁸⁹. Cette loi avait pour objectif de rendre la documentation accessible à toute personne en faisant la demande, afin de promouvoir la transparence et la démocratisation. Elle offrait aux individus et aux médias la

⁸⁴ Paul Longpré, « Clark veut mettre fin aux gouvernements cachottiers », *La Presse*, 25 octobre 1979.

⁸⁵ Rhéal Bercier, « L'Ontario n'aura plus de secrets dès cet automne », *La Presse*, 19 septembre 1980.

⁸⁶ André Bougie, « Démocratiser l'hôtel de Ville de Montréal », *Le Devoir*, 7 juillet 1981.

⁸⁷ Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Op. Cit.*, p. 69.

⁸⁸ Pierre O'Neill, « Comment prévenir la répétition de tels abus », *Le Devoir*, 6 juin 1980.

⁸⁹ *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c A-2.1

possibilité de se tenir informés des enjeux publics et d'interagir en toute connaissance de cause. De plus, l'accès aux informations sur les organismes publics permet aux citoyens de vérifier la transparence et la responsabilité des actions gouvernementales.

Le Rapport Malouf a provoqué une onde de choc

En 1980, Lévesque s'est dit étonné que le Parti libéral du Québec (PLQ) n'ait pas été plus sévèrement incriminé par les conclusions de la Commission d'enquête Malouf. Il a déclaré au journal *Le Devoir*: « le gouvernement du temps aurait dû intervenir bien avant et surtout de façon efficace et non tergiverser comme il l'a fait jusqu'au moment où il créa la RIO (novembre 1975) alors que les pots étaient déjà en grande partie cassés »⁹⁰. Lévesque aurait souhaité que la Commission Malouf blâme davantage le Parti libéral, qui détenait le pouvoir à l'époque. Le premier ministre a été surpris que la Commission d'enquête Malouf n'ait pas attribué au PLQ la responsabilité du dépassement des coûts du projet olympique. De plus, il était outré par l'absence d'enquête sur les importantes sommes d'argent versées par des entrepreneurs du chantier olympique à la caisse électorale du Parti libéral. Mais, en même temps, selon un article du journal *Le Devoir* en juin 1980: « Lévesque admet que ces contributions au PLQ n'étaient pas illégales, puisque la loi sur le financement des partis politiques n'a été adoptée que plus tard, mais affirme qu'il est « troublant » de constater que ce parti retienne ces sommes »⁹¹. À cet égard, il est possible que la Commission Malouf n'ait pas condamné plus fermement cette pratique, car les fonds versés à la caisse du PLQ n'étaient pas directement liés au dépassement des coûts des Jeux olympiques et des installations. Lévesque a profité de la publication du Rapport Malouf pour dénoncer publiquement son rival politique et rappeler aux citoyens les allégations de corruption de Bourassa et de ses acolytes dans le cadre de l'aventure olympique⁹².

Réaction Taillibert

Plusieurs extraits du Rapport Malouf démontrent comment l'architecte Taillibert a utilisé la Commission d'enquête pour minimiser son rôle dans les dépassements des coûts, notamment ce passage: « M. Taillibert, comme il l'a lui-même affirmé devant la Commission, travaillait sans

⁹⁰ Jean-Claude Picard, « Lévesque se dit étonné de voir que Bourassa s'en tire si bien », *Le Devoir*, 6 juin 1980.

⁹¹ Jean-Claude Picard, « Lévesque se dit étonné de voir que Bourassa s'en tire si bien », *Le Devoir*, 6 juin 1980.

⁹² Vincent Lemieux, « chapitre 22. Partis politiques et vie politique », dans Daigle, Gérard. *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 476.

mandat précis et sans aucune contrainte de coût »⁹³. De plus, il est mentionné qu'aucune restriction ne lui avait été fixée : « M. Taillibert confirme qu'avant son engagement officiel, comme après, personne à la ville de Montréal ne lui a imposé quelque contrainte que ce soit »⁹⁴. Un autre extrait met en évidence la liberté dont il jouissait :

L'architecte disposait alors d'une liberté d'action totale puisque la ville de Montréal ne pouvait avoir aucun moyen de contrôle sur son activité. Monsieur Taillibert n'a d'ailleurs pas hésité à déclarer sans ambages à la Commission qu'à cette période il avait très peu de contacts avec les autorités de la Ville et qu'aucune contrainte budgétaire ne lui avait été imposée⁹⁵.

À plusieurs reprises, Taillibert a attribué les dépassements de coûts à l'absence de directives claires de l'administration municipale, trouvant ainsi des excuses externes pour expliquer le problème. Malgré ses justifications et à l'exception de ses déclarations devant la Commission d'enquête Malouf, il a attendu dix ans, jusqu'en 1990, pour répondre aux accusations du Rapport Malouf. Lors d'une entrevue avec le journal *La Presse*, il a déclaré : « Haro sur les baudets! J'étais un maudit Français et c'était facile de me mettre la responsabilité sur le dos »⁹⁶. Les insinuations de la Commission d'enquête Malouf, perçues comme francophobes, et les critiques envers Drapeau pour avoir choisi un architecte étranger sans appel d'offres, ont injustement fait de Taillibert un bouc émissaire des dépassements de coûts du projet olympique. Son livre, intitulé *Notre cher Stade olympique, Lettres posthumes à mon ami Drapeau*, publié en 2000, s'est révélé être une source judicieuse pour cette recherche, en raison des réponses de Taillibert aux critiques de la Commission d'enquête Malouf en 1980. Il a catégoriquement affirmé que Drapeau ne pouvait pas être tenu responsable du dépassement des dépenses prévues, car les facteurs en cause échappaient à son contrôle :

Vous ne serez pas surpris que, la politique entrant en jeu, le maire de Montréal, maître de l'ouvrage, se soit vu reprocher le dépassement des crédits, son refus de faire apporter d'importantes modifications au projet initial, comme de n'avoir pas prévu le nombre de jours de grève, de retard de livraisons de fournisseurs, les taux d'inflations

⁹³ Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Op. Cit.*, p. 39.

⁹⁴ Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Op. Cit.*, p. 46.

⁹⁵ Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Op. Cit.*, p. 113.

⁹⁶ Michèle Ouimet, « Taillibert : « L'aventure olympique, un monument à la désinformation », *La Presse*, 20 mai 1990.

et d'augmentation conjoncturelle des matières premières, les degrés de température et d'avidité des vautours de tout bord, sans nombre et sans vergogne⁹⁷.

Lors d'une entrevue en 2011 avec le journal *Le Devoir*, Roger Taillibert a déclaré : « le chantier du Parc olympique est le berceau de la corruption au Québec »⁹⁸. D'après lui, les manœuvres frauduleuses de certains entrepreneurs auraient contribué au désastre financier du projet olympique. Taillibert était perplexe face à l'abandon des poursuites judiciaires contre certaines personnes impliquées dans des affaires de collusion ou de fraudes sur les chantiers⁹⁹. Il était persuadé que la Commission d'enquête Malouf avait injustement accusé son ami Drapeau et lui-même, sans réussir à identifier les véritables responsables. En fait, il est possible que la Commission d'enquête Malouf ait négligé ce dossier dans son enquête. Malgré cela, Taillibert demeurait déterminé à défendre l'intégrité de son ami. Peut-être avait-il compris pourquoi Drapeau gardait silence quand le maire lui avait dit lors d'une rencontre : « je vous le dis, la politique est un grand marécage et il faut éviter d'être enseveli sous la boue [...] Sans doute fut-ce la raison de votre inaltérable silence »¹⁰⁰. Taillibert avait compris que Drapeau évitait ainsi le pire.

2.2.1. Couverture médiatique : entre scandale financier et scandale démocratique

Drapeau avait promis à la Commission d'enquête Malouf, à la population et aux journalistes qu'il répondrait aux accusations portées contre lui¹⁰¹ dès juillet 1980. Malgré cet engagement, le maire a continuellement reporté sa réponse, suscitant de vives critiques de la part des médias. Ceux-ci ont dénoncé son manque de respect pour la démocratie et sa rigueur politique, des reproches déjà mentionnés dans le Rapport Malouf. De plus, le retard de Drapeau à répondre a incité les médias à rester vigilants et à s'interroger sur des agissements douteux. La prochaine section de cette recherche examinera le discours médiatique autour de la diffusion des conclusions du Rapport Malouf concernant le maire Drapeau. Elle mettra en lumière deux discours distincts : l'un sur le scandale financier et l'autre sur le scandale démocratique. Ces deux formes de critiques se sont entrecroisées à divers moments et dans divers journaux.

⁹⁷ Roger Taillibert, *Notre cher stade olympique : lettres posthumes à mon ami Drapeau*, Montréal, Stanké, 2000, p. 107.

⁹⁸ « Le chantier du Parc olympique, berceau de la corruption au Québec, selon Roger Taillibert », *Radio-Canada*,

⁹⁹ Gilles Blanchard, « Taillibert rend hommage à Drapeau et pourfend ses dénigreur », *La Presse*, 13 septembre 2000.

¹⁰⁰ Roger Taillibert, *Op. Cit.*, p. 202.

¹⁰¹ Michel Girard, « Réponse détaillée à Malouf en juillet », *La Presse*, 16 juin 1980.

Le Rapport Malouf a désigné Drapeau comme le principal responsable de l'excédent des dépenses initialement prévues pour le projet olympique. Les agissements du maire auraient entraîné ces coûts supplémentaires, comme l'a souligné un article du journal *Le Soleil* de juin 1980:

Le maire en prend pour son rhume puisque, suivant le document de 88 pages préparé sous la direction du juge Malouf. Drapeau n'avait ni les aptitudes ni la compétence pour exercer cette fonction Le rapport note qu'on s'est accommodé dès le départ d'une négligence impensable avec cette absence d'un budget global [...] Le rapport Malouf arrange drôlement le portrait du maire Jean Drapeau perdant les pédales au milieu de sa mégalomanie olympique¹⁰².

Drapeau a été sévèrement critiqué pour sa mauvaise gestion budgétaire et son obsession pour des projets grandioses et coûteux. Le journal *Le Soleil* a dénoncé sa mégalomanie, soulignant qu'il ignorait les conséquences financières de ses décisions. Les critiques ont remis en question sa

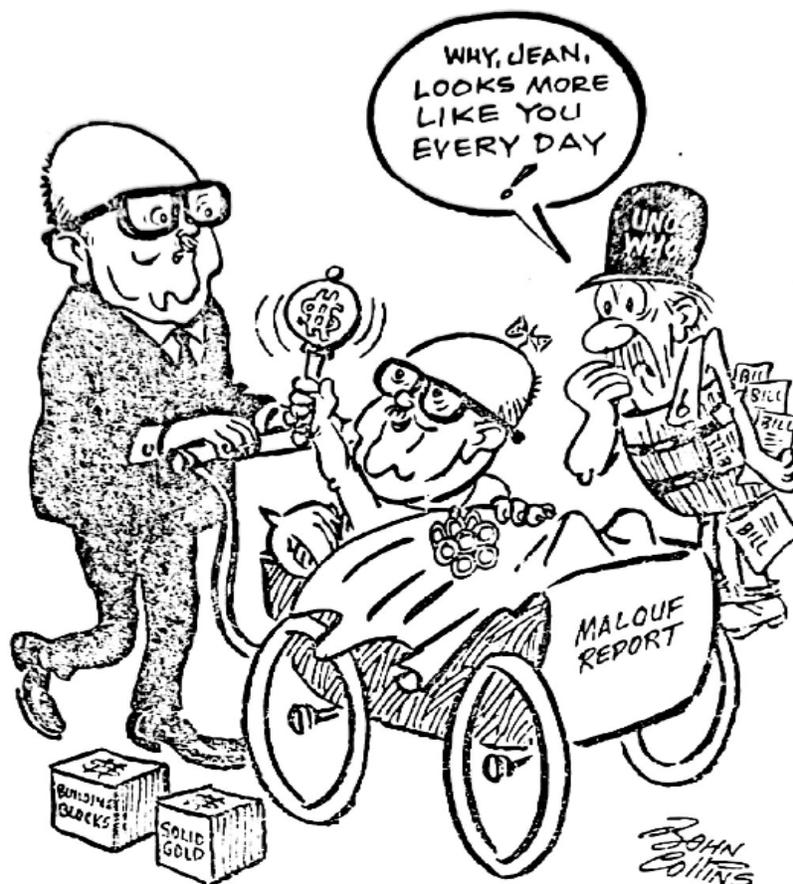


Figure 2.4. Dr
1887-1989, S9

de presse

OUR BILLION DOLLAR BABY

¹⁰² Claude Larochelle, « Drapeau en prend pour son rhume », *Le Soleil*, 4 juin 1980.

déclaration selon laquelle : « il était aussi impossible que les Jeux génèrent un déficit qu'un homme puisse tomber enceinte ». En juin 1980, une caricature publiée dans le journal *The Gazette* (voir figure 2.4.) mettait en doute cette affirmation. Elle illustrait que les Jeux pouvaient entraîner un déficit par un bambin dans le landau, associé à Drapeau. La caricature véhiculait un message négatif à son encontre, suggérant qu'il était un maire irresponsable et qu'il n'avait pas tenu sa parole d'éviter un déficit. En fin de compte, le style politique de Drapeau, caractérisé par son assurance excessive et ses engagements, s'est retourné contre lui.

En 1980, le journal *The Gazette* a publié une caricature (voir figure 2.5.) représentant Drapeau vêtu d'un maillot olympique, en train de s'entraîner à échapper aux journalistes et à la Commission

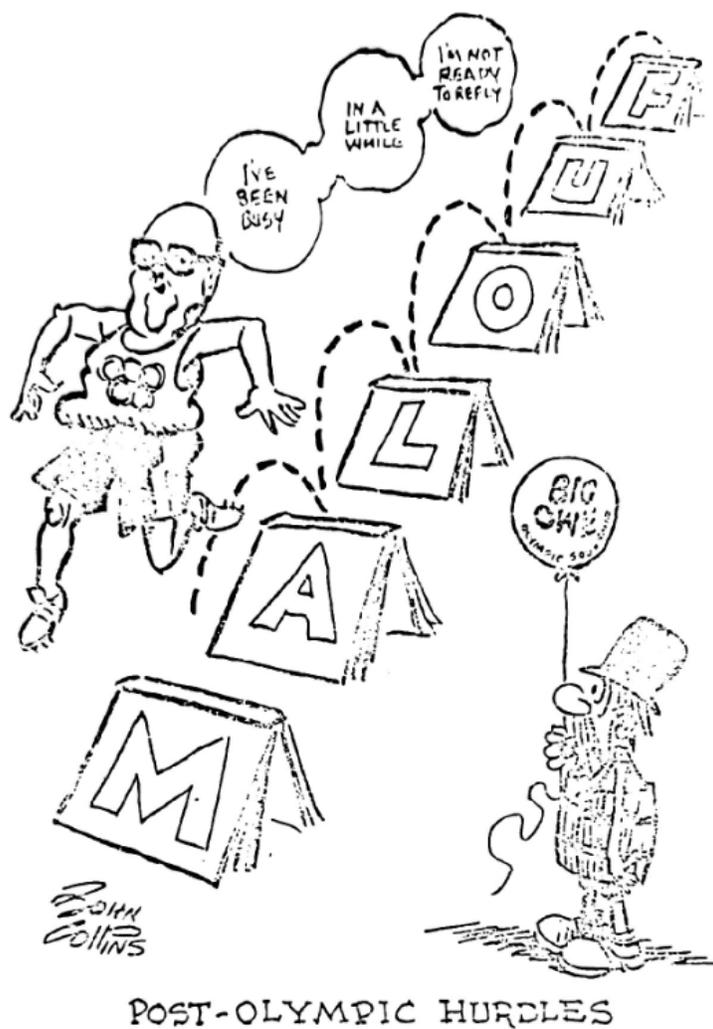


Figure 2.5. Les manœuvres de Drapeau dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal, *The Gazette*, 1^{er} octobre 1980.

d'enquête Malouf. Cette illustration suggère que le maire avait l'habitude de recourir à des subterfuges antidémocratiques pour éviter de se justifier face aux critiques portées contre lui, répétant souvent : « Je suis occupé » « Je ne suis pas prêt à répondre ». La caricature critiquait également une autre habitude de Drapeau : se dérober de ses responsabilités. Elle représentait un quidam lui rappelant qu'il était responsable de la Grosse Dette du Stade (Le Big O ' , devenu Big Owe, signifiant « grosse dette ») ainsi que du Parc olympique en entier. Le citoyen attendait les explications de Drapeau mais le maire l'évitait, ne s'acquittait pas de son devoir d' élu, en refusant de rendre des comptes à la population.

En juin 1980, malgré les critiques négatives des journaux envers Drapeau, *La Presse* a dédié une page entière pour mettre en lumière les grandes réalisations du maire et redorer son image auprès des citoyens. Parmi les témoignages recueillis, une lettre particulièrement élogieuse a été publiée :

Aujourd'hui encore un juge nommé par le gouvernement actuel s'attaque au maire Drapeau que l'on voudrait voir disparaître un homme que l'on ne peut pas accuser de malhonnête, qui a fait de la ville de Montréal la plus enviée et la plus connue de l'Amérique du Nord, qui a nettoyé le service de police de ses directeurs douteux, qui nous a donné le plus beau métro du monde, l'Expo 67, la Place des Arts, les Olympiques 76, le club des Expos et une des villes les plus propres du continent américain¹⁰³.

La tribune en soutien au maire a mis en avant l'optimisme d'une partie de la population et a tempéré le discours extrêmement négatif entourant le Parc olympique et Jean Drapeau. De plus, elle a donné la parole à un résident montréalais qui critiquait l'attitude du gouvernement provincial. Dans sa lettre il écrivait: « ce stade sera terminé, sinon par vous, qui tronquez les œuvres au lieu de les construire, mais par le vœu de la population »¹⁰⁴. Ce message dépeignait le gouvernement provincial comme un saboteur et soulignait l'importance de privilégier les souhaits de la population. Il faisait ressortir l'engagement des contribuables ainsi que la fierté que les installations olympiques apportent à la ville.

En 1981, un an après les conclusions du Rapport Malouf et l'engagement de Drapeau à répondre à la Commission, les médias ont rapporté un scandale mêlant des enjeux démocratiques et

¹⁰³ « À la défense de MM. Drapeau et Taillibert », *La Presse*, 25 juin 1980.

¹⁰⁴ « À la défense de MM. Drapeau et Taillibert », *La Presse*, 25 juin 1980.

financiers, et parfois même une combinaison des deux. De nombreux journaux ont alors révélé les manœuvres de Drapeau pour dissimuler son retard et son refus de répondre. Par exemple, un article de *La Presse* en 1981, a exposé qu' :

En retardant sa réponse de la sorte, le maire Drapeau espère peut-être que les accusations précises de la Commission Malouf auront été oubliées depuis belle lurette, et que les citoyens ne retiendront que son argumentation [...] plus il tarde, plus le temps joue pour lui et il ne le sait que trop bien¹⁰⁵.

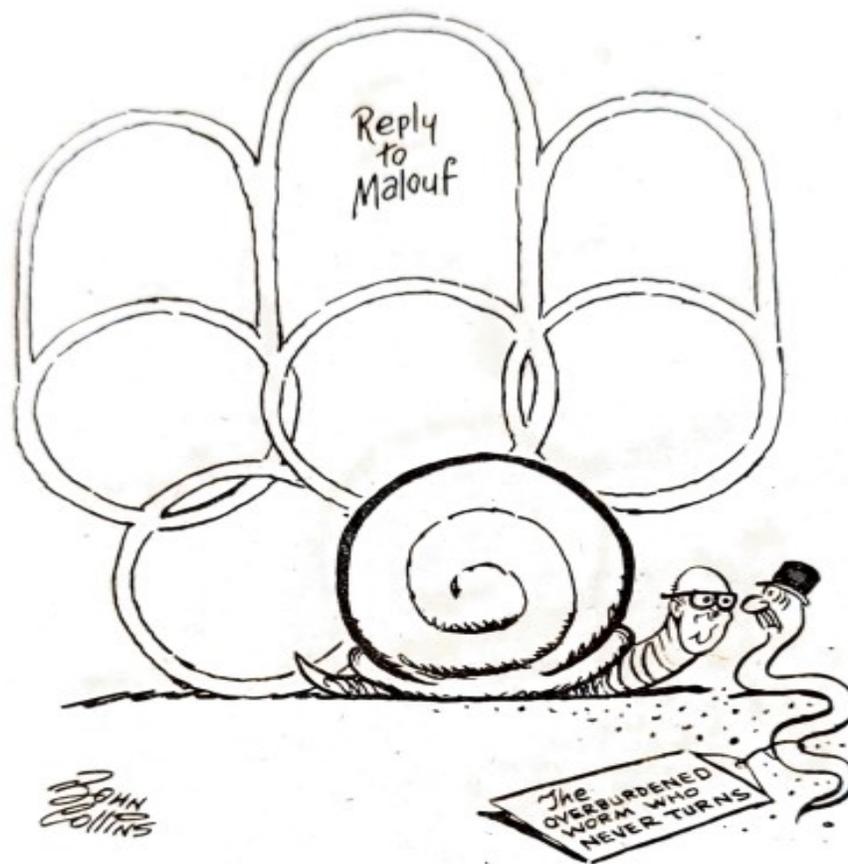
Dans cet article, il est mentionné que Drapeau était conscient que les citoyens finiraient par oublier les reproches à son égard. Il savait que peu de gens prendraient la peine de lire les centaines de pages du Rapport Malouf sur les torts qu'il avait causés, et il espérait que le temps effacerait ces souvenirs de la mémoire collective. Non seulement le maire restait silencieux face à la population, mais il demeurait également muet lors des assemblées du Conseil municipal, comme en témoigne un éditorial du *Devoir* de 1981 : « depuis un an, on attend la réplique du maire Drapeau aux accusations du Rapport Malouf. Pourtant, dans notre régime de gouvernement, la période de questions est considérée comme le principal instrument de contrôle de l'opposition sur l'exécutif »¹⁰⁶. Les médias ont dépeint le maire Drapeau comme un homme résolu à esquiver les questions de l'opposition pour maintenir son silence. Son refus de présenter sa version des faits aux élus et aux citoyens a sérieusement compromis la crédibilité de son gouvernement, mettant en évidence des lacunes dans notre système démocratique. Drapeau a contourné les réformes démocratiques instaurées par le gouvernement Lévesque et recommandées par la Commission d'enquête Malouf, visant à renforcer la politique municipale (loi 105). Parmi ces mesures figurait l'introduction de périodes de questions pour permettre aux élus de répondre aux interrogations de l'opposition.

Les médias ont constamment dénoncé les manœuvres et les agissements peu démocratiques de Drapeau, lesquels ont été clairement mis en lumière dans les conclusions du Rapport Malouf. En 1981, *The Gazette* a publié une caricature (voir figure 2.6.) qui illustre deux facettes de la personnalité de Drapeau. D'un côté, un escargot est écrasé par les critiques sévères concernant son

¹⁰⁵ Guy Pinard, « Le rapport Malouf, un an déjà ! », *La Presse*, 5 juin 1981.

¹⁰⁶ André Bougie, « Démocratiser l'hôtel de ville de Montréal », *Le Devoir*, 7 juillet 1981.

manque de responsabilité dans le projet olympique. De l'autre, un ver de terre portait un message pour rappeler au maire l'importance de s'attaquer à la situation. Le caricaturiste a modifié l'expression « even a worm will turn » en ajoutant le mot *never* pour indiquer que Drapeau ne fournirait *jamais* d'explications même s'il est accablé par le poids des allégations: « the overburden



"WE WOULDN'T WANT TO OVERBURDEN CITY HALL, WOULD WE"

worm who never turns ». Le terme *overburden* faisait écho à une autre esquivé de Drapeau relevée dans un article *The Gazette* en janvier 1981, où le maire prétendait que rédiger sa réponse représentait une surcharge pour le Conseil de ville¹⁰⁷, et qu'il avait donc décidé de l'écrire lui-même. Drapeau avait inventé cette excuse, une de plus, pour retarder le délai de sa réponse à la Commission d'enquête Malouf. Le journal *The Gazette* a ainsi révélé au public une autre pratique de Drapeau, qui a porté atteinte à la démocratie.

¹⁰⁷ William Marsden, « City rejects detector bylaw despite rash of winter fires », *The Gazette*, 20 janvier 1981.

Figure 2.6. Drapeau et la surcharge du Conseil de ville, dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal, *The Gazette*, 28 janvier 1981.

Les médias ont également interprété le silence de Drapeau comme une tactique électorale. En 1981, une caricature (voir figure 2.7.) parue dans le *Journal de Montréal* dévoilait une stratégie adoptée par Drapeau avant les élections de 1982 pour éviter de se justifier devant la Commission Malouf, les médias et la population. Cette stratégie consistait à laisser le temps effacer de la mémoire des citoyens les accusations portées contre lui. En entendant des citoyens se demander : « le Rapport Malouf c'est quoi, ça? », Drapeau a compris qu'il ne valait pas la peine de réveiller ce qui avait déjà été oublié.



Figure 2.7. Retard stratégique de la réponse à Malouf dans Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal *Journal de Montréal*, 27 mai 1981.

Deux ans après la publication du Rapport Malouf, les manœuvres antidémocratiques de Drapeau et les conséquences financières de l'aventure olympique, dénoncées par la Commission d'enquête Malouf, étaient toujours largement médiatisées. Drapeau restait au cœur de la controverse. En

1982, à la veille des élections municipales, *La Presse* a estimé qu'il était important de rappeler à la population qu' :

Il serait impensable de parler de la prochaine campagne électorale sans faire allusion à la réplique du maire Drapeau au Rapport de la Commission d'enquête Malouf [...] En laissant trainer les choses, le maire Drapeau sait pertinemment que le temps joue en sa faveur, et qu'au moment de la parution de son bouquin, très peu de contribuables se souviendront des accusations spécifiques de la commission Malouf. Ce sera notre devoir à nous, journalistes, de les répéter et de voir si, effectivement, le maire a relevé toutes les accusations¹⁰⁸.

Ainsi, *La Presse* a révélé au public que Drapeau avait décidé de ne pas réagir aux allégations contre lui pour ne pas compromettre ses chances d'être élu. Malgré une couverture médiatique défavorable, Drapeau a remporté les élections de 1978 à 60,9% aux élections de 1982, non sans heurts, avec un pourcentage de votes passant de 60,9% aux élections de 1978 à 48,10% aux élections de 1982.

En 1982, le journal *Le Devoir* a réagi aux conclusions du Rapport Malouf concernant la gestion budgétaire de la Ville de Montréal. Selon ce rapport, Drapeau aurait détourné des fonds publics pour financer le projet olympique, négligeant ainsi les services essentiels de la ville:

Encore le stade olympique, dira-t-on en me voyant venir tous phares allumés. Oui, en partie. Tous les Rapports Malouf sans réponse ne le blâmeront jamais autant, à mes yeux, que cette simple constatation: M. Drapeau a sciemment fait couler dans le béton les ressources collectives qui auraient suffi à construire et à faire vivre à Montréal, tout ce dont une cité moderne peut rêver en centres culturels ou en universités accessibles, en centres d'accueil contre toutes formes de naufrages ou en logements décents. Il aura beau refuser de rendre des comptes, cette addition-là est indélébile¹⁰⁹.

Le journal *Le Devoir* a vivement critiqué la gestion des finances publiques par la métropole, attribuant à Drapeau la responsabilité des dépassements de coûts liés aux Jeux, en particulier pour des installations comme le Stade olympique. L'argent dépensé aurait pu être investi ailleurs à Montréal. Enfin, cet article reflétait fidèlement le discours médiatique sur les conclusions du Rapport Malouf, soulignant un scandale financier. Un scandale démocratique se profilait également à l'horizon. En effet, en février 1983, un article de *La Presse* rapportait : « il y aura

¹⁰⁸ Guy Pinard, « Montréal au cœur de l'actualité en 1982 », *La Presse*, 11 janvier 1982.

¹⁰⁹ Lise Bissonnette, « Rue Notre-Dame, le désert », *Le Devoir*, 23 octobre 1982.

bientôt trois ans que les Montréalais attendent, de promesse en promesse, que leur maire réfute les accusations percutantes et bien documentées du Rapport Malouf »¹¹⁰. Trois ans plus tard, en 1986, *La Presse* revisitait ce dossier et soulignait que Drapeau semblait de moins en moins motivé à rédiger et publier sa réponse. En effet, « il expliquait en juin dernier, au cours d'une conversation, que le travail qu'il avait alors commencé ne présente plus aucun intérêt, les points sur lesquels il voulait répliquer s'étant estompés dans le public »¹¹¹. Il n'a finalement jamais répondu aux accusations portées contre lui et a quitté la politique municipale en novembre 1986, laissant les Montréalais sans réponse. Selon *La Presse*, Drapeau semblait recourir à divers stratagèmes pour retarder sa réponse, évitant notamment toute déclaration. Les caricatures de ce chapitre illustrent bien ses manœuvres. Enfin, en 2019, l'ouverture du Fonds Jean Drapeau a permis d'accéder à une version partielle de sa réponse. Ce fonds d'archives comprend notamment une ébauche manuscrite de plusieurs pages, rédigée par Drapeau lui-même. Cette lettre constitue un plan détaillé, mais incomplet, de sa défense contre les accusations formulées dans le Rapport Malouf. Jean Drapeau y justifie ses actions et défend son intégrité. Cependant, le maire n'a jamais achevé ce document, ce qui signifie qu'il ne s'est jamais défendu, de son vivant, contre les conclusions du Rapport Malouf.

La Commission d'enquête Malouf a ainsi joué un rôle crucial dans l'histoire politique de Montréal, révélant les promesses et manœuvres de Jean Drapeau et entraînant une politisation et une médiatisation accrue autour du développement des infrastructures olympiques. La Commission Malouf a identifié le principal responsable du dépassement des coûts des Jeux, sans toutefois convaincre le maire Drapeau de fournir la réponse d'explications tant attendue des citoyens et réclamée par les médias. Même après son exclusion des périodes pré et post-olympiques, le maire est resté une figure centrale dans le discours médiatique lié à la Commission d'enquête Malouf.

Conclusion

Au début de la première phase du développement du Parc olympique, le champ politique manquait d'informations sur l'avenir des installations olympiques. Afin de combler ce déficit, le gouvernement provincial péquiste a mis en place deux comités d'étude chargés de collecter des

¹¹⁰ Guy Pinard, « Déjà 67 ans, et toujours au poste ! », *La Presse*, 18 février 1983.

¹¹¹ Mariane Favreau, « Drapeau entend laisser des « témoignages » », *La Presse*. 25 octobre 1986.

données et d'analyser les enjeux pour mieux les gérer. L'étude des travaux de ces comités d'experts et des discours médiatiques a mis en lumière les visions des acteurs impliqués, ainsi que les interactions, décisions, prises de position et interventions politiques qui ont façonné le développement du Parc olympique.

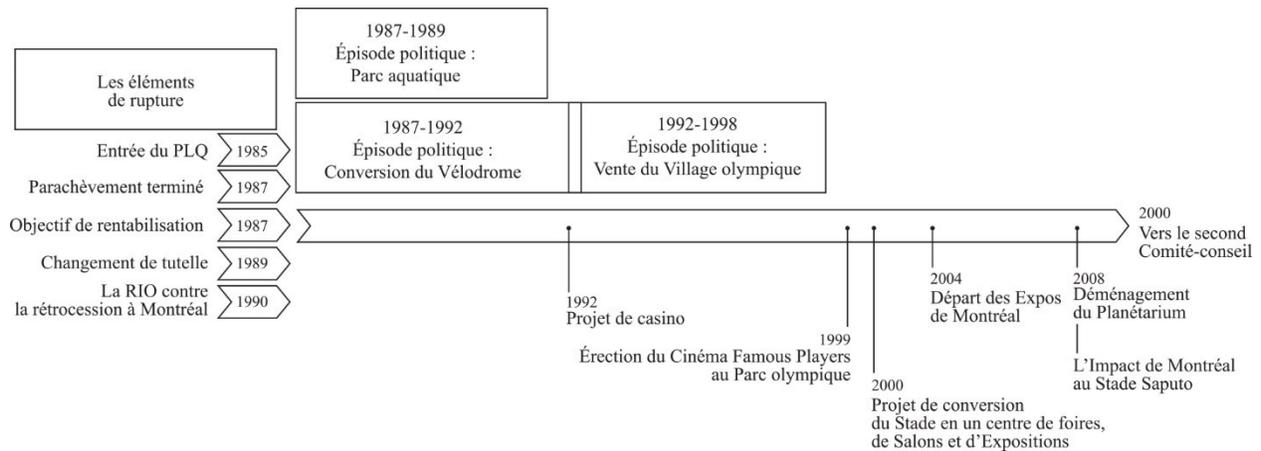
Les tables de travail du Comité-conseil Marsan et de la Commission d'enquête Malouf ont joué un rôle central dans la phase *parachèvement et questionnement* de l'histoire du Parc olympique de 1976 à 1987, en politisant et médiatisant les enjeux du parachèvement, de l'exploitation et de la sauvegarde des installations olympiques. D'une part, les acteurs impliqués dans le Comité-conseil Marsan, tels que l'ISQ, la CQJLS et la Ville de Montréal, ont identifié deux obstacles majeurs à l'essor du Parc : l'absence de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de la RIO et les lacunes dans le mandat de la Régie des installations olympiques concernant les vocations sportive et sociale. Ces problématiques seront analysées au cours des différentes phases de développement du Parc olympique et resteront au centre des débats politiques et médiatiques jusqu'en 2022. D'autre part, la création de la Commission d'enquête Malouf a politisé le projet olympique et révélé des difficultés financières dues à l'augmentation des coûts initialement prévus. Les recommandations de la Commission d'enquête ont étendu le débat à des questions fondamentales sur la démocratie québécoise, dépassant le cadre des installations olympiques. Les préoccupations soulevées se sont ensuite élargies pour englober des aspects plus vastes de la société, en se concentrant davantage sur le système politique plutôt que sur les considérations financières. En conséquence, les médias ont largement relayé les critiques de la Commission d'enquête Malouf concernant les pratiques antidémocratiques du gouvernement municipal de Drapeau, soulignant leur impact négatif sur la démocratie. Le débat médiatique sur les efforts de Drapeau pour éviter de prendre ses responsabilités a perduré longtemps, même après 1980. Bien qu'il ait été formellement exclu en 1975, le maire Drapeau est resté une figure centrale dans les discussions médiatiques autour du développement du Parc olympique.

CHAPITRE 3

LE VIRAGE CONTROVERSÉ VERS LA RENTABILITÉ (1987-2012)

Le troisième chapitre de cette recherche s'ouvre sur la ligne du temps (voir figure 12) de la deuxième phase du développement du Parc olympique de Montréal. D'entrée de jeu, les événements clés des années 1985 à 1990, qui ont marqué le début de la phase du virage controversé vers la rentabilité, sont situés à l'extrême gauche de la ligne du temps : l'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec en 1985; la fin des travaux de parachèvement des infrastructures olympiques, leur nouvelle vocation et la mise en place d'un plan d'exploitation du Parc olympique axé sur sa rentabilité en 1987; le changement de tutelle de la RIO en 1989; l'opposition de la RIO et de la Ville de Montréal à la rétrocession du Parc en 1990. Ces changements, annonciateurs d'un virage, ont marqué une rupture avec la phase précédente et ont concrètement donné lieu à trois épisodes politiques majeurs : le projet du parc aquatique, la conversion du Vélodrome en Biodôme et la vente du Village olympique. D'autres projets tels que la commercialisation de la Tour olympique, la construction d'un casino, l'ouverture d'un cinéma, l'installation d'un centre d'expositions, de foires et de salons, ainsi que l'inauguration du Planétarium et le déménagement de l'Impact de Montréal au Parc olympique, seront également étudiés. Ces entreprises ont provoqué des confrontations entre les parties concernées, ce qui a amené de nombreux acteurs du champ politique à se mobiliser, se regrouper et à bénéficier d'une importante couverture médiatique. En effet, les médias ont largement contribué à la diffusion de leurs points de vue, notamment sur le développement du sport amateur, la rentabilité du Parc olympique, la gestion de la RIO et les questions démocratiques. Ces sujets ont été au centre des controverses politiques de la deuxième phase du développement du Parc olympique, soit le virage controversé vers la rentabilité de 1987 à 2012.

Figure 3.1. Ligne du temps : Le virage controversé vers la rentabilité



3.1. L'amorce d'une nouvelle phase du développement du Parc olympique

En 1985, lorsque le Parti libéral du Québec a accédé au pouvoir, le processus politique de développement du Parc olympique était déjà en cours depuis 1977. La nouvelle formation ministérielle a probablement dû choisir entre poursuivre le travail amorcé par le précédent gouvernement péquiste, appliquer les conditions économiquement et socialement justifiables proposées par l'ancien ministre Claude Charron, et mettre en œuvre les recommandations du Comité-conseil Marsan.

Peu de temps après son investiture, le premier ministre Robert Bourassa a réduit les subventions gouvernementales des organismes de sports, de loisirs et des associations sportives. Cette décision du gouvernement provincial a eu un impact sur le Regroupement des organismes nationaux de loisirs (RONLQ), comme l'a rapporté un article de *La Presse* en mars 1986 :

Le gouvernement a l'intention de réduire de façon substantielle sa contribution au fonctionnement des organismes de loisir, qui atteint actuellement \$8 millions par année. Les coupures toucheront chacune des 115 fédérations membres du Regroupement des organismes nationaux de loisirs (RONLQ), qui perdront 6,3 p. Cent de leur subvention gouvernementale¹

Jean-Paul Charlebois, président de la Société des sports du Québec (SSQ), ainsi que plusieurs représentants sportifs, ont exprimé leurs inquiétudes face au manque de soutien financier du

¹ Presse Canadienne, « Organismes de loisirs dénonçant les coupures, les syndicats proposent de rationaliser les dépenses », *La Presse* 10 mars 1986.

gouvernement envers la sphère sportive au Québec. En février 1987, dans un article du journal *Le Devoir*, Charlebois a dénoncé cette situation en affirmant que « le sport amateur s'apprête à vivre une crise financière majeure si le gouvernement du Québec maintient sa décision de réduire d'environ un million de dollars ses subventions pour le prochain exercice financier »². En septembre 1987, dans un article paru dans *Le Devoir*, Louise Roy, nouvellement présidente du Regroupement Loisir Québec (RLQ) et représentante de cent-quatorze organismes nationaux de sports et loisirs, a exposé les raisons qui l'ont poussée à s'impliquer dans le dossier sur le financement:

[Louise Roy] entend faire du financement du Regroupement loisir Québec et de ses organismes membres et associés sa principale préoccupation. Selon la nouvelle présidente, plusieurs organismes nationaux de loisir éprouvent de sérieuses difficultés à cause de diminutions importantes des subventions qui leurs sont accordées par le ministère québécois du Loisir de la Chasse et de la Pêche depuis quelques années³.

Le soutien gouvernemental était crucial pour le bon fonctionnement des organismes sportifs et de loisirs. Cependant, l'arrivée du nouveau parti libéral, réticent à financer le sport, menaçait la pérennité de la vocation sportive du Parc olympique. Le gouvernement envisageait également de réduire sa participation financière en procédant à des privatisations à l'échelle provinciale, ce qui accentuait les préoccupations quant à l'avenir du sport dans la région. Selon Guillaume Tremblay-Boily, chercheur spécialisé en analyse sociale et culturelle, Bourassa aurait soutenu l'idée d'accorder « une plus grande place au secteur privé. La production commerciale de biens et de services dans l'économie québécoise est du ressort du secteur privé, sauf en des circonstances exceptionnelles justifiées par l'intérêt public »⁴. Ainsi, sous les mandats de Bourassa, de 1985 à 1994, les libéraux du Québec ont vigoureusement encouragé la privatisation et l'expansion du secteur privé dans le but de diminuer le rôle de l'État et, par conséquent, la pression fiscale. De 1994 à 2003, le Parti québécois a poursuivi la privatisation en autorisant l'entreprise privée Famous Players à construire un cinéma, suivant la privatisation du Village olympique initiée en 1992. De même, en 2008, sous le gouvernement libéral de Jean Charest, le déménagement du Planétarium

² Presse Canadienne, « Mémoire déposé par la SSQ », *Le Devoir*, 3 février 1987.

³ Presse Canadienne, « Louise Roy élu présidente du Regroupement loisir Québec », *Le Devoir*, 14 septembre 1987.

⁴ Guillaume Tremblay-Boily, « Opération privatisation : comment Robert Bourassa s'est débarrassé d'entreprises publiques stratégiques », dans *IRIS*, 2023, [En ligne] <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/etat-finances-publiques-et-secteur-public/privatisation-bourassa/>

vers le pôle Maisonneuve a été réalisé grâce à un partenariat public-privé avec la Compagnie Rio Tinto Alcan.

3.2. Le changement de vision de la RIO

Dans le chapitre précédent, il a été souligné que l'analyse de la rentabilité du Parc olympique n'a pas été approfondie de 1976 à 1987. Tandis que la RIO se concentrait principalement sur l'achèvement des travaux, la rentabilité reposait essentiellement sur le Vélodrome durant cette période. En 1987, avec le virage vers la rentabilité amorcé par l'arrivée du parti libéral, le rapport annuel de la Régie notait: « l'année [1987] nous aura dotés de deux infrastructures importantes contribuant à l'amélioration de la rentabilité de nos installations : un toit sur le Stade et un observatoire au sommet de la Tour »⁵. Ainsi, lorsque les infrastructures principales du Parc ont été prêtes à être exploitées et à générer des profits, les gestionnaires de la RIO ont vécu un changement de mentalité. Ils ont entrepris « une réflexion, dans l'année qui vient [1987], pour trouver la vocation la mieux adaptée à chacun de ces sites et capable de nous assurer une certaine rentabilité »⁶. Les raisons de cette transition ont été exposées dans un article de *La Presse* en mai 1987 :

Si la dette à long terme sera entièrement remboursée par la taxe sur le tabac, les déficits courants de fonctionnement ne disparaîtront pas d'eux-mêmes et le gouvernement a clairement l'intention de ne pas verser une subvention indéfiniment, ce qui explique le virage que la RIO prend pour rentabiliser le Parc olympique avec des bénéfices qui proviendront de toutes les installations, soit le Stade, le mât, le Vélodrome et les piscines. La RIO se fixe l'objectif d'être rentable dans un délai de trois à cinq ans⁷.

En 1987, Guy Morin, vice-président marketing de la RIO, a reconnu que les seules activités sportives ne suffiraient pas à assurer la viabilité économique du Parc. Conscient de cette réalité, il a déclaré à *La Presse* que « l'analyse de la clientèle actuelle du Parc olympique indique que la pratique sportive n'offrira jamais une solution de rentabilité »⁸. Cette prise de conscience soulignait l'urgence de trouver des moyens pour rentabiliser le Parc olympique et reflétait le changement de vision de la RIO quant à l'avenir des installations olympiques. Dès lors, l'accent a

⁵ Régie des Installations olympiques, *Rapport annuel 1987*, p. 3.

⁶ Régie des Installations olympiques, *Rapport annuel 1987*, p. 3.

⁷ Claude Turcotte, « \$1.2 milliard plus les intérêts pour les installations olympiques », *Le Devoir*, 12 mai 1987.

⁸ Gilles Blanchard, « La RIO songe à transformer le Vélodrome en jai-alai », *La Presse*, 10 mai 1987.

été mis sur la rentabilité, en adoptant une approche axée sur la commercialisation et le récréotourisme. Morin a été l'un des grands défenseurs du virage vers la rentabilité. De 1986 à 1995, il a occupé divers postes au sein de la haute direction de la RIO. Même après avoir quitté officiellement ses fonctions, il a continué à défendre l'idée que le Parc olympique était rentable. Son essai *La cathédrale inachevée*, pouvant être considéré comme une défense du virage récréotouristique, a marqué une période de transformations majeures, incluant la conversion du Vélodrome en Biodôme et le projet du parc aquatique, qui ont suscité des controverses, des pétitions, des manifestations et une couverture médiatique intense.

Dans le cadre du virage vers la rentabilité, la RIO a d'abord élaboré un plan pour exploiter le Parc olympique en privilégiant les vocations touristiques et récréatives des installations, ce qui a remis en question leur vocation initiale. En mai 1987, un article paru dans le journal *Le Devoir* a dévoilé certains détails de ce plan :

Elle [la RIO] remet en question la vocation initiale accolée à certains équipements en 1976 et propose un nouveau plan qui met l'accent sur le tourisme, le loisir et la culture avec comme pôle d'attraction non seulement le Parc olympique, mais aussi le Jardin botanique, le Château Dufresne et peut-être un musée de la Science qui pourrait être installé en permanence dans l'édifice du Vélodrome⁹.

En 1989, le gouvernement libéral a décidé de soutenir la nouvelle orientation de la RIO, qui visait à développer un pôle d'attraction en collaboration avec d'autres établissements des environs et à stimuler la croissance du Parc olympique grâce au tourisme et à la commercialisation. Dans cette perspective, la RIO a été placée sous la responsabilité du ministère du Tourisme, dirigé par André Vallerand, de 1989 à 1994. En 1990, dans le cadre de ce nouveau plan, Pierre Bibeau, président de la RIO, a proposé au gouvernement de métamorphoser le Parc de béton en une immense « Cité des loisirs et de l'écologie » incluant le Jardin botanique, le parc Maisonneuve et le Parc olympique¹⁰. Convaincu du potentiel économique du quadrilatère, Bibeau a joué un rôle essentiel dans ce qu'il a lui-même appelé le virage vers la rentabilité.

⁹ Claude Turcotte, « La RIO rentable dans trois ans », *Le Devoir*, 9 mai 1987.

¹⁰ Isabelle Paré, « Montréal refusera d'hériter en 1995 du Parc olympique », *Le Devoir*, 18 juin 1990.

Au début de la phase axée sur la rentabilité, la vision de la RIO a également évolué concernant l'éventuel transfert du Parc olympique à la Ville de Montréal. En 1990, Pierre Bibeau, figure influente dans l'histoire post-olympique des structures olympiques, a remis en question l'ordre préétabli concernant cette rétrocession. Conformément à la *Loi sur la Régie des installations olympiques*, en vigueur depuis 1975, il était prévu entre les gouvernements provincial et municipal que la Ville de Montréal deviendrait propriétaire du Parc après le remboursement de la dette du projet olympique¹¹ et serait alors responsable de la gestion du Parc olympique. Cependant, Bibeau n'était pas d'accord et en juin de cette même année, il a expliqué à *La Presse* pourquoi il désirait que cette entente ne soit pas maintenue : « le Parc olympique de Montréal et son stade sont un domaine d'intérêt national, un « patrimoine québécois » qui dépasse les intérêts d'une seule municipalité et il est vraisemblable que l'État voudra exercer à long terme sa responsabilité à son égard »¹². Selon lui, le gouvernement provincial devait assumer la gestion du Parc. Le même article rapportait que le ministre Vallerand était informé du souhait de Bibeau, mais qu'il respecterait le libellé de la loi de 1975, qui conférait à la Ville de Montréal la propriété des structures olympiques¹³. De son côté, en 1990, Jean Doré, alors maire de Montréal et chef du Regroupement Citoyen Montréal (RCM), a été le premier élu à s'opposer à la restitution du Parc à la ville. Sa position a été clairement exprimée dans un extrait d'un article du journal *Le Devoir*: « il faut se poser sérieusement la question. À quoi ça servira de donner aux Montréalais six millions de dollars de dettes par année »¹⁴. En novembre 1990, le gouvernement provincial a finalement approuvé la demande de la Ville de Montréal pour modifier « la loi qui prévoit le transfert de propriété à la ville »¹⁵. Ce processus a été initié par le comité tripartite (RIO, Montréal, Québec) créé en 1991. Ce chapitre l'examinera brièvement.

En résumé, la fin des travaux de parachèvement et la réorientation des vocations des structures olympiques ont profondément bouleversé l'ordre préétabli du processus politique du développement du Parc. De plus, le changement de tutelle de la RIO et l'idée de ne pas rétrocéder

¹¹ *Loi sur la Régie des Installations olympiques*, RLRQ 1975, cR-7, art 23.

¹² Jean-Pierre Bonhomme, « Le Parc olympique fait partie du « patrimoine québécois », estime M. Bibeau », *La Presse*, 19 juin 1990.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Isabelle Paré, « Montréal refusera d'hériter en 1995 du Parc olympique », *Le Devoir*, 18 juin 1990.

¹⁵ Mariane Favreau, « Expos : les 15 millions de Montréal, « un financement temporaire » », *La Presse*, 14 novembre 1990.

le Parc olympique à la Ville de Montréal ont intensifié la politisation et la médiatisation. Ces éléments ont particulièrement marqué la phase controversée du virage vers la rentabilité de 1987 à 2012.

3.3. Le projet controversé du parc aquatique, 1987-1989

Présentation du projet du parc aquatique

En 1987, comme le gouvernement et la RIO estimaient que les piscines olympiques utilisées par les nageurs n'étaient plus rentables, leur vocation et utilisation ont été réévaluées. La RIO a alors conçu un plan pour rentabiliser les bassins olympiques. Les principales lignes directrices de ce projet ont été publiées dans *La Presse* en janvier 1987 :

La Régie des installations olympiques songe, pour des raisons de rentabilité, à transformer une partie des piscines du stade olympique et à en faire un parc populaire pour les glissades aquatiques. L'un des bassins, celui du plongeon peut-être, ou encore une partie de la grande piscine de natation ordinaire, serait donc désormais interdite aux nageurs à l'entraînement pour être remise aux consommateurs de loisirs payants. [...] La nature même des lieux, donc, changerait¹⁶.

Pour maximiser les revenus du Parc olympique, Jean Deschamps, président de la RIO de 1982 à 1987, a proposé au gouvernement provincial la création d'un parc aquatique familial. La Régie était convaincue que la réalisation de ce complexe, situé aux abords des bassins de compétition du Centre sportif du Parc olympique, au pied de la Tour inclinée du Stade, permettrait de rentabiliser l'ensemble du Centre sportif. Le parc aquatique, première initiative de la RIO dans le cadre du virage vers la rentabilité, visait à valoriser les bassins en leur conférant une nouvelle utilité pour attirer des visiteurs.

L'effritement du sport, soulèvement populaire et considération démocratique de la RIO

La proposition d'ajouter des glissades d'eau dans le Centre sportif du Parc olympique a suscité une vive polémique. Edgar Théorêt, directeur général de la Fédération québécoise de natation, a réagi en exprimant ses préoccupations et en affirmant que cette décision risquait de mettre en péril des ressources sportives précieuses à plusieurs niveaux. Il a critiqué le parc aquatique le qualifiant

¹⁶ Jean-Pierre Bonhomme, « Un aqua-parc à la RIO », *La Presse*, 17 janvier 1987.

de « disgrâce pour le Québec et le Canada tout entier »¹⁷. Théorêt l'a jugé maladroit et inapproprié, susceptible de nuire à l'image du Centre sportif. Le 12 mai 1987, dans un article publié dans *La Presse*, le journaliste Blanchard a relaté la perspective d'un imminent soulèvement contre cette initiative de la RIO. Il a écrit :

Hier soir, Edgar Théorêt tenait réunion. Des gens du monde de la natation deux millions de pratiquants au Québec et de tous les milieux sportifs étudiaient différents moyens d'intervention. Plusieurs associations, notamment celle de l'Âge d'or ont déjà offert un appui inconditionnel à une campagne populaire contre le projet du parc aquatique¹⁸.

Théorêt a ainsi vigoureusement soutenu la position des Fédérations sportives et du mouvement citoyen en plein essor. Leur mobilisation et leur protestation ont largement été couvertes par la presse écrite. Les médias ont vivement critiqué le parc aquatique, mettant en avant son impact négatif sur la vocation sportive. Ils ont également dénoncé le manque de considération de la RIO pour les avis des usagers et des résidents des quartiers avoisinants du quadrilatère olympique. Dans ce même article de *La Presse*, Hervé Pilon, conseiller municipal à la Ville de Montréal, a exprimé son soutien à tous ceux qui s'opposaient au projet de la RIO, dénonçant qu'« au nom des habitants de Rosemont et d'Hochelaga-Maisonneuve que les tractations de la RIO soient rendues publiques afin qu'on tienne compte des désirs du milieu sportif et de la population du quartier »¹⁹. Selon Pilon, il y avait une divergence de points de vue entre les résidents des quartiers Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve et le gouvernement.

Le débat ne se limitait pas à la dimension matérielle du Centre sportif, mais englobait également les principes démocratiques de la Régie des installations olympiques. Comme le souligne le journaliste Blanchard dans un article de *La Presse* du 14 mai 1987: « il est intéressant de noter que le débat a largement dépassé les considérations d'ordre sportif et que les contestataires s'apprêtent à livrer bataille à la RIO -un organisme gouvernemental- au nom du contrat social »²⁰. Blanchard, qui avait suivi l'affaire du parc aquatique depuis ses débuts, a ainsi mis en lumière l'ampleur des enjeux. De plus, il a repris les propos de Sarrazin, et a insisté sur le fait que c'était « le signe d'une

¹⁷ Gilles Blanchard, « Au nom de la rentabilité », *La Presse*, 1^{er} mai 1987.

¹⁸ Gilles Blanchard, « Les protestataires s'organisent », *La Presse*, 12 mai 1987.

¹⁹ Gilles Blanchard, « Les protestataires s'organisent », *La Presse*, 12 mai 1987.

²⁰ Gilles Blanchard, « Glissoires : profit ou rentabilité sociale ? », *La Presse*, 14 mai 1987.

civilisation décadente! Entre les piastres et le contrat social, on choisit la rentabilité! »²¹, démontrant ainsi que le débat dépassait le cadre sportif. Sarrazin partageait les inquiétudes des membres du Comité-conseil Marsan quant au risque que la rentabilisation du Parc compromette ses vocations sociale et sportive. Cette crainte est restée présente dans la deuxième phase de l'histoire politique du Parc olympique et semblait sur le point de se matérialiser, du moins selon Sarrazin.

Walter Sieber, membre du Comité organisateur des Jeux de Calgary et ancien membre du COJO des Jeux de Montréal, partageait les préoccupations des nageurs et des Fédérations sportives concernant le projet du parc aquatique de la RIO. En novembre 1987, dans un article diffusé dans *La Presse*, Sieber a exprimé ses doutes quant à l'intention de la RIO de diminuer l'importance du sport dans le Parc olympique:

Même plus, l'organisme gouvernemental est entré dans le bal avec une évidente animosité à l'endroit de la chose sportive. On ne l'a jamais si bien remarqué qu'au moment où la RIO a [...] entrepris des démarches fort sérieuses afin de transformer la Piscine en parc aquatique à saveur exotique [...] La Jeunesse montréalaise en est privée: une véritable aberration²².

Sieber, ainsi que d'autres acteurs, experts, organismes sportifs et athlètes, ont vivement contesté la proposition de transformer les piscines du Centre sportif du Parc olympique en parc aquatique, arguant que depuis leur création, les bassins olympiques avaient toujours été destinés à des activités sportives et que l'introduction d'un parc aquatique contredisait cette vision initiale. Les médias ont clairement mis en lumière la résistance de divers acteurs face à l'amenuisement de la vocation sportive au profit de la rentabilité du Parc olympique.

En mars 1988, lors d'une entrevue accordée à *La Presse*, Jean Deschamps a remis en question la nature réelle du projet du parc aquatique :

Curieusement, à cet égard, même si des appels d'offres ont déjà été lancés, M. Deschamps, mercredi, a nié s'être déjà intéressé au projet : « Ce parc aquatique dont

²¹ Gilles Blanchard, « Glissoires : profit ou rentabilité sociale ? », *La Presse*, 14 mai 1987.

²² Walter Sieber, « L'après-Jeux à la jeunesse », *La Presse*, 40 novembre 1987.

vous me parlez n'a jamais été un projet. C'est une grossière erreur. n'allez surtout pas ameuter les gens de la Fédération de natation pour rien »²³.

Bien qu'il soit difficile de relier directement les actions citoyennes et médiatiques à l'intervention de Deschamps, il est possible d'affirmer qu'un tel projet nécessite une approbation sociale. En février 1989, un article de *La Presse* indiquait que la saga du parc aquatique était loin d'être terminée et qu'elle s'adaptait aux circonstances, car la création d'un parc aquatique, situé à proximité des bassins olympiques, était encore à l'étude²⁴. Cependant, cette initiative fut finalement abandonnée. En août 1989, un article de *La Presse*, que le projet a été annulé : « un représentant de la Ville de Montréal soutient que ce projet ne tient plus depuis que la Ville a acquis l'Aquaparc de La Ronde puisque dans l'entente, une clause prévoit qu'il ne peut y avoir un autre parc aquatique du genre à cinq kilomètres à la ronde »²⁵, sans liens avec les contestations. Bien que le projet ait échoué, il a réussi à mobiliser les citoyens et à susciter un débat médiatique sur les décisions et les actions des autorités, mettant en lumière des lacunes dans le respect des principes démocratiques de la RIO.

3.4. La conversion du Vélodrome en Biodôme

Fin de la vocation sportive du Vélodrome

Dans les années 1970, le vélo extérieur était très populaire au Québec, au Canada et aux États-Unis. Dans son article intitulé « “Vive la Vélorution!”: Le Monde à Bicyclette and the Origins of Cycling Advocacy in Montreal », l'historien Daniel Ross décrit l'ampleur du phénomène cycliste à l'époque:

After a decade of steady growth, in the early 1970s sales and ridership increased dramatically in both Canada and the United States. Between 1970 and 1972, bicycle sales in the United States doubled to nearly fourteen million, and for the first time, bikes outsold cars; in Canada during the same period, sales reached a record two million²⁶.

²³ Michel Blanchard, « La Fédération de natation n'a pas à s'inquiéter », *La Presse*, 4 mars 1988.

²⁴ François Béliveau, « Dans les entrailles du mât », *La Presse*, 9 février 1989.

²⁵ François Béliveau, « Québec devra investir \$30 millions dans le mât afin de satisfaire les Japonais », *La Presse*, 18 août 1989.

²⁶ Daniel Ross, « « Vive la vélorution ! » : Le Monde à bicyclette et les origines du mouvement cycliste à Montréal, 1975-1980 », dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n°2, 2015, p. 128-129.

La montée en popularité du cyclisme extérieur a incité les décideurs à reconsidérer l'utilité de la piste intérieure du Vélodrome. Ils ont commencé à se demander s'il était pertinent d'investir dans le cyclisme intérieur, compte tenu de l'essor considérable du cyclisme extérieur. En conséquence, la RIO et le gouvernement provincial ont conclu que le Vélodrome n'était plus adapté aux nouveaux besoins en matière de cyclisme et ne devait plus accueillir les événements tels que les foires, salons et expositions, qui se déroulaient désormais au Stade olympique. En 1987, face à cette situation précaire, le gouvernement et la RIO ont d'abord réévalué la vocation du Vélodrome sous la menace constante d'une épée de Damoclès :

Le problème du Vélodrome est plus complexe. Il fut créé pour un sport, le cyclisme intérieur, en voie de disparition. Au contraire, c'est le cyclisme de détente qui monte en flèche et ses adeptes réclament de plus en plus de pistes bien aménagées [...] Il faut trouver une nouvelle vocation à ce Vélodrome [...] nous tourner vers une vocation différente dont le rôle permettra à la Régie de satisfaire à la fois une mission culturelle et rentable²⁷.

Ensuite, en 1988, après avoir observé que « la performance générale du dernier exercice diffère très peu des années antérieures et porte à réévaluer la vocation de cet édifice »²⁸, la RIO a décidé de modifier la vocation du Vélodrome. C'est à ce moment que Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique de Montréal, a suggéré de convertir le Vélodrome en Biodôme. L'idée a immédiatement captivé l'attention des gouvernements municipal et provincial, témoignant d'une rare collaboration entre Montréal et Québec, depuis que le gouvernement provincial a pris en charge l'aventure olympique en 1975. Cependant, contrairement à la procédure suivie en 1977, la RIO a transformé un bâtiment sportif en un bâtiment rentable, sans solliciter l'avis du public ni consulter des experts.

Les interactions politiques entre les représentants provinciaux et municipaux concernant le financement de la conversion du Vélodrome ont bénéficié d'une importante couverture médiatique. Par exemple, en mai 1989, *La Presse* a rapporté qu'« une porte-parole du ministère des Approvisionnements et Services a indiqué que le gouvernement s'attend à ce que la Ville participe de façon « substantielle » aux travaux de conversion »²⁹. De surcroît, en juillet 1989, *Le*

²⁷ Régie des Installations olympiques. (1987). *Rapport annuel 1987*, p. 3.

²⁸ Régie des Installations olympiques. (1988). *Rapport annuel 1988*, p. 8.

²⁹ « Biodôme : Montréal ne veut pas payer pour son aménagement », *La Presse*, 5 mai 1989.

Devoir a publié un ultimatum lancé par le maire Jean Doré au sujet de l'engagement financier du gouvernement du Québec:

La Ville de Montréal doit être fixée d'ici quatre semaines sur la participation du gouvernement du Québec à son projet de « biodôme » si elle veut l'inaugurer à temps pour les fêtes de 1992. C'est ce qu'a indiqué hier le maire de Montréal, Jean Doré, précisant que l'échéancier pour la réalisation de ce musée « vivant » « était extrêmement serré »³⁰.

Sous la pression du gouvernement municipal, qui souhaitait que le Biodôme soit prêt à temps pour le 350^e anniversaire de Montréal en 1992, le gouvernement provincial a accordé un financement de 40 M\$ pour convertir le Vélodrome en musée des Sciences naturelles.³¹ Dans le cadre de ce projet, Bourassa, Vallerand et Claude Ryan, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, ont apporté leur soutien en prenant des mesures concrètes. Le 17 août 1989, lors d'une conférence de presse, le premier ministre Bourassa a ainsi promis que « d'un Vélodrome déficitaire nous ferons un Biodôme rentable »³². André Vallerand, ministre responsable des Installations olympiques, partageait l'avis du premier ministre sur l'utilisation actuelle du Vélodrome. Il jugeait nécessaire de lui attribuer une nouvelle fonction étant confronté à des déficits financiers accumulés au fil du temps³³. Dans le même esprit, Claude Ryan, a annoncé que son ministère contribuerait à hauteur de 250 000 \$ pour la métamorphose du Vélodrome³⁴. Lorsque le gouvernement libéral a entrepris de convertir le Vélodrome en Biodôme, il s'engageait à suivre la voie de la rentabilité tracée par la RIO. Bien que la Ville de Montréal ne soit pas représentée au sein du C.A. de la RIO, elle a su tirer parti de l'enthousiasme du gouvernement provincial et de la RIO pour obtenir un certain contrôle sur le quadrilatère olympique. Toutefois, malgré l'engouement des gouvernements provincial et municipal ainsi que de la RIO, pour ce projet, d'autres parties prenantes n'étaient pas aussi enthousiastes à l'égard de ce projet.

³⁰ Isabelle Paré, « Le sort du biodôme dépend de Québec », *Le Devoir*, 5 juillet 1989.

³¹ « Démolition de la piste du Vélodrome », *Le Devoir*, 16 novembre 1989.

³² Pierre O'Neill. « D'un Vélodrome déficitaire à un Biodôme rentable, dixit Bourassa », *Le Devoir*, 18 août 1989.

³³ « Le Biodôme de Montréal, un musée de la faune et de la flore », *Radio-Canada*. 23 mars 2018.

³⁴ Isabelle Paré, « Ryan a un faible pour un vélodrome « biodôme » », *Le Devoir*. 14 juillet 1989.

Mobilisation d'un discours et d'un regroupement contre la perte du Vélodrome

Dans les années 1980, la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) s'impliquaient sérieusement dans le sport amateur. Elles apportaient leur soutien aux sportifs, contribuaient à l'épanouissement des cyclistes et des athlètes, tout en défendant et protégeant les droits des membres. La FQSC voyait le Palais des sports du Parc olympique comme un tremplin pour le cyclisme intérieur et l'athlétisme. Ce lieu offrait un cadre idéal pour développer des programmes destinés à préparer les athlètes à intégrer un jour l'équipe nationale canadienne de cyclisme³⁵. En tant que seule enceinte sportive couverte en Amérique du Nord, spécialement conçue pour le cyclisme³⁶, le Vélodrome jouait un rôle crucial pour les équipes de l'Association cycliste canadienne. Les cyclistes et les responsables des associations ont été choqués d'apprendre que leur centre d'entraînement était menacé.

En réaction à cette menace imminente, plusieurs acteurs se sont rassemblés sous l'égide du Comité de défense du Vélodrome pour protester collectivement contre sa fermeture. Léandre Normand, journaliste sportif très engagé dans le monde du cyclisme québécois, a coordonné la mobilisation, principalement composée des membres de la FQSC et de l'Association cycliste canadienne³⁷. Les médias contribuaient de manière significative dans la diffusion des actions de protestation de ces groupes et dans la mobilisation de l'opinion publique contre la conversion du Vélodrome. En juillet 1989, peu avant l'annonce officielle de la conversion du Vélodrome, un article de *La Presse* rapportait que le Comité de défense du Vélodrome avait recueilli 50 000 signatures contre sa fermeture. Cette opposition s'est également manifestée lors d'une compétition de cyclistes, où les participants ont arboré un brassard noir en signe de protestation contre la conversion³⁸. Le 18 août 1989, lors de l'émission *Première édition* de Radio-Canada, la journaliste Ruth Loiselle a présenté un reportage sur une manifestation devant le Vélodrome. Les participants y brandissaient des pancartes pour montrer leur mécontentement. Le reportage a permis à plusieurs cyclistes d'exprimer leur déception face à la perte du Palais des sports, tout en offrant à la FQSC l'opportunité de demander au gouvernement une solution de rechange à la conversion³⁹. En

³⁵ « Cahier spécial. De l'impossible à la réussite R.I.O. », *La Presse*, 12 juillet 1986.

³⁶ Richard Chartier, « L'équipe des Jeux risque d'écoper », *La Presse*, 16 novembre 1989.

³⁷ François Béliveau, « Les cyclistes veulent sauver « leur » Vélodrome », *La Presse*, 26 juillet 1989.

³⁸ François Béliveau, « Les cyclistes veulent sauver « leur » Vélodrome », *La Presse*, 26 juillet 1989.

³⁹ « Le Biodôme de Montréal, un musée de la faune et de la flore », *Radio-Canada*. 23 mars 2018.

septembre 1989, un article de *La Presse* rapportait que les actions du Comité de défense du Vélodrome avaient culminé lors de la rencontre avec le maire Doré, sans aboutir à des résultats concluants :

Il n'était pas question pour la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec de changer le lieu du futur Biodôme. La structure même du vélodrome, son toit particulier et sa structure intérieure sans piliers gênants correspondent trop aux besoins du projet. Le coordonnateur du comité, Léandre Normand, les traits tirés, doit s'avouer vaincu : « Nous avons l'intention de demander un moratoire au maire afin de nous donner le temps d'évaluer d'autres avenues, mais c'est peine perdue »⁴⁰.

La controverse entourant la conversion du Vélodrome a conduit à la création d'une coalition officielle rassemblant toutes les parties concernées afin d'exercer une pression sur les instances décisionnelles. Les réaménagements prévus ont poussé les citoyens à s'engager, à manifester et à se rassembler, faisant de la question du Vélodrome un enjeu politique et suscitant des divergences d'opinions.

En octobre 1989, un peu avant la mise en marche du chantier de conversion du Vélodrome, deux cyclistes montréalais, Yannick Cojan et Richard Young, membres de l'équipe Canada, ont déposé une requête en injonction à la Cour supérieure du Québec pour stopper les travaux. Selon les plaignants, en modifiant la vocation du Vélodrome, la RIO allait à l'encontre du mandat qui lui avait été conféré par la loi constitutive⁴¹. Cojan et Young estimaient que la mission de la RIO était de gérer le Parc olympique et non de changer l'utilisation des bâtiments. En conséquence, ils ont déposé une demande d'injonction pour bloquer la conversion du Vélodrome. Très engagés envers le cyclisme intérieur, ils étaient prêts à utiliser des moyens légaux pour préserver la vocation originelle du Vélodrome. Cependant, malgré leurs arguments, le tribunal a rejeté leur demande d'injonction. Il convient de noter que ce n'était pas la première fois que le manque de clarté du mandat de la RIO faisait l'objet de critiques, particulièrement lorsque les cyclistes ont contesté son droit de modifier les vocations. En effet, dès 1977, les membres du Comité-conseil Marsan avaient déjà mis en lumière les conséquences potentielles de ce mandat nébuleux sur les vocations sportive

⁴⁰ « Fini le vélodrome », *Le Soleil*, 12 septembre 1989.

⁴¹ « Démolition de la piste du Vélodrome », *Le Devoir*, 16 novembre 1989.

et sociale du Parc olympique, craignant qu'il favorise la commercialisation, comme ce fut le cas pour le Parc aquatique.

Les travaux de transformation du Vélodrome en Biodôme ont débuté en novembre 1989⁴², et les médias ont suivi leur évolution de manière continue. En novembre 1989, Marc Lemay, ancien président de la Fédération cycliste du Québec et président de l'Association cycliste du Canada depuis 1981, a exprimé dans un article de *La Presse* la frustration des cyclistes face au projet de Biodôme :

Le Biodôme, ni moi ni les gens du cyclisme ne sommes contre. Mais qu'on le fasse au Jardin botanique, pas dans des installations olympiques. Les Montréalais n'ont pas à accepter que leur ville devienne la seule au monde à avoir détruit deux vélodromes, celui de l'Université de Montréal passé à la chainsaw au lendemain des championnats du monde de 1974, et maintenant le Vélodrome olympique⁴³.

L'intervention de Lemay a révélé une subtilité: ce qui inquiétait réellement la population n'était pas tant la conversion du Vélodrome en Biodôme, mais le démantèlement d'un bien public appartenant aux sportifs et aux Montréalais. Une fois de plus dans le cadre de l'aventure olympique, les avertissements des représentants des associations sportives, les attentes et les besoins des citoyens ont été négligés ou ignorés dans les décisions du gouvernement provincial.

Au début de l'histoire politique du Parc, les liens entre la RIO et les Fédérations sportives du Québec étaient plus étroits. Cependant la conversion du Vélodrome en Biodôme a engendré des conflits et fragilisé leurs rapports, entraînant une dégradation progressive de leurs interactions. En 1990, un article de *La Presse* a abordé le sujet en mettant en avant que :

Depuis quelques années, le torchon brûlait entre les deux parties. Les fédérations reprochant à la Régie de s'éloigner de sa vocation sportive dans son usage des installations olympiques [...] la reconversion du Vélodrome en Biodôme, et d'un projet de la RIO de transformer la piscine olympique en parc aquatique⁴⁴.

⁴² « Démolition de la piste du Vélodrome », *Le Devoir*, 16 novembre 1989.

⁴³ Richard Chartier, « L'équipe des Jeux risque d'écoper », *La Presse*, 16 novembre 1989.

⁴⁴ Anne-Marie Simard, « Un panthéon des athlètes québécois verra bientôt le jour », *La Presse*, 5 juillet 1990.

L'abandon de la vocation sportive du Vélodrome a eu un impact moral dévastateur sur de nombreux sportifs et représentants de fédérations, laissant un goût amer quant à sa conversion. Jean-Paul Baert, président de l'Association québécoise d'Athlétisme, l'a décrit dans un article de *La Presse* en 2001 : « une niche à pingouins. Nous avons été la risée du monde. Jamais personne n'avait fait cela auparavant »⁴⁵. Selon Baert, la décision du gouvernement de convertir Vélodrome en Biodôme ne correspondait pas à la vision de nombreux acteurs du milieu sportif, en particulier, celle des Fédérations sportives qui ont exprimé leur désaccord dans *La Presse*. Ces dernières ont même formé le Comité de défense du Vélodrome et lancé une pétition. En parallèle, certains sportifs ont décidé de porter l'affaire devant les tribunaux pour bloquer le projet. De plus, les médias ont abondamment diffusé les propos négatifs et le mécontentement exprimés par plusieurs personnes face à la perte de la vocation sportive du Vélodrome.

Le journal *Le Devoir* a accordé moins d'importance aux défenseurs de la vocation sportive du Vélodrome et à leurs porte-paroles comparés à *La Presse*. En revanche, certains articles publiés dans le journal *Le Devoir* ont mis en lumière les avantages potentiels du Biodôme. Par exemple, en juillet 1989, un article a mis en avant l'engouement des écologistes et des scientifiques pour ce projet:

Une présentation détaillée du concept de Biodôme a été faite au début du mois de juin devant plusieurs experts, dont l'écologiste Pierre Dansereau et plusieurs représentants de musées et de zoos américains et européens. L'idée aurait d'ailleurs reçu un accueil plus que favorable auprès de ces spécialistes, a confié un des participants⁴⁶.

Il est également pertinent de mentionner un article paru dans *Le Devoir* en juillet 1989, qui soulignait la collaboration étroite entre le Jardin botanique et l'Insectarium, qui a facilité la création du Biodôme en tant que musée scientifique⁴⁷. Les autorités provinciales ont exprimé leur soutien au projet du Biodôme non seulement pour sa rentabilité, mais aussi pour améliorer l'enseignement des sciences naturelles sur l'île de Montréal. À ce sujet, Claude Ryan a expliqué que « l'enseignement des sciences naturelles était très important, et que « cela ne s'étudiait pas sur un

⁴⁵ André Duchesne, « Une facture en béton », *La Presse*, 14 juillet 2001.

⁴⁶ Isabelle Paré, « Le sort du biodôme dépend de Québec », *Le Devoir*, 5 juillet 1989.

⁴⁷ Isabelle Paré, « Ryan a un faible pour un vélodrome « biodôme » », *Le Devoir*, 14 juillet 1989.

pupitre dans une classe »⁴⁸, indiquant ainsi que le Biodôme serait destiné à des fins pédagogiques. Ainsi, les scientifiques, les experts, et la classe politique, tant au niveau municipal que provincial, semblaient largement favorables à la conversion du Vélodrome en Biodôme.

Lors de l'inauguration du Biodôme, les médias ont relayé l'intérêt manifesté par les spécialistes. Parallèlement, d'autres publications ont mis en évidence l'engouement du public dès son ouverture. Curieux et intéressés par ce nouveau musée, les citoyens ont été séduits. Un article de *Radio-Canada* publié en mars 2018 relatait les faits marquants de la création du Biodôme : « pas moins de 750 000 visiteurs se rendent au Biodôme les trois premiers mois. [...] Le lieu devient rapidement un des endroits les plus fréquentés du Canada. »⁴⁹. Ainsi, malgré les contestations entourant la conversion du Vélodrome, le Biodôme est devenu une attraction populaire de la métropole.

Roger Taillibert et Claude Phaneuf, deux pionniers des Olympiades de Montréal

Roger Taillibert, l'architecte en chef du Parc olympique, et Claude Phaneuf, ingénieur et homme de confiance de Jean Drapeau, étaient tous deux des pionniers, de fervents défenseurs du projet olympique tel qu'il avait été conçu par le maire. Leur vision sur la vocation sportive du Vélodrome était sensiblement la même. Après avoir travaillé sur le chantier olympique, Taillibert et Phaneuf ont poursuivi leur engagement en se consacrant aux projets de conversion des piscines du Centre sportif et du Vélodrome pendant la deuxième phase du développement du Parc olympique.

En 1996, dans un article détaillé publié dans *Le Devoir*, Roger Taillibert a partagé ses réflexions sur les métamorphoses de son œuvre. Il a souligné que la conversion du Vélodrome en Biodôme comportait des risques. Selon lui, l'hébergement des animaux nécessitait un contrôle strict du taux d'humidité à l'intérieur du bâtiment, car l'humidité pouvait créer des fissures, compromettant ainsi la solidité de la structure. Cette conversion menaçait non seulement la longévité du bâtiment et la sécurité de la population, mais dénaturait également l'un des plus beaux édifices au monde:

On est allé y mettre quatre pingouins et trois perroquets. Jamais dans le monde on n'a détruit un bâtiment sportif de la sorte. Une piste de 285 mètres, il n'y en avait nulle

⁴⁸ Isabelle Paré, « Ryan a un faible pour un vélodrome « biodôme » », *Le Devoir*. 14 juillet 1989.

⁴⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091069/biodome-montreal-fermeture-travaux-renovations-tourisme-archives>

part au monde. Au milieu, on pouvait faire du basket, de l'open de tennis, du patinage. Tout ça a disparu. [...] Pendant qu'on y est, pourquoi ne pas faire une piscine dans la cathédrale de Montréal!⁵⁰.

La critique de Taillibert était directe et cohérente avec le discours de Jean-Paul Baert, mentionné précédemment. Ils partageaient une intention commune : préserver à tout prix la vocation sportive du Parc.

Claude Phaneuf a critiqué le changement de vocation du Vélodrome ainsi que le plan global de la RIO. De plus, craignant que le virage récréotouristique ne fasse « mourir » le sport, il a contesté la décision de la RIO de retirer la vocation sportive de plusieurs infrastructures olympiques qu'il jugeait essentielles au Parc olympique. Dans ce contexte, il a décidé d'envoyer un message à Bibeau via son site web personnel pour exprimer ses préoccupations. Il écrivait: « alors que vous étiez en poste de 1989 à 1995, et votre RIO depuis 1975, qu'avez-vous fait du Parc des Sports de la Ville de Montréal ? [...] Ce n'est plus un Parc de Sports, c'est du récréotouristique. Le Parc de M. Drapeau est mort »⁵¹. Pour Phaneuf, l'affirmation « Le Parc de M. Drapeau est mort » symbolisait la disparition de la dimension sportive et originelle d'un lieu emblématique tel que le Vélodrome. Le Parc olympique ne serait jamais plus le même sans cette vocation. Grâce à leurs interventions médiatiques et à leurs actions personnelles, Phaneuf et Taillibert ont réussi à faire connaître leur vision de l'avenir des structures olympiques. Convaincues que le Parc olympique était destiné au sport, ces deux personnalités sont demeurées constamment investies dans le projet. Leur contribution a permis à la population de se rappeler la vocation et l'utilisation des installations olympiques, telles que recommandées par le Comité-conseil Marsan, l'ISQ et le CQJLS, en 1977.

3.5. La commercialisation de la Tour olympique

La construction de la Tour olympique de Montréal et de son Observatoire s'inscrivait dans une tendance mondiale visant à rendre les grandes villes plus attrayantes en y ajoutant des symboles emblématiques et des tours d'observation. Durant la période entourant l'aventure olympique montréalaise, d'autres tours similaires ont été érigées pour répondre à une demande touristique

⁵⁰ Christian Rioux, « Roger Taillibert, 20 ans plus tard : « Qu'avez-vous fait de mon stade ? » », *Le Devoir*, 6 juillet 1996.

⁵¹ Claude Phaneuf, « Le Stade olympique de Montréal », 4 décembre 2008, [Lien URL] [Stade Olympique Montréal-M. PIERRE BIBEAU, VOUS DITES DES MENTERIE \(stadeolympiquemontreal.ca\)](http://stadeolympiquemontreal.ca)

croissante. Au Canada, la Skylon Tower à Niagara a été ouverte en 1965, suivie de la Husky Tower (renommée Calgary Tower en 1971) en 1968. Ensuite, la Tour CN à Toronto a été ouverte en 1976, suivie de Vancouver Lookout, en 1977. De même, dans d'autres parties du globe, des tours d'observation ont été édifiées, comme la Sydney Tower, inaugurée en 1981, offrant une vue imprenable sur la ville. La Fernsehturm de Berlin, ouverte en 1969, combine à la fois la fonction de tour de télécommunication et d'attrait touristique. L'engouement pour ces bâtiments a conduit à la création de la Fédération des grandes Tours du monde en 1989.

En 1987, la RIO a élargi son champ d'action pour inclure des initiatives touristiques, reflétant ainsi la vision de la Ville de Montréal de promouvoir le tourisme. Dès le début des années 1990, le gouvernement municipal a considéré le Parc olympique comme une attraction touristique potentielle, comme le souligne le géographe Jean-Pierre Augustin dans son article intitulé « Installations olympiques, régénération urbaine et tourisme » : « la nouvelle municipalité, avec le soutien du « rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal », envisage d'utiliser cet ensemble fonctionnel comme support d'un projet urbain et touristique »⁵². Cette perspective coïncidait avec les objectifs de la RIO. Cependant, malgré une vision commune, leurs aspirations spécifiques différaient: la RIO cherchait à assurer la rentabilité du Parc olympique, tandis que la Ville de Montréal souhaitait bonifier son offre touristique. Dans cette optique, la RIO a mis en place diverses mesures pour promouvoir la commercialisation de la Tour de Montréal. En 1989, la Tour de Montréal a tiré parti de la popularité croissante des constructions de tours pour ajouter de nouveaux espaces, notamment un hall touristique, permettant ainsi d'attirer un plus grand nombre de visiteurs. La même année, l'intégration de la Tour de Montréal dans la Fédération des Grandes Tours du monde a démontré son attractivité à l'échelle internationale et lui a offert une vitrine prestigieuse, comparable à celle de la tour Eiffel. Avec ses trois étoiles au Guide Michelin, la Tour de Montréal est devenue une destination touristique incontournable au Canada, permettant à Montréal de préserver sa renommée et de rivaliser avec d'autres villes. En résumé, l'ouverture au tourisme de la RIO et la commercialisation de la Tour olympique de Montréal s'inscrivaient dans deux contextes distincts. D'un côté, il y avait une volonté locale de dynamiser le quartier en

⁵² Jean-Pierre Augustin, « Installation olympiques, régénération urbaine et tourisme », dans *Téoros*, vol. 2, n°27, p. 32.

exploitant un attrait municipal. De l'autre, le contexte international était favorable à l'exploitation des tours d'observation.

3.6. La vente du Village olympique à des intérêts privés, 1992-1998

Rester propriétaire du Village olympique ou s'en départir

En 1977, lors d'une séance à l'Assemblée nationale, le ministre Charron a déclaré que le gouvernement provincial avait absolument besoin de la contribution du gouvernement fédéral et de l'administration municipale de Montréal pour permettre aux familles à revenus moyens et faibles d'accéder aux logements du Village⁵³ olympique. Entre 1979 et 1992, alors que des discussions politiques portaient sur la transformation des pyramides olympiques en coopérative de logements ou sur leur éventuel transfert à un OSBL, la RIO louait environ 200 unités du Village olympique à des personnes à faible revenu⁵⁴. Cependant, comme il est indiqué dans le rapport de la RIO de 1992 : « il demeure toutefois qu'il n'est pas dans la vocation première de la Régie d'agir comme bailleur d'appartements »⁵⁵ et il n'était donc pas garanti que la RIO puisse maintenir cette location, car ce n'était pas inscrit dans son mandat. En conséquence, en avril 1992, la Régie a informé le ministre responsable, André Vallerand, que la gestion d'un immeuble locatif ne respectait la mission définie dans le plan directeur⁵⁶. De plus, transférer le Village olympique à un OSBL n'aurait pas généré les fonds nécessaires, contrevenant à la nouvelle orientation prorentabilité de la RIO. Face à ces défis, l'année suivante, en 1993, Pierre Bibeau, soutenant la vente du Village olympique, a expliqué dans un article du journal *Le Devoir* que « le montant acquis par la vente du village nous permettrait de réduire d'autant la dette olympique »⁵⁷. En septembre 1997, Robert Perreault, ministre de la Métropole, a annoncé que l'étude du dossier sur la privatisation du Village olympique se poursuivait⁵⁸. Puis, en 1998, les pyramides ont été vendues à Metro Capital Properties, une grande société de gestion immobilière torontoise, pour la somme de 62,5 M\$⁵⁹. En 2004, le Village olympique a été revendu à ELAD Canada, une société

⁵³ Pierre-Paul Gagné, « Village olympique : Charron croit que la réponse du fédéral sera favorable », *La Presse*, 23 mars 1977.

⁵⁴ Laurent Soumis, « Le Village olympique sera mis en vente », *Le Devoir*, 5 novembre 1992.

⁵⁵ Régie des Installations olympiques, *Rapport annuel 1992*, p. 2.

⁵⁶ Laurent Soumis, « Le Village olympique sera mis en vente », *Le Devoir*, 5 novembre 1992.

⁵⁷ Norman Delisle, « La RIO accuse un déficit de 16 M\$ » *Le Devoir*, 6 avril 1993.

⁵⁸ Denis Lessard, « Québec étudie la possibilité de vendre le Village olympique », *La Presse*, 27 septembre 1997.

⁵⁹ Gilles Normand, « Québec autorise la vente du Village olympique », *La Presse*, 26 février 1998.

spécialisée dans le développement immobilier, l'investissement et la gestion de propriétés, opérant au Canada et aux États-Unis. Cette acquisition s'inscrivait dans une transaction plus large entre Metro Capital Properties et ELAD, incluant le « rachat de l'ensemble du portefeuille immobilier de Metro Capital Properties, qui ne comptait pas moins de 8000 logements au Canada »⁶⁰.

Depuis la fin des années 1990, la financiarisation du logement locatif, caractérisée par l'acquisition de propriétés locatives par des grands investisseurs privés, connaissait une croissance rapide au Canada⁶¹. Martine August, chercheuse en planification urbaine, a analysé cette évolution dans un rapport pour le Bureau du défenseur fédéral du logement. Elle a souligné que ce phénomène urbain avait exacerbé les difficultés liées au logement :

La propriété financière soumet les immeubles d'habitation aux priorités du capital financier, ce qui conduit à des décisions de gestion qui privilégient structurellement la réalisation de bénéfices pour les actionnaires par rapport à d'autres objectifs (tels que la sécurité d'occupation, l'abordabilité, les objectifs environnementaux, la qualité de vie des locataires)⁶².

Après l'achèvement des travaux des structures olympiques, le gouvernement provincial et la RIO ont radicalement changé leur vision de l'avenir du Village olympique. En adoptant une nouvelle stratégie axée sur la rentabilité, ils ont opté pour la vente du Village, remettant ainsi en question leur engagement à résoudre la crise du logement. Cette action a accentué la financiarisation du parc immobilier montréalais.

La coopération inconstante entre les gouvernements municipal et provincial et la RIO

Le gouvernement municipal suivait attentivement l'évolution de la situation concernant le Village olympique. Le terrain sur lequel les pyramides ont été construites était légalement la propriété de la Ville de Montréal. Pourtant, de manière surprenante, le gouvernement provincial, via la RIO, a omis d'inclure la ville dans le processus de vente du Village. Cette omission a été rapporté Pierre Bibeau dans un article du *Devoir* en 1992 : « la RIO n'a pas encore eu de discussion [sur ce sujet]

⁶⁰ Tristan Péloquin, « Les pyramides olympiques pourraient être vendues », *La Presse*, 19 janvier 2004.

⁶¹ Martine August, *La financiarisation du logement locatif multifamilial au Canada*, Rapport pour le Bureau du défenseur fédéral du logement, 2022, p. III. [En ligne] https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/august-financialization-rental-housing-ofha-fr_0.pdf

⁶² *Ibid.*

avec la Ville de Montréal »⁶³. Selon un autre article du journal *Le Devoir* en 1993, le Conseil de Ville municipal, représenté par John Gardiner, aurait même été surpris que le gouvernement choisisse de mettre en vente le Village:

La Ville de Montréal a accueilli avec une certaine surprise l'annonce de la mise en vente par appel d'offres aujourd'hui du Village olympique de la rue Sherbrooke. Pour cause, elle n'était tout simplement pas au courant. Selon M. John Gardiner, la décision du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO), annoncée hier par Le DEVOIR, contourne dans les faits les travaux en cours du comité tripartite formé dans ce dossier par le gouvernement du Québec, la RIO et Montréal⁶⁴.

John Gardiner, vice-président du comité exécutif de Montréal et membre du Mouvement civique de Montréal (MCM), a été déconcerté par l'attitude de la RIO, qu'il accuse de contourner les travaux en cours. Il a souligné dans cet article qu'il n'avait pas été informé à l'avance de la vente du Village, bien que la ville de Montréal fasse partie du comité tripartite. Il n'a pas été possible de déterminer si le comité tripartite avait étudié le Village olympique, car le rapport intitulé *Comité d'étude sur le sort futur des installations olympiques, L'avenir des installations olympiques : une vision élargie*, publié en 1994, est introuvable (comme mentionné en introduction du mémoire). Cependant, selon l'article rapportant la réaction de Gardiner, le comité devait « examiner dans une perspective globale l'avenir de l'ensemble des installations olympiques »⁶⁵. Il est raisonnable de supposer que le Village olympique faisait également partie de cette vision d'ensemble, ce qui expliquerait la réaction de John Gardiner face à sa mise en vente. En ne consultant pas la Ville de Montréal, le gouvernement provincial exprimait implicitement sa volonté de contrôler unilatéralement les processus décisionnels.

Dans la suite de l'article du journal *Le Devoir*, Gardiner a déclaré que la consternation de la ville ne devait pas être interprétée comme un rejet de la privatisation du Village. Au contraire, cette opération permettrait à la Ville de générer environ 1.5 million de dollars en recettes fiscales municipales,⁶⁶ des taxes qui n'étaient pas perçues, tant que le gouvernement provincial était propriétaire du Village. Le prélèvement des taxes par la ville symbolisait la fin d'un chapitre de

⁶³ Laurent Soumis, « Le Village olympique sera mis en vente », *Le Devoir*, 5 novembre 1992.

⁶⁴ Laurent Soumis, « La décision de la RIO surprend la Ville », *Le Devoir*, 16 octobre 1993.

⁶⁵ Laurent Soumis, « La décision de la RIO surprend la Ville », *Le Devoir*, 16 octobre 1993.

⁶⁶ Laurent Soumis, « La décision de la RIO surprend la Ville », *Le Devoir*, 16 octobre 1993.

l'ère olympique. Ce changement marquait la transition du Village olympique, conçu pour les Jeux de 1976, vers une gestion plus traditionnelle. À cet effet, un autre article paru dans *Le Devoir* en décembre 1993 soulignait que :

Même si le vice-président du comité exécutif, M. John Gardiner, n'aime pas la formule: Montréal a fait un « x » sur tout ce qui est olympique. « Nous n'avons fait aucune étude, soulignait-il hier. Nous ne nous sommes pas objectés à la vente. Nous n'avons fait aucune proposition. Et nous n'avons pas les moyens d'en faire. Tirez vos conclusions »⁶⁷.

Selon cet extrait, le fait que la ville ne se soit pas objectée à la vente du Village, et qu'elle n'avait pas l'intention de le faire, indiquait qu'elle renonçait à cette partie de l'héritage olympique que représente le Village. Transférer un bien public au secteur privé équivalait à s'en séparer. L'épisode de la vente du Village a révélé une coopération incohérente et instable entre le gouvernement municipal, le gouvernement provincial et la RIO. Le Comité-conseil Bissonnette, créé en 2011 par le gouvernement provincial pour clarifier l'avenir des installations olympiques, a souligné la portée limitée du comité tripartite de 1994. Le Rapport Bissonnette détaille les tenants et aboutissants de ce comité, notamment ceux relatifs à d'autres questions controversées comme le mandat et la gouvernance de la RIO. Il met en évidence les différents désaccords internes et la complexité de la gouvernance des installations olympiques: « les avis de ce comité mixte ne connaîtront guère plus de succès que ceux de leurs prédécesseurs. La structure de gouvernance et les missions post-olympiques de la RIO, essentiellement mobilières et immobilières, demeurent inchangées »⁶⁸. Le Rapport Bissonnette confirme également qu'en réponse à la requête de Pierre Bibeau et de Jean Doré, la seule recommandation acceptée du comité tripartite stipule que le Parc olympique doit rester la propriété de la province.⁶⁹ En définitive, les interactions politiques sous-jacentes à la question du Village ont mis en évidence un manque de collaboration entre les gouvernements provincial et le municipal, ainsi qu'un échec dans la gestion de la crise du logement. Ironiquement, malgré la création d'un comité d'étude destiné à améliorer

⁶⁷ Laurent Soumis, « La Caisse de dépôt convoite les pyramides olympiques : Montréal renonce à l'héritage des Jeux de 76 », *Le Devoir*, 10 décembre 1993.

⁶⁸ Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique (CCAPO), *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Montréal, Régie des installations olympiques, 2012, p. 11. BAnQ numérique : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2243197>

⁶⁹ *Ibid.*

la coopération, cette coopération n'a pas été atteinte. De plus, le recours à l'expertise, la formation de comités et la consultation des parties prenantes n'ont pas apporté les résultats escomptés.

La mobilisation des locataires : l'Association des locataires du Village olympique

En réaction à la décision de mettre en vente le Village olympique, l'Association des locataires du Village olympique a protesté pour faire pression sur le gouvernement afin que le Village ne soit pas cédé à des intérêts privés. En mai 1992, dans cet esprit de protestation, *Le Devoir* a publié une partie de la correspondance de Me Lawrence Morgan, président de l'ALVO, dans laquelle il présentait une alternative au ministre Vallerand:

La constitution d'un comité de réflexion tripartite « sur la faisabilité d'une cession du Village olympique à un organisme coopératif qui verrait à tout le moins à la gestion et à l'administration de ce bien public, ainsi qu'à sa mise en valeur, en y adaptant le concept et les garanties de professionnalisme qui caractérisent les Caisses populaires Desjardins »⁷⁰.

La demande de Morgan, en accord avec les idées proposées en 1977 par le Comité-conseil Marsan, stipulait clairement « qu'une formule coopérative pourrait préserver le nécessaire maintien de la vocation sociale d'une partie du Complexe résidentiel »⁷¹. L'objectif de Morgan était de céder le Village olympique à une entité facilement accessible aux Québécois afin de protéger les locataires et de maintenir des loyers abordables. Cependant, alors que Morgan tentait de transformer les pyramides olympiques en une coopérative, l'économie canadienne connaissait une reprise dans les années 80. Gabriel Plante, décrit cette période socio-économique dans son mémoire, *Enjeux et défis des coopératives d'habitation au Québec dans un contexte marqué par la fin des conventions fédérales*: « alors que la crise économique se résorbe à la fin des années 1980, le gouvernement fédéral abolit les généreux programmes de financement pour la construction des coopératives d'habitation et les remplace par une formule plus conservatrice »⁷². Quelques années plus tard, en 1993, le gouvernement fédéral a mis fin au programme fédéral de logement social et communautaire, il a transféré la responsabilité de superviser les projets de logements sociaux aux

⁷⁰ Laurent Soumis, « Des locataires du Village olympique espèrent le transformer en coopérative », *Le Devoir*, 5 mai 1992.

⁷¹ L. Soumis, « Des locataires du Village olympique espèrent le transformer en coopérative », *Le Devoir*, 5 mai 1992.

⁷² Gabriel Plante, *Enjeux et défis des coopératives d'habitation au Québec dans un contexte marqué par la fin des conventions fédérales*, mémoire de M.A. (géographie), Université du Québec à Montréal, 2023, p. 9.

provinces et aux municipalités⁷³. En conséquence, avant d'entamer le processus de vente du Village olympique, la possibilité de le confier à un OSBL ou à une coopérative a été reconsidérée. Ce changement de cap était grandement attribuable aux restrictions croissantes du programme gouvernemental et au désintérêt grandissant pour les coopératives de logement.

Malgré les efforts de l'ALVO pour empêcher que les pyramides ne se transforment en simple actif financier détenu par des particuliers, la demande de Morgan n'a pas été prise en considération par le gouvernement. Lors de l'annonce officielle de l'amorce du processus de vente du Village en octobre 1993, Me Lawrence Morgan a déclaré dans *Le Devoir* qu'« après s'être vue confisquée le Village en 1976, la Ville sera officiellement spoliée »⁷⁴. Cette affirmation laissait entendre que les Montréalais avaient été privés de leurs pyramides et d'un bien financé par des fonds publics lorsque le gouvernement provincial a pris le contrôle des installations olympiques en 1975 et non en 1976, comme l'a affirmé Morgan. Finalement, en décembre 1993, un article publié dans *Le Devoir* annonçait que: « le désintérêt de la municipalité et la mise en branle du processus de vente par la RIO sonne le glas pour l'ALVO qui caressait le rêve de gérer un jour le Village sous un mode coopératif »⁷⁵. Ces circonstances révèlent une situation intéressante : bien que le gouvernement provincial soit confronté aux enjeux et réalités de Montréal, dans ce cas précis, il ne répond ni aux demandes des acteurs locaux, ni aux attentes de la Ville de Montréal.

Après la vente du Village olympique en 1998, l'ALVO s'est battue avec acharnement pour défendre et protéger les intérêts de ses locataires. Toutefois, ses objectifs ont évolué au fil du temps: elle visait désormais à préserver la valeur patrimoniale du Village en s'opposant aux projets d'expansion sur les terrains avoisinants, comme la construction de 2000 logements en 2001 et le projet d'une vingtaine de tours à logements en 2006⁷⁶. Le regroupement a continué cette lutte en 2012, comme l'a rapporté un article du journal *La Presse* :

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Laurent Soumis, « Pyramides à vendre : Les résidents apprennent par communiqué la vente du Village olympique », *Le Devoir*, 15 octobre 1993.

⁷⁵ Laurent Soumis, « La Caisse de dépôt convoite les pyramides olympiques : Montréal renonce à l'héritage des Jeux de 76 » *Le Devoir*, 10 décembre 1993.

⁷⁶ Jeanne Corriveau, « El-Ad devra réduire son projet immobilier derrière les pyramides olympiques », *Le Devoir*, 4 avril 2006.

L'Association des locataires du Village olympique quant à elle, poursuivait sa lutte pour tenter de bloquer la réalisation du projet. Déboutée en août par la Cour supérieure, elle s'est tournée dès septembre vers la Cour d'appel. Ses quatre premières tentatives se sont soldées par des échecs⁷⁷.

Pendant de nombreuses années, l'Association des locataires a mené des luttes constantes pour s'adapter aux défis auxquels les locataires étaient confrontés. En résumé, l'analyse des interactions politiques concernant le Village olympique a révélé que les locataires se sont mobilisés et ont uni leurs voix pour s'opposer à la vente potentielle du Village. Ils étaient convaincus que la meilleure manière d'assurer la durabilité du Village et de sa vocation sociale était qu'il soit géré en tant que coopérative. L'annonce de la vente du Village olympique n'a pas freiné les ardeurs de l'ALVO, elle a simplement changé la nature des revendications.

3.7. Le projet de casino

Au début des années 1990, le gouvernement provincial cherchait deux emplacements pour implanter des casinos au Québec : l'un à Montréal et l'autre dans la région de Charlevoix. Suite à plusieurs propositions et discussions concernant les sites potentiels, incluant le Parc olympique comme candidat, Pierre Bibeau a proposé à Loto-Québec d'établir un casino au Stade du Parc olympique pour améliorer sa rentabilité. Cependant, cette proposition nécessitait l'approbation du gouvernement provincial. Un résumé de ce projet a été publié dans un article de *La Presse* en 1992 :

Si l'idée de casino flotte toujours autour du Palais des congrès. M. Bibeau n'a pas abandonné l'idée de l'installer au Stade. Il y a deux semaines, il faisait même une présentation du projet à Loto-Québec. Une présentation très bien léchée. Le casino, avec entrée séparée, occuperait un bloc de deux étages au Stade. On y a même prévu une possibilité d'agrandissement, si nécessaire⁷⁸.

La RIO a manifesté un vif intérêt pour l'implantation d'un casino, car les revenus potentiels s'intégraient parfaitement dans sa stratégie de rentabilisation des installations olympiques par leur commercialisation; néanmoins, le gouvernement provincial a choisi d'installer le casino dans le Pavillon de la France, initialement conçu pour l'Exposition universelle de 1967.

⁷⁷ Danielle Bonneau, « Cité Nature : d'espace et de verdure », *La Presse*, 6 octobre 2012.

⁷⁸ Lilianne Lacroix, « La RIO fait des pieds et des mains pour attirer le casino au Stade », *La Presse*, 14 juillet 1992.

3.8. L'érection d'un cinéma sur le quadrilatère olympique

La construction d'un complexe cinématographique sur des espaces inoccupés du quadrilatère olympique a été l'un des projets du virage récréotouristique de la RIO. Alain Riendeau, alors président de la RIO, croyait fermement qu'un cinéma pourrait divertir la population en toute saison. Il était résolu à le réaliser, même si faire appel à des partenaires privés⁷⁹ était nécessaire. En 1999, la RIO a donc informé les médias que Famous Players, une entreprise canadienne spécialisée dans le domaine du cinéma, construirait un grand cinéma dans l'est l'Île de Montréal, au Parc olympique⁸⁰. Le gouvernement et la RIO semblaient prêts à collaborer avec une entreprise privée sur ce projet, partageant ainsi le contrôle et le développement d'une partie du quadrilatère. Ce complexe cinématographique n'a pas attiré beaucoup d'attention médiatique, à l'exception de l'intervention surprenante de Jean-Claude Marsan, publiée dans *La Presse* le 5 février 2000. Lorsqu'un journaliste l'a interrogé sur la construction d'un cinéma sur le site olympique, Marsan a répondu avec véhémence: « Des cinémas, on en a assez! »⁸¹. Le projet de cinéma contredisait sa vision pour l'avenir du Parc olympique. Cette publication a mis en lumière l'importance que les médias accordaient à Marsan lorsqu'il était question des installations olympiques, le désignant comme le commentateur de référence de l'actualité olympique à Montréal. L'intervention dans *La Presse* de l'ancien président, vingt-trois ans après la sortie du Rapport Marsan, a rappelé à la population son engagement indéfectible envers le développement du Parc olympique.

3.9. Le Planétarium sur le quadrilatère olympique

En 1994, la RIO a proposé pour la première fois d'installer le Planétarium de Montréal dans le Parc olympique⁸². Elle a réitéré cette proposition en 2001. L'objectif était de créer, dans le pôle Maisonneuve, une synergie intéressante entre le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium. En novembre 2001, un article paru dans *La Presse* mentionnait que la RIO avait même envisagé la construction d'un complexe hôtelier en complément du Planétarium :

Le projet d'hôtel et de Planétarium au Parc olympique refait surface dans le plan directeur de la Régie des installations olympiques qui sera examiné le 4 décembre par le conseil de quartier d'Hochelaga-Maisonneuve. Le plan prévoit la construction d'un

⁷⁹ Martin Pelchat, « La RIO se prépare au départ des Expos », *La Presse*, 23 décembre 1999.

⁸⁰ Philippe Cantin, « Nouveau complexe de cinéma », *La Presse*, 23 juillet 1999.

⁸¹ Stéphanie Bérubé, « L'avenir du Stade : plus de projets que de réalisations », *La Presse*, 5 février 2000.

⁸² *Québec science*, 1994, BAnQ numérique : [Québec science | BAnQ numérique](#)

hôtel de 250 chambres et de 55 mètres de haut à l'angle des rues Sherbrooke et Viau. Le marché permet de recevoir un hôtel « quatre étoiles », selon la RIO⁸³.

L'hôtel n'a pas été construit. Néanmoins, la Ville de Montréal a décidé de commander une étude pour évaluer les conséquences qu'un éventuel déménagement du Planétarium du centre-ville pourrait avoir sur son niveau de fréquentation. Selon les résultats de cette étude publiés dans un article de *La Presse* de 2003, le déplacement du Planétarium vers le pôle Maisonneuve entraînerait une augmentation notable du nombre de visiteurs⁸⁴. Le Planétarium a été érigé dans le quadrilatère olympique grâce à la participation financière de quatre partenaires. Chaque gouvernement a contribué à hauteur de 9 millions, tandis que la compagnie minière Rio Tinto Alcan a apporté 4 millions⁸⁵. Pour la première fois, les trois niveaux de gouvernement signaient un accord pour le développement du Parc olympique. Cette collaboration privé-public représentait une approche innovante et prometteuse. Réduire les dépenses publiques, tout en améliorant les aspects récréatifs et culturels du Parc olympique, démontrait une volonté d'optimiser les ressources tout en répondant aux besoins de la communauté. En 2008, quand les travaux de construction ont été achevés, le Planétarium a été intégré au pôle Maisonneuve. En 2013, il a rejoint l'Insectarium (1990), le Jardin botanique (1991) et le Biodôme (1992) pour créer l'entité, L'Espace pour la vie. Grâce à cette fusion d'infrastructures culturelles et scientifiques, le pôle Maisonneuve est devenu un centre d'intérêt scientifique majeur dans la ville. Le Biodôme, l'Insectarium et le Jardin botanique relèvent du gouvernement municipal, tandis que le Stade, la Tour et le Centre sportif sont des infrastructures provinciales. Le Cinéma est une propriété privée, tandis que le Planétarium est le fruit d'un partenariat financier public- privé.

3.10. Le projet de conversion de la surface principale du Stade

Dès 1977, les Expos de Montréal ont élu domicile au Stade olympique. Toutefois, au début des années 2000, l'intérêt pour le baseball à Montréal a décliné, et les revenus générés par l'équipe n'étaient plus suffisants pour justifier sa présence dans le Stade. En conséquence, en 2003, Bob Dupuy, président et chef de la direction de la MLB, a évoqué la possibilité d'un déménagement

⁸³ Marie-Claude Girard, « Bouleversements majeurs en vue à l'angle Jean-Talon et Pie-IX », *La Presse*, 23 novembre 2001.

⁸⁴ Sébastien Rodrigue. « Le Planétarium file vers l'est », *La Presse*, 12 mars 2003.

⁸⁵ Fabien Deglise, « Le Planétarium menacé de fermeture », *Le Devoir*, 2 août 2007.

imminent des Expos de Montréal dans un article du journal *Le Devoir*⁸⁶. Advenant le départ de l'équipe de baseball professionnel, l'utilisation principale de la surface du Stade serait remise en question et des ajustements devraient être apportés. Deux options ont donc été étudiées simultanément. En premier lieu, la RIO a envisagé de convertir le Stade olympique en un Centre permanent de Foires, Salons et Expositions, car il répondait à plusieurs exigences, facilitant la gestion du Centre et assurant sa rentabilité. En 2003, un article publié dans *Le Devoir* présentait les avantages potentiels de cette conversion pour les différents acteurs impliqués :

Le projet de la Régie des installations olympiques (RIO), évalué à quelque 74 millions, sans compter bien sûr la réparation du toit, apparaît comme « le plus rentable ». La transformation du stade permettrait de répondre aux besoins des promoteurs pour ce qui est de l'espace; 635 000 pieds carrés seraient disponibles pour les expositions, salons et autres foires commerciales⁸⁷.

En deuxième lieu, le gouvernement provincial envisageait également d'ouvrir un centre similaire sur l'Île de Montréal. André Boisclair, ministre des Affaires municipales a donc demandé à Tourisme Montréal, un organisme privé à but non lucratif chargé de promouvoir le développement du tourisme à Montréal, d'évaluer les diverses options de sites disponibles. Bien que Tourisme Montréal ait recommandé le Stade olympique comme l'infrastructure la mieux adaptée pour un Centre de foires et d'expositions, André Boisclair a décidé de ne pas retenir cette option, en raison des problèmes liés à la toiture du Stade, comme le rapportait l'article de *La Presse* en mars 2003⁸⁸. Il faisait référence à l'incident de 1991, où la chute d'une poutre du Stade et les déchirures de la toile avaient contraint à fermer le Stade pendant 94 jours. Malgré ces deux contretemps, un nouveau toit a été installé en 1998. Cependant, dès qu'une couche de neige d'un centimètre recouvrait le Stade, celui-ci devenait inaccessible⁸⁹. En résumé, ce centre n'a pas vu le jour et le gouvernement provincial n'a pas soutenu le projet de la RIO pour les mêmes raisons. Il est important de noter que la RIO était prête à privilégier des événements commerciaux plus rentables

⁸⁶ Michel Lajeunesse, « Les joueurs des Expos décident de jouer tous leurs matchs locaux à Montréal », *Le Devoir*, 20 septembre 2003.

⁸⁷ Kathleen Lévesque, « Le Stade olympique... s'il a un toit », *Le Devoir*, 6 mars 2003.

⁸⁸ Sébastien Rodrigue, « Laval obtient un centre de foires : La Société du Palais des congrès chargée de trouver un lieu pour Montréal », *La Presse*, 8 mars 2003.

⁸⁹ Pascal Milano, « L'Impact confiant de jouer samedi malgré la neige » *La Presse*, 20 mars 2014.

au détriment des événements sportifs internationaux. En conséquence, en 2004, les Expos ont dû quitter les lieux, laissant le Stade quasiment désert.

3.11. L'Impact de Montréal au Parc olympique, l'amorce d'un renouement avec le sport

En 2006, une annonce majeure a surpris de nombreux partisans: l'Impact de Montréal, l'équipe de soccer de la Major League Soccer (MLS), envisageait de s'installer au Parc olympique plutôt que dans le sud-ouest de l'île de Montréal⁹⁰. En juillet de la même année, Francine Sénécal, responsable des sports et loisirs au comité exécutif de la Ville, a détaillé les avantages de cette décision dans un article du journal *Le Devoir*:

Le complexe aura l'avantage d'être facilement accessible aux amateurs de soccer, compte tenu de la proximité de deux stations de métro. [...] Il cadre bien avec la vocation sportive du Parc olympique et représente une contribution importante au développement du carré Maisonneuve⁹¹.

La Ville de Montréal a donc très bien accueilli cette proposition. Dans son mémoire sur la centralité sportive du Parc olympique, Jean Selin souligne que l'année 2006 a marqué un tournant décisif pour le sport, en particulier pour le soccer:

Si la centralité sportive du Parc olympique a progressivement perdu en importance dès le milieu des années 1980, l'année 2006 constitue une année charnière puisqu'elle marque la fin du remboursement de la dette olympique, près de 30 ans après les Jeux de 1976. Aussi, au cours de l'année 2006, Joey Saputo, propriétaire du club de soccer de l'Impact de Montréal conclut un accord avec la RIO qui lui cédera par bail emphytéotique un terrain de 31 640 m² à l'extrémité nord-est du Parc olympique⁹².

Le transfert de l'Impact de Montréal vers le Parc olympique représentait une mesure significative, mettant en avant la vocation sportive de ce quadrilatère. Un accord entre la RIO et Joey Saputo, propriétaire de l'équipe, a été finalisé en mars 2007 et non en 2006, contrairement à ce qui est mentionné dans l'extrait du mémoire de Selin. À cet égard, un article du *Devoir* publié en 2007 indique que : « la RIO et Saputo ont annoncé hier la conclusion d'une entente qui permettra la

⁹⁰ « Le Stade Saputo au Parc olympique », *Le Devoir*, 12 juillet 2006.

⁹¹ « Le Stade Saputo au Parc olympique », *Le Devoir*, 12 juillet 2006.

⁹² Jean Selin, La centralité sportive du Parc olympique de Montréal, mémoire de M.A (géographie), Université du Québec à Montréal, 2022, p. 71.

construction et l'exploitation d'un stade de soccer, ainsi qu'un terrain d'entraînement, au Parc olympique de Montréal »⁹³. Grâce à un investissement entièrement privé de 15M\$⁹⁴, le club de soccer l'Impact de Montréal a pu s'installer dans le quadrilatère olympique. La stratégie mise en place par la RIO pour atteindre cet objectif démontre sa volonté de collaborer avec le secteur privé, afin d'accroître l'attrait et l'achalandage des lieux, tout en évitant d'utiliser ses propres fonds.

En 2007, un article de *La Presse* intitulé « Le Parc olympique retrouve sa vocation sportive »⁹⁵ rapportait le déplacement du stade Saputo, et soulignait un regain d'intérêt pour la promotion de la vocation sportive du Parc olympique. Cet article suggérait que cette vocation avait été négligée depuis un certain temps. Ce déménagement, bien accueilli par les médias, n'a pas fait l'objet de beaucoup de médiatisation. Bien que leurs conclusions soient peu encourageantes sur l'exploitation du Parc olympique, les chercheurs Sylvain Lefebvre et Romain Roult avaient une opinion favorable sur le stade Saputo, comme l'a rapporté un article publié dans *Le Devoir* en 2008 : « par ailleurs, le nouveau stade Saputo, à l'ombre de la Tour olympique, va abriter plus d'une dizaine de parties de soccer annuellement en plus de la possibilité que l'équipe nationale canadienne vienne y jouer à l'occasion »⁹⁶. L'orientation sportive du Parc olympique s'est particulièrement renforcée avec l'arrivée de l'Impact de Montréal en 2008. Ainsi, depuis 1987, les nombreuses modifications apportées aux installations olympiques, y compris la construction du nouveau stade, ont témoigné de l'engagement des personnes responsables du Parc envers le sport. Il convient de noter que le stade Saputo a été financé par des fonds privés, ce qui témoigne de la tendance constante de la RIO entre 1987 et 2012.

Conclusion

Le troisième chapitre a abordé une période de l'histoire politique du Parc olympique marquée par plusieurs changements en coulisses de son développement, annonçant les bouleversements de la phase sur le virage controversé vers la rentabilité de 1987 à 2012. Les propositions des instances décisionnelles, telles que la création d'un parc aquatique, la conversion du Vélodrome en Biodôme et la vente du Village olympique, ont provoqué de vives controverses. Les gouvernements

⁹³ « Entente pour la construction du stade Saputo », *Le Devoir*, 21 mars 2007.

⁹⁴ « Le Stade Saputo au Parc olympique », *Le Devoir*, 12 juillet 2006.

⁹⁵ Marc Tougas, « Le Parc olympique retrouve sa vocation sportive », *La Presse*, 5 janvier 2007.

⁹⁶ Sylvain Lefebvre et Romain Roult, « Vecteur de développement ou fausse lueur d'espoir ? », *Le Devoir*, 9 juin 2008.

municipal et provincial, les citoyens, les organismes publics, les fédérations sportives et des pionniers des Jeux olympiques de Montréal ont tous participé à des discussions. Des débats ont opposé les partisans de la vocation sportive aux défenseurs de la commercialisation des installations olympiques pour la rentabilité. L'implication de divers acteurs a mis en évidence que l'avenir des installations olympiques demeurerait un sujet hautement politisé. Les médias ont joué un rôle constant tout au long de cette période mouvementée, en particulier dans les projets de la RIO concernant la conversion ou la gestion des infrastructures olympiques. En outre, l'analyse des publications médiatiques a révélé des interventions significatives de groupements populaires, telles que celles du Comité de défense du Vélodrome, de l'ALVO, et d'un autre regroupement d'initiative citoyenne, lors des débats sur le parc aquatique. La vision commune de ces groupes et leur opposition à certaines propositions de conversion se sont intégrées dans le processus politique, notamment grâce à une couverture médiatique approfondie. Sans oublier que les médias ont dépassé la dimension sportive des débats pour se concentrer sur les principes démocratiques de la Régie des installations olympiques.

Malgré les multiples initiatives et efforts déployés par la RIO entre 1987 et 2011 pour captiver l'attention des touristes et des utilisateurs vers le Parc olympique, le gouvernement provincial a exprimé son insatisfaction quant à l'utilisation des installations olympiques. En 2011, en réponse à cette situation et alors que le virage du développement du Parc olympique touchait à sa fin, la RIO et le gouvernement ont décidé de créer un deuxième comité d'experts, le Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique (désigné dans ce mémoire comme le Comité-conseil Bissonnette pour éviter la confusion). Ce comité avait pour objectif de collecter des informations supplémentaires afin de réévaluer l'avenir des structures olympiques et du toit du Stade.

CHAPITRE 4

QUESTIONNEMENTS ET RETOUR AUX SOURCES (2012-2022)

En 2011, le Parc olympique était confronté à de sérieux défis : une baisse de fréquentation, des difficultés techniques récurrentes liées au toit du Stade depuis 1991, et le départ des Expos de Montréal en 2004, laissant le Stade olympique presque vide. Face à ces enjeux persistants, les autorités et les parties prenantes ont été incitées à trouver des solutions. C'est dans ce contexte qu'un évènement marquant a eu lieu : en 2011, la RIO a établi le deuxième comité d'experts de l'histoire politique des installations olympiques. Cette initiative a agi comme un catalyseur, induisant un changement significatif dans les interactions politiques et le développement du Parc olympique. Le Comité-conseil Bissonnette avait pour objectif d' « amorcer une réflexion ouverte et globale sur l'avenir de ses installations, sur leur utilisation optimale de même que sur le Parc olympique dans son ensemble »¹. Cet épisode politique a mis en lumière sous un nouveau jour les défis de gestion et d'utilisation des installations olympiques, tout en proposant des solutions novatrices. Il a ainsi initié une phase de questionnements et de retour aux sources, s'étendant de 2012 à 2022. Le Comité-conseil Bissonnette représente le dernier moment saillant examiné dans ce mémoire. Bien qu'il ait été constitué en 2011, la phase a débuté au moment de la diffusion du Rapport Bissonnette, soit en 2012.

L'analyse des travaux du Comité-conseil Bissonnette mettra en lumière les interactions, les prises de position, et les visions des acteurs interpellés par les enjeux concernant les vocations, le mécanisme de gestion des installations olympiques, ainsi que la question du toit du Stade. La prochaine partie de la recherche débutera par la présentation des membres et des mandats du Comité-conseil Bissonnette. Par la suite, une attention sera accordée à la vision d'ensemble des recommandations formulées par les membres, ainsi qu'aux opinions et critiques des journalistes concernant les enjeux importants soulevés lors de cette phase du développement du Parc olympique. Des comparaisons régulières avec le Comité-conseil Marsan permettront de mettre en évidence les problèmes persistants par rapport aux phases antérieures.

¹ « Comité-Conseil sur l'avenir du Parc olympique », [En ligne] [Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique - Parc olympique : Parc olympique](#)

4.1. Présentation du mandat et composition du Comité-conseil Bissonnette

En 2012, le mandat du Comité-conseil Bissonnette présentait des similitudes avec celui du Comité-conseil Marsan en 1977. En effet, des problématiques telles que l'utilisation des installations du Parc olympique et le choix du modèle de toiture pour le Stade avaient déjà été examinées il y a quelques décennies. Ces questions récurrentes soulignent la pérennité des enjeux auxquels le champ politique est confronté. Il était inhabituel de constater que deux comités d'experts, en 1977 et en 2012, se penchaient sur les mêmes lieux et questions, mettant ainsi en lumière la continuité et l'intemporalité de ces problématiques.

Le Comité-Conseil Bissonnette était dirigé par Lise Bissonnette, une personnalité québécoise éminente. De 1974 à 1998, Lise Bissonnette a été journaliste pour le journal *Le Devoir* et elle en a également occupé le poste de directrice de 1990 et 1998. En 2011, lorsqu'elle a été nommée à la tête de ce comité, elle était présidente de la Grande Bibliothèque de Montréal. En 1982, dans un éditorial du journal *Le Devoir* (comme mentionné dans le chapitre 2), Lise Bissonnette avait critiqué Drapeau pour avoir massivement dépensé l'argent des contribuables destiné au projet olympique. Cette observation démontre son intérêt de longue date pour les installations olympiques et ses préoccupations concernant leur développement.

L'équipe du Comité-conseil Bissonnette était composée d'une pléthore d'experts aux horizons divers : Michel Archambault, professeur associé à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et président du Bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat; Vincenzo Ciampi, vice-président, marketing d'entreprise et pratique nationale des communications d'Aon Hewitt; Michel Dallaire, designer industriel, président de Michel Dallaire Design Industriel Inc. ; Karine Lanoie-Brien, conceptrice, directrice de création et productrice pour les créations de *Vous êtes ici*; Réal Ménard, maire de l'arrondissement de MHM; Chantal Petitclerc, médaillée paralympique; Matthieu Proulx, chroniqueur sportif et ex-joueur des Alouettes de Montréal; Paul Saint-Jacques, administrateur de sociétés; et Pascale Ryan, chargée de projets².

² Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique (CCAPO), *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Montréal, Régie des installations olympiques, 2012, p. 38. BANQ numérique : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2243197>

En mai 2011, Lise Bissonnette a déclaré dans un article de *La Presse* qu'elle se réjouissait d'être entourée « d'experts aux expériences aussi diverses que les vocations du site olympique »³. Parmi les membres de la table multidisciplinaire se trouvaient des experts de la sphère sportive, du marketing, du tourisme, de la politique et du design ainsi que des représentants de commissions scolaires, des représentants de régions éloignées, des professionnels et des citoyens. Leurs connaissances étaient variées et complémentaires. En impliquant divers acteurs et en prenant en compte les besoins des groupes historiquement marginalisés, tels que les citoyens, le Comité-conseil Bissonnette a pu formuler des recommandations plus inclusives et étendues que celles du Comité-conseil Marsan en 1977. Pour rappel, ce précédent comité comprenait deux urbanistes, un chef syndical, deux représentants d'organismes de sports et loisirs, ainsi que des élus municipaux.

4.2. La démarche du Comité-conseil Bissonnette

Le Comité-conseil Bissonnette a organisé des entretiens, des consultations publiques, des consultations ciblées, ainsi que des portes ouvertes avec les résidents de Montréal et les personnes de régions environnantes, issues de milieux sportifs, éducatifs, culturels et d'affaires. En outre, il a lancé une consultation en ligne pour permettre à un plus grand nombre de personnes de contribuer à ses travaux⁴. L'objectif du Comité-conseil Bissonnette était de collecter les avis et les commentaires des citoyens et autres parties prenantes afin de définir des utilisations et les orientations des installations olympiques acceptées et valorisées socialement.

Entretiens

Le Comité-conseil Bissonnette a organisé des réunions avec des représentants des Chambres de commerce, du Conseil québécois du Loisir, de l'Espace pour la vie, de l'Institut national du sport, de la mairie de Montréal, de Sports Québec, de Tourisme Montréal, ainsi qu'avec Roger Taillibert, l'architecte en chef du Parc olympique, afin de générer des idées et des propositions pour les recommandations. Ces rencontres, qui réunissaient des professionnels de divers horizons, ont mis en évidence des éléments de continuité et de rupture par rapport aux acteurs mobilisés dans le cadre du Comité-conseil Marsan. La continuité résidait dans la présence maintenue d'acteurs du milieu sportif et communautaire. Une rupture s'est néanmoins produite lorsque le Comité-conseil

³Karim Benessaïeh, « Le public invité à la réflexion », *La Presse*, 7 mai 2011.

⁴ « L'avenir du Parc olympique : Lise Bissonnette entreprend les consultations », 14 septembre 2011, [En ligne] [L'avenir du Parc olympique : Lise Bissonnette entreprend les consultations - Parc olympique : Parc olympique](#)

Bissonnette a invité Taillibert et Gérard Tremblay, maire de Montréal, à participer à ses discussions, bien qu'ils aient été exclus de l'aventure post-olympique par le gouvernement provincial. Cependant, les membres du Comité-conseil Bissonnette ont estimé à ce moment que le Rapport Bissonnette « n'est pas l'endroit approprié pour poser un diagnostic sur le cafouillis politique et financier qui a écarté du parachèvement des installations tant la Ville de Montréal que l'architecte français »⁵. Pour remédier à ces préjudices, le Comité-conseil Bissonnette a décidé d'offrir à Gérard Tremblay, maire de Montréal de 2001 à 2012, et à Taillibert l'opportunité de contribuer par leurs idées et conseils aux travaux du comité. Parallèlement, lors de sa rencontre avec des acteurs du secteur touristique et de l'Espace pour la vie, le Comité-conseil Bissonnette a mis en avant la dimension récréative et touristique du Parc olympique. Cette nouvelle orientation marquait une rupture avec les recommandations du Comité-conseil Marsan, qui n'avaient pas accordé autant d'importance au tourisme.

Les consultations publiques

En 2011, lors d'une entrevue avec *La Presse* sur le projet de consultations publiques, Lise Bissonnette a affirmé: « nous allons accueillir les bonnes idées [...] Nous mettons l'accent sur une consultation élargie, c'est la pièce de résistance. Il n'est pas question de seulement recevoir des mémoires que nous allons analyser dans notre coin. On veut que les participants soient actifs »⁶. Lise Bissonnette entendait promouvoir l'implication dynamique de divers acteurs de la société civile par le biais de consultations publiques. Ce contraste est frappant avec le Comité-conseil Marsan, où les contributions des intervenants se limitaient à des mémoires ou à un sondage, empêchant ainsi toute spontanéité et participation active. En réalité, bien que Lise Bissonnette ne l'ait pas explicitement mentionné, elle semble adhérer aux principes de la démocratie participative, à savoir :

L'adoption de dispositifs participatifs au cœur du processus de la décision publique [...]. On pense notamment à la planification d'audiences publiques, de conseils de

⁵ CCAPO, *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Op. Cit., p. 11.

⁶Karim Benessaïeh, « Le public invité à la réflexion », *La Presse*, 7 mai 2011.

quartier, de budgets participatifs, d'assemblées citoyennes, de conférences de consensus, de commissions thématiques permanentes ou *ad hoc*, etc.⁷

En effet, Lise Bissonnette cherchait à rompre avec les méthodes passives. Par son approche plus inclusive et dynamique, elle a permis à des organismes communautaires, culturels, touristiques et même des citoyens volontaires de participer aux travaux de son équipe. Toutefois, l'impact des citoyens demeurerait limité, puisque leurs idées étaient uniquement recueillies via un court sondage de quelques questions.

Dans ce même article de *La Presse*, la présidente du Comité-conseil Bissonnette a souligné qu'« aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est la première fois que les citoyens seront consultés »⁸. Bien qu'un sondage ait été réalisé en 1977, c'est la consultation publique de 2011 qui a véritablement permis donner la parole à la population sur des questions importantes concernant l'utilisation et les vocations des installations olympiques. Il faut noter également que, contrairement au sondage du Comité-conseil Marsan, cette consultation a été menée à plus grande échelle et a ainsi favorisé une participation citoyenne active et diversifiée. La consultation publique comprenait des séances de consultations ciblées, des consultations citoyennes en présentiel et en ligne. Au total, 3 819 personnes ont été contactées dans le cadre de cette consultation publique, dont 2998 visiteurs web, 651 citoyens en présentiel, 112 personnes lors des consultations ciblées et 58 personnes lors des consultations en région. Après avoir examiné les réponses reçues, les membres du Comité-conseil Bissonnette ont analysé les diverses visions des participants pour élaborer des recommandations à soumettre à la RIO.

Consultations ciblées

Dans les consultations ciblées, les participants étaient répartis en différents groupes en fonction de leur domaine d'intérêt et de leur expertise. Les séances de discussions plénières représentaient le point culminant des interactions. Elles offraient aux participants de partager leurs idées sur divers thèmes, tels que le tourisme, la culture, l'éducation, les affaires, l'architecture et le patrimoine, les communautés, les sports et les riverains. Environ une centaine d'experts ou professionnels spécialisés ont ainsi pu exprimer leur point de vue sur l'avenir des installations olympiques. Le

⁷ Laurence Behrer, « La démocratie participative et la qualification citoyenne : À la frontière de la société civile et de l'État », dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n°2, 2006, p. 24.

⁸ Karim Benessaïeh, « Le public invité à la réflexion », *La Presse*, 7 mai 2011.

Comité-conseil Bissonnette a également organisé des réunions et des entretiens avec divers médias afin de solliciter leur opinion sur les problématiques liées au Parc olympique. Il est également important de mentionner les consultations menées avec des organismes sportifs, touristiques et culturels régionaux des villes de Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke et Mont-Laurier, dans le but de recueillir l'opinion d'un plus large éventail d'acteurs. En invitant des représentants de diverses régions, le Comité-conseil Bissonnette cherchait à intégrer des idées provenant de l'ensemble de la province dans ses travaux. L'objectif de cette démarche était de refléter le fait que le Parc olympique est un patrimoine pour tous les Québécois, et pas uniquement pour les Montréalais. Malgré cette intention, il est légitime de se questionner sur la pertinence de cette approche: pourquoi ces villes spécifiques ont-elles été choisies au lieu d'autres ? Pourquoi des villes de la banlieue de Montréal, comme Laval, Longueuil ou même Terrebonne, n'ont-elles pas été incluses? Cette sélection arbitraire des villes diminue l'importance de ce volet des consultations publiques.

La participation des acteurs aux consultations ciblées a permis de mettre en lumière trois constats intéressants. Le premier constat met en évidence que le Parc olympique était perçu comme un symbole identitaire à la fois pour l'ensemble du Québec et pour la Ville⁹ de Montréal. Le deuxième constat met en avant le potentiel récréotouristique du Parc olympique et de ses alentours,¹⁰ tout en envisageant le développement de la vocation sportive. Le troisième constat rappelle que, malgré l'expérience inoubliable des Jeux olympiques, « l'après-olympisme a été marqué par une absence de vision et de plan directeur, ce qui a entraîné la perte du Vélodrome et la vente de parcelles de terrains »¹¹. Les participants ont estimé que le potentiel de développement et d'utilisation des installations olympiques n'avait pas été pleinement exploité. En somme, il est remarquable de constater que, lors de ces diverses consultations, le Comité-conseil Bissonnette a pris en considération toutes les catégories d'intervenants, qu'ils soient publics, privés, citoyens, médias ou experts.

⁹ CCAPO, *Consultations sur l'avenir du Parc olympique : document remis au conseil d'administration de la Régie des installations olympiques*, Montréal, CCAPO, 2011, p. 3. BAnQ numérique :

<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2243223>

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

Consultation en ligne et portes ouvertes: la vision des citoyens

Les consultations réalisées dans le cadre du processus politique du développement du Parc olympique ont permis de découvrir et de comprendre la vision des citoyens. Elles ont marqué un moment exceptionnel dans l'histoire des installations olympiques, où les préoccupations de la population concernant l'avenir des installations ont été prises en considération. Dans la section suivante, les questions et réponses du sondage seront d'abord présentées, suivies de l'analyse et des discussions des données obtenues. Le questionnaire sur la consultation en présentiel aux portes ouvertes comprenait quatre questions, dont deux étaient pertinentes pour ce mémoire. Quant au questionnaire de la consultation en ligne, cinq des sept questions étaient pertinentes pour cette recherche.

Pour faciliter la lecture de la prochaine section, les résultats ont été convertis en pourcentages, basés sur les données de chaque type de consultation¹². Lors des consultations en ligne et en présentiel, deux questions se recoupaient. Concernant la question sur la principale vocation du Parc olympique, il a été observé lors de la consultation en présentiel, que 82,3% des répondants étaient en faveur d'une vocation à la fois urbaine et touristique pour le Parc. 8% étaient en faveur d'une destination touristique, 6% souhaitaient qu'il devienne un grand parc urbain, et 3,6% ne souhaitaient aucune de ces propositions. Lors de la consultation en ligne, 72,3% se sont prononcés en faveur d'une double vocation urbaine et touristique. Par ailleurs, 8,3% ont soutenu une destination touristique, 7,2% ont préféré un grand parc urbain, et 12,2% n'ont soutenu aucune de ces propositions.

Lors des consultations en ligne et en présentiel, une question visait à recueillir l'opinion de la population sur l'utilisation préférentielle du Stade. Lors des portes ouvertes, 338 participants, soit 38,7% des répondants, ont estimé que le Stade devrait être principalement utilisé pour des activités sportives qu'elles soient professionnelles ou amateurs. Cependant, une partie des participants préférait que le Stade soit utilisé pour des activités culturelles (26,9%), commerciales (19,5%) et de divertissement (15%). D'après les résultats de la consultation en ligne, il ressort que 59 % des répondants considéraient le Stade olympique de Montréal comme l'endroit idéal pour la pratique du sport amateur et professionnel. En revanche, 21,1% des répondants optaient pour des activités

¹² *Ibid.*, p. 73-76.

culturelles, tandis que 14,4% des répondants le voyaient plutôt comme un lieu propice aux activités commerciales. Enfin 5,5% des participants estimaient qu'il convenait davantage pour des activités de divertissement.

Les trois questions suivantes ont été posées exclusivement lors de la consultation en ligne tandis que les participants aux portes ouvertes ont répondu à un questionnaire plus succinct. En réponse à la question concernant l'usage le moins approprié pour le Stade, 3% seulement des répondants estimaient que le sport amateur et professionnel était l'usage le moins approprié pour le Stade olympique. Selon l'enquête, 6.6% des usages considérés inappropriés étaient liés à des activités culturelles, tandis que les activités commerciales représentaient 20,8% et le divertissement 12.7%. Par ailleurs, une majorité de 56.8 % des personnes interrogées ont estimé que l'ensemble de ces utilisations étaient adéquates. 147 personnes ont exprimé le souhait que le Stade ait une autre vocation, tandis que 214 personnes ont préféré ne pas répondre à la question. Malheureusement, le manque de précisions dans les réponses des participants sur leur vocation préférée, a restreint la possibilité d'une analyse approfondie de cette question. En réponse à la question sur l'origine du financement des installations olympiques, 74,8% des personnes interrogées ont exprimé leur opinion en faveur d'un financement provenant de deux sources de revenus distinctes: les fonds publics et les activités commerciales. Seuls 6,4% des gens souhaitaient que le financement soit entièrement pris en charge par les fonds publics, tandis que 13.3% des individus préféreraient que les revenus d'activités commerciales en soient responsables et 5,5% d'eux ont opté pour d'autres formes de financement.

Discussion : grandes idées soulevées par les répondants et interprétation des résultats

En résumé, les résultats ont démontré qu'un très faible pourcentage de répondants souhaitait que le Parc olympique ait une vocation unique, qu'elle soit urbaine ou touristique, ce qui souligne la diversité des possibilités offertes par le Parc. Il aurait été pertinent d'ajouter à l'option « vocation urbaine ou touristique » une option « vocation sportive » afin d'évaluer l'intérêt pour cette dernière. En ce qui concerne l'utilisation du Stade, 3% des répondants considéraient que le sport était l'usage le moins approprié, ce qui indique que la grande majorité souhaitait que la principale installation du Parc olympique soit dédiée aux activités sportives. Les sports professionnels et amateurs étaient considérés comme prioritaires. Plus de 20% des répondants ont exprimé des doutes quant à la

viabilité de l'utilisation commerciale pour les foires et salons. Ce scepticisme laisse penser que la proposition de la RIO en 2003 de transformer l'intérieur du Stade en un centre permanent de foires et de salons aurait été mal accueillie par ces participants.

En outre, cette consultation publique a mis en évidence une lacune similaire à celle du sondage du Comité-conseil Marsan concernant le choix du toit du Stade : les personnes interrogées ne possédaient pas les connaissances requises pour répondre à cette question. La majorité des citoyens ignoraient que des subventions gouvernementales étaient disponibles et ne savaient pas quelle proportion de ces subventions provenait de leurs impôts pour financer le Parc olympique de Montréal. Il est légitime de se demander si cette méconnaissance aurait pu influencer leur opinion. Inclure les partenariats public-privé parmi les choix de réponses sur les modes de financement du Parc olympique aurait permis de mesurer l'acceptabilité sociale de cette approche. Ces lacunes remettent en question la pertinence de certaines questions du sondage.

4.3. La vision globale du Comité-conseil Bissonnette

En décembre 2012, Lise Bissonnette soutenait dans un article paru dans *Le Devoir*, qu'« il faut revenir à l'idée fondatrice du Parc, en l'accordant aux besoins de notre époque »¹³. Dans cette perspective, son équipe a élaboré des recommandations, analogues à un plan de relance, en se concentrant sur deux idées principales. La première consistait à rétablir la vocation sportive du Parc olympique, conformément aux propositions du Comité-conseil Marsan en 1977. La deuxième visait à dynamiser le pôle Maisonneuve en renforçant le caractère récréotouristique du secteur, conformément à l'esprit qui avait motivé le virage récréotouristique en 1987. Ces deux piliers seront au cœur des principales recommandations du Rapport Bissonnette présentées dans la partie suivante.

Rétablir la vocation sportive, consolider le développement récréotouristique

D'une part, le plan de relance Comité-conseil Bissonnette avait pour objectif de faire en sorte que:

Le quadrilatère et ses alentours devraient se présenter comme un écosystème de l'activité physique au Québec. Y seraient réunis, de façon qui ne peut être exclusive,

¹³Brian Myles, « Adapter le Parc olympique aux besoins actuels », *Le Devoir*, 14 décembre 2012.

mais qui serait incontournable, des réseaux de tous les niveaux d'activités : le sport professionnel, le sport d'élite, le sport scolaire et le sport amateur ¹⁴.

À cet effet, la recommandation n°2 du Rapport Bissonnette suggérait que le ministère de l'Éducation confie à la RIO la gestion des responsabilités et des ressources liées au sport et au loisir¹⁵. La recommandation n°3 proposait que la RIO établisse des conditions favorables à l'accueil des activités sportives peu représentées au Parc olympique, telles que les sports amateurs et scolaires. Cette recommandation incluait la modernisation de l'équipement, le relogement et l'établissement d'un partenariat formel avec les Fédérations sportives et de loisirs actuellement situées dans les sous-sols des installations¹⁶. Le Comité-conseil Bissonnette a proposé une nouvelle vision du Parc olympique, mettant en avant les aspects social et sportif, préconisés par le Comité-conseil Marsan en 1977.

D'autre part, le plan de relance du Comité-conseil Bissonnette avait pour objectif de renforcer la vocation récréotouristique du Parc olympique et du pôle Maisonneuve, en améliorant la synergie entre les différentes infrastructures avoisinantes. La raison cette nouvelle orientation a été détaillée dans le Rapport Bissonnette :

Un autre écosystème, complémentaire, a été partout évoqué instinctivement au cours de nos consultations. La forte présence et le dynamisme sans cesse accru des établissements de l'Espace pour la vie, situés dans le Parc et dans son voisinage immédiat, suggèrent d'évidence un développement qui se situe sur un continuum nature-science-culture¹⁷.

Des recommandations ont donc été soumises aux instances décisionnelles, dont la recommandation n°4, qui proposait que la « RIO adopte, pour l'occupation future des espaces en plein-air, un cadre liant la science, la nature, et la culture en correspondance avec le développement institutionnel des Muséums nature présents au Parc et dans son voisinage immédiat »¹⁸. Le Comité-conseil Bissonnette souhaitait que cette recommandation soit en adéquation avec le cadre naturel

¹⁴ CCAPO, *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Op. Cit., p. 18.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*, p. 19.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

et culturel du Parc olympique. En ce sens, les recommandations n°7, 8 et 12 ont été des éléments clés de la vision des experts, démontrant leur détermination à promouvoir le potentiel touristique du Parc olympique à l'avenir. Les recommandations du Comité-conseil Bissonnette semblent avoir été influencées à la fois par les idées du Comité-conseil Marsan en 1977 et par celles qui ont marqué la transition vers le virage récréotouristique de 1987.

Changements au mécanisme de gestion : Bissonnette rejoint les idées de Marsan

Bien qu'en 1977, le Comité-conseil Marsan et les acteurs concernés aient formulé de nombreuses propositions pour clarifier le mandat de la RIO et intégrer des représentants municipaux au sein de son conseil d'administration, en 2012, ni le mandat ni l'organigramme de la RIO n'avaient changé. Constatant cette stagnation, le Comité-conseil Bissonnette soulignait que « la loi constitutive de la RIO, adoptée en 1975, a confié au nouvel organisme une « fonction » et non une mission [...]. Ce qui est sidérant, cependant, c'est que cette « fonction » soit toujours la même en 2012 »¹⁹. Le Comité-conseil Bissonnette a également mis en lumière le manque de considération de la RIO envers les besoins des sportifs et des Montréalais. Des lacunes ont été particulièrement visibles lors du projet du parc aquatique, où les demandes des athlètes et des usagers ont été ignorées. En outre, la conversion du Vélodrome, critiquée par les cyclistes, ainsi que la mise en vente du Village olympique, ont également illustré cette négligence. Face à ces constats, le Comité-conseil Bissonnette a repris en main le dossier du mécanisme de gestion de la RIO, un enjeu qui a fortement attiré l'attention de la sphère politique. En examinant les débats sur les problématiques abordées entre 2011 et 2012, il est possible d'affirmer que le Comité-conseil Bissonnette a validé l'importance des propositions avancées par le Comité-conseil Marsan en 1977, confirmant du même élan leur aspect avant-gardiste.

En raison des défaillances observées dans la gestion du Parc olympique, le Comité-conseil Bissonnette a remis en cause le mandat de la RIO, ce qui a conduit à la recommandation n°1 de leur rapport. Le Comité-conseil Bissonnette a proposé au gouvernement de modifier la législation régissant le Parc olympique pour clarifier la mission de la RIO, et lui accorder une autorité en matière de sport. Cette recommandation comportait deux sous-recommandations spécifiques. La première visait à donner à l'organisme décisionnel une autorité effective pour promouvoir et

¹⁹ *Ibid.*, p. 12.

coordonner les loisirs et sports de tous niveaux, à l'exception du sport professionnel. La deuxième consistait à octroyer à l'instance décisionnelle une véritable autorité pour planifier stratégiquement l'ensemble du Parc olympique et coordonner la concertation sur ce territoire²⁰. De plus, conformément à la recommandation n°16, il a été suggéré que l'organisme de gestion prenne exemple sur le modèle du Musée des beaux-arts de Montréal en se transformant en une société mixte²¹ incluant des représentants municipaux. En résumé, le Comité-conseil Bissonnette a recommandé d'élargir la mission de la RIO et de modifier sa gestion, son processus décisionnel et ses politiques.

Des idées pour le type de toiture à utiliser

Un des mandats du Comité-conseil Bissonnette était d'aider la RIO et le gouvernement provincial à sélectionner un type de toiture adapté aux principales utilisations du Stade. La recommandation n°19 du Rapport Bissonnette est la seule à aborder cette question en stipulant que « le futur appel d'offres pour les solutions de remplacement de la Toiture du Stade soit formulé de façon à accueillir aussi les propositions de toiture mobile, si elles sont en cohérence avec la conception originelle du bâtiment »²². Avant de se prononcer définitivement sur le type de toiture, le Comité-conseil Bissonnette a estimé essentiel d'examiner toutes les options pertinentes. Par conséquent, la recommandation n°19 a conservé une certaine ambiguïté, ne poussant pas le gouvernement à opter pour une solution spécifique.

Le Comité-conseil Bissonnette et l'Institut national du sport du Québec

En 2010, le gouvernement provincial a annoncé l'établissement de l'Institut national du sport du Québec (INS) dans le Parc olympique. Ce projet, considéré comme une opportunité bénéfique, a été perçu par le Comité-conseil Bissonnette comme un catalyseur pour renforcer et promouvoir ses recommandations. D'entrée de jeu, il est nécessaire de comprendre dans quel contexte l'INS Québec a été créé. Le Centre national multisport de Montréal (CNMM), prédécesseur de l'INS, formait les athlètes et les entraîneurs de haut niveau depuis 1997. En 2007, sa participation à une étude publique sur le soutien à l'élite sportive a conduit à la publication d'un mémoire fort intéressant. Il soulignait l'importance de créer un Institut national du sport au Québec, tout en

²⁰ *Ibid.*, p. 14.

²¹ *Ibid.*, p. 32.

²² *Ibid.*, p. 35.

notant que les années 2000 étaient favorables à l'établissement d'instituts sportifs à travers le Canada, à un moment où certaines provinces souhaitaient développer des athlètes. À cette époque, l'Ontario envisageait l'idée d'établir un institut des sports²³. De même, « l'Association de développement olympique de Calgary (CODA) était très active dans la poursuite d'un projet visant à construire un complexe sportif et un aréna pour accueillir « The Center for Sport Excellence », qui a été en quelque sorte le premier Institut des sports au Canada »²⁴. De plus, selon le CNMM, le Parc olympique offrait des avantages environnementaux propices à la création d'un Institut national du sport, grâce à :

La qualité et la proximité de ces équipements offrent un avantage indéniable pour la mise sur pied d'un « Institut » ou dit autrement, un Centre d'excellence sportive québécois. Un centre d'excellence situé à Montréal, en relation étroite avec les autres pôles du développement du sport de haut niveau au Québec, permettrait aux athlètes québécois de se mesurer à armes égales avec l'élite sportive canadienne et internationale²⁵.

Suite à la proposition du CNMM, la création de l'INS au Parc olympique en 2010 a permis de rassembler des athlètes de haut niveau sous un même toit, leur offrant des installations d'entraînement et des services médico-sportifs de qualité supérieure. Cette même année, dans un article de *La Presse*, Walter Sieber, directeur des sports aux Jeux olympiques de Montréal, a exprimé sa satisfaction concernant l'introduction de l'INS. Il a déclaré: « il s'agit de la concrétisation d'un rêve qui remonte au milieu des années 70 »²⁶. Selon lui, un Institut national des sports aurait dû être installé au Parc olympique dès la fin des J.O. Cette opinion faisait écho à une proposition faite en 1977, dans le cadre des travaux du Comité-conseil Marsan, où l'ISQ avait déjà proposé la création d'un nouvel organisme pour assurer une certaine autorité en matière de sport. Les travaux du Comité-conseil Bissonnette ont ensuite mis en évidence le caractère avant-gardiste des idées du Comité-conseil Marsan.

²³ Centre national multisport-Montréal, *Mémoire présenté dans le cadre de l'étude publique du Conseil d'agglomération de Montréal sur l'aide à l'élite sportive*, 29 octobre 2007, p.8.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*, p. 10.

²⁶ Jean-François Bégin, « Un défilé à saveur olympique à Montréal », *La Presse*, 1^{er} avril 2010.

Le Rapport Bissonnette a encensé l'intégration de l'INS Québec au complexe olympique, afin de renforcer le secteur sportif du Parc :

Le créneau du sport d'élite est déjà bien ancré au Parc olympique avec l'INS Québec [...] la consolidation de ce secteur suppose toutefois que la RIO puisse aller un cran plus loin, à l'exemple du Parc de Sidney, devenu un modèle en matière d'hébergement et de services généraux aux athlètes olympiques et paralympiques. Une présence plus assidue de ces sportifs au Parc olympique pourrait créer un effet d'entraînement dans les milieux de sport scolaire et de sport amateur, et même auprès du grand public²⁷.

Le Rapport Bissonnette a conclu que l'établissement de l'INS représentait une avancée prometteuse, susceptible de soutenir non seulement les sports d'élite, mais aussi les écoles et les réseaux de sport amateur. En conséquence, il a recommandé de poursuivre cette initiative. L'INS a été créé dans un contexte propice au développement sportif, tant au niveau municipal et national. En 2014, l'inauguration de l'Institut national du sport du Québec au Parc olympique a concrétisé un projet annoncé quatre ans plus tôt et financé par le gouvernement provincial.

4.4. Réaction des médias et de Taillibert aux conclusions du Comité-conseil Bissonnette

Un accueil favorable des médias aux idées centrales du Comité-conseil Bissonnette

Depuis 1977, les médias ont constamment mis de l'avant la vocation sportive du Parc olympique, y compris en 1987, année durant laquelle le Parc olympique a pris un virage récréotouristique. La section suivante de ce chapitre abordera les réactions des médias et de Taillibert face au travail du Comité-conseil Bissonnette.

Les médias ont entériné la décision du Comité-conseil Bissonnette de rétablir les objectifs initiaux du Parc olympique. Malgré certaines critiques envers les aspects négatifs du plan de relance du Comité-conseil Bissonnette, les médias ont salué son caractère revitalisant, principalement axé sur le sport et la gestion des installations olympiques. La réintégration du sport dans le développement du Parc olympique a été largement appréciée. Un article de *La Presse* en décembre 2012 relayait justement les aspirations du Comité-conseil Bissonnette visant à « redonner à ce patrimoine olympique ses lettres de noblesse en le ramenant à ses origines sportives et récréotouristiques n'a

²⁷CCAPO, *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Op. Cit., p. 19.

en effet rien de bien surprenant. Tous les rapports produits depuis la fin des Jeux arrivent à une telle conclusion »²⁸. Dans la même veine, une chronique de *La Presse* en 2012 soulignait l'importance de la vocation sportive du Parc olympique, faisant écho au Rapport Bissonnette. L'article notait qu'« il a fallu 36 ans après les Jeux de Montréal pour qu'enfin on revienne à l'essentiel : l'avenir du Parc olympique passe par le sport »²⁹. Les médias ont manifesté un vif intérêt pour la vocation sportive du Parc olympique, tout en critiquant fortement le virage récréotouristique. Ils ont ainsi remis en question l'importance de cette dimension, pourtant jugée essentielle par plusieurs acteurs.

En décembre 2012, un article publié dans le journal *Le Devoir* a commenté les nombreux changements proposés par le Comité-conseil Bissonnette, en particulier celui qui modifierait le mécanisme de gestion du Parc olympique :

La RIO a été historiquement confinée à des fonctions mobilières et immobilières qui ont nui à l'élaboration d'une vision d'avenir pour le Parc olympique. Elle n'a d'autre pouvoir que d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont proposés. Le comité-conseil invite Québec à confier à la RIO « une mission nationale » en matière de promotion et de coordination territoriale du loisir et du sport³⁰.

Cet article a souligné l'importance capitale de la première recommandation du Rapport Bissonnette, qui proposait un changement législatif pour optimiser le développement optimal des installations olympiques en définissant clairement le mandat de l'organisme de gestion. La mise en œuvre de cette recommandation permettrait de répondre de manière significative aux critiques relatives au mandat et à la mission de la RIO, lesquelles ont été au centre de nombreuses interactions politiques, d'une forte médiatisation, de manifestations, d'une demande en injonction et d'une pétition.

En avril 2015, *Le Devoir* a publié une lettre de Roger Taillibert, où il manifestait son soutien au plan de relance: « les vocations commerciales pourraient soutenir les vocations sportives, tel que l'ont exprimé les Québécois dans le rapport brillamment élaboré par Bissonnette lors d'une vaste

²⁸François Cardinal, « L'épicentre du sport », *La Presse*, 15 décembre 2012.

²⁹Yves Boisvert, « L'année de A à Z », *La Presse*, 28 décembre 2012.

³⁰Brian Myles, « Adapter le Parc olympique aux besoins actuels », *Le Devoir*, 14 décembre 2012.

consultation à travers la province »³¹. Alors que Taillibert s'était farouchement opposé à la réduction de la vocation sportive au profit du récréotourisme lors du virage vers la rentabilité amorcée en 1987, cette intervention suggérait qu'il était désormais prêt à envisager un compromis entre le sport et la commercialisation des installations olympiques. Taillibert a actualisé sa vision de l'avenir des installations olympiques en tenant compte de la nouvelle réalité du Parc olympique.

Le plan de relance du Comité-conseil Bissonnette a fait l'objet de critiques dans *La Presse*, bien que ces critiques soient restées peu nombreuses. En mars 2014, Philippe Cantin de *La Presse* s'est interrogé sur un aspect préconisé dans ce plan, notamment sur l'engagement réel du gouvernement provincial à prendre une décision concernant le nouveau toit :

Mais parions que les responsables, soient-ils péquistes ou libéraux, continueront de repousser le plus loin possible la prise de décision. Lors d'une entrevue avec Paul Houde sur les ondes du 98,5 FM, le nouveau président de la Régie des installations olympiques (RIO), Michel Labrecque, a indiqué qu'il ignorait si des actions seraient entreprises et si des décisions seraient prises ou non dans les cinq prochaines années. Il est probable que les responsables, qu'ils soient péquistes ou libéraux, continueront de repousser la prise de décision le plus loin possible. Durant ce temps, de nouvelles études seront sans doute commandées. C'est souvent une stratégie pour gagner du temps³².

Dans sa chronique, le journaliste a souligné l'incertitude entourant la question du toit du Stade. Il a noté que, sans mesures concrètes, le bon fonctionnement de l'infrastructure resterait compromis, de même que la relance souhaitée par le Comité-conseil Bissonnette. Cantin a exprimé des réserves quant à l'application concrète des recommandations du Comité-conseil Bissonnette, se référant à une expérience antérieure similaire avec le Comité-conseil Marsan.

Les médias ont également relevé une lacune dans le Rapport Bissonnette, à savoir l'absence de recommandations pour promouvoir la vocation cinématographique du Parc. Cette omission a été mise en évidence dans un éditorial publié en 2014 dans *La Presse*:

Le document est pratiquement muet sur la question des tournages cinématographiques, à l'exception d'une phrase dans la section portant sur les équipements culturels du

³¹Roger Taillibert, « Le Stade et son toit », *La Presse*, 16 avril 2015.

³²Philippe Cantin, « Quinze ans, c'est assez long ! », *La Presse*, 21 mars 2014.

quadrilatère. Aucune de ses 22 recommandations, qui parlent surtout de sport et d'installations récréotouristiques, n'évoque le cinéma comme axe de développement³³.

Le journaliste a noté qu'une information cruciale avait été ignorée dans les recommandations, à savoir que des tournages cinématographiques avaient déjà eu lieu au Stade par le passé.

4.5. Réactions de la Ville de Montréal aux recommandations du Rapport Bissonnette

En décembre 2012, la Ville de Montréal a diffusé un communiqué pour exprimer sa position sur les propositions des experts du Comité-conseil Bissonnette. Richard Deschamps, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des sports, des loisirs et des événements sportifs internationaux, a souligné que les recommandations et les conclusions du Rapport Bissonnette étaient en cohérence avec la vision de la ville:

[les recommandations] rejoignent les orientations du mémoire déposé par la Ville de Montréal en novembre 2011 concernant l'avenir du Parc olympique [...] Il est primordial de redonner au sport et à l'activité physique une place de choix au Parc olympique, tout en apportant une dimension scientifique reconnue internationalement axée sur la nature et la biodiversité, a-t-il ajouté. De plus, il faut favoriser le rayonnement touristique de ce pôle important pour Montréal³⁴.

Le Comité-conseil Bissonnette a pris en compte tant la vision sportive que récréotouristique de la Ville de Montréal. De plus, il a proposé au gouvernement de procéder à une évaluation approfondie de la valeur patrimoniale du site olympique³⁵, conformément à la recommandation n°14. En intégrant cette étude à ses recommandations, le Comité-conseil Bissonnette visait à garantir que le développement futur du Parc olympique respecte et valorise son héritage patrimonial. Il souhaitait également répondre aux besoins contemporains en matière de sport et de tourisme. Ainsi, les recommandations du Comité-conseil Bissonnette étaient en accord avec la vision de la ville en matière de sport, de tourisme et de patrimoine.

³³ André Dubuc, « Le Stade olympique évalue son potentiel cinématographique », *La Presse*, 9 juillet 2014.

³⁴ Ville de Montréal, Cabinet du maire et du comité exécutif, *Avenir du Parc olympique : Montréal accueille favorablement le rapport de Lise Bissonnette*, 14 décembre 2012, [Communiqué] : [Avenir du Parc olympique - Montréal accueille favorablement le rapport de Lise Bissonnette \(newswire.ca\)](http://www.newswire.ca/fr/story/114444/1)

³⁵ CCAPO, *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Op. Cit., p. 28.

4.6. Rapport Bissonnette : une motivation pour trois hommes d'affaires

Trois hommes d'affaires montréalais notoires, qui ne faisaient pas partie du Comité-conseil Bissonnette, ont soumis des suggestions au gouvernement concernant l'avenir des installations olympiques. Leurs propositions semblent avoir été influencées par les recommandations du Rapport Bissonnette. Joey Saputo, un homme d'affaires québécois, Stephen Bronfman, homme d'affaires et fils de l'ancien propriétaire des Expos de Montréal et Pierre Beaudoin, président et chef de la direction de Bombardier, ont été interpellés par le projet de revitalisation du Parc. Leur engagement était tel qu'ils ont tenté d'intervenir dans le processus politique de développement du Parc, comme le mentionnait une chronique publiée dans le journal *La Presse* en août 2013: « Joey Saputo Stephen Bronfman et Pierre Beaudoin se sont montrés favorables à l'idée de soutenir une substantielle campagne de financement pour poursuivre la mise en valeur de ce pôle majeur de l'est de Montréal »³⁶. Ces trois personnalités ont ainsi exprimé leur volonté de participer directement au financement du quadrilatère olympique, de communiquer avec le gouvernement du Québec, dirigé par Pauline Marois, et de contribuer à la pérennité des lieux. Cependant, il est pertinent de se demander si l'intervention des bienfaiteurs, qualifiée de philanthropique par le journaliste, l'était réellement. En effet, deux de ces trois hommes avaient des intérêts liés aux installations olympiques. Par exemple, Saputo, en tant que propriétaire du CF Montréal et du Stade Saputo situé sur le terrain du Parc, souhaitait vivement que le Parc olympique soit dynamisé. De son côté, Bronfman, militant de longue date pour le retour du baseball professionnel à Montréal, voyait dans la redynamisation du Parc olympique une opportunité pour que le Stade redevienne le domicile d'une équipe de baseball majeur, comme ce fut le cas avec les Expos pendant une grande partie de son aventure montréalaise.

Selon ce même article, « le secteur privé contribuerait ainsi de manière marquée à l'essor du site »³⁷, tout comme il l'a fait pour d'autres projets qui ont marqué l'évolution du Parc olympique. Néanmoins, les bienfaiteurs étaient disposés à contribuer au financement à condition qu'une solution soit trouvée pour la toiture. Les hommes d'affaires faisaient référence aux problèmes récurrents du toit du Stade, survenus depuis 1998, lesquels avaient rendu la principale surface du

³⁶ Philippe Cantin, « Trois influents philanthropes se mobilisent pour le Parc olympique », *La Presse*, 5 août 2013.

³⁷ Philippe Cantin, « Trois influents philanthropes se mobilisent pour le Parc olympique », *La Presse*, 5 août 2013.

Stade olympique inaccessible pendant l'hiver³⁸. Cette situation évoquait la décision du gouvernement provincial en 2003, de refuser le financement nécessaire à une rénovation majeure de cette zone du Stade. En raison de ces défaillances, le projet de transformation en centre de foires et de salons n'a pas été considéré par le gouvernement provincial. Malgré les efforts des hommes d'affaires, la collaboration entre les secteurs public et privé pour développer les structures olympiques et autres infrastructures environnantes n'a pas abouti. La toiture s'est avérée être un obstacle majeur une fois de plus. Les multiples études et travaux effectués entre 2013 et 2022 n'ont toujours pas permis de trouver une solution.

4.7. La portée des recommandations, 2012-2022

En 2012, le Rapport Bissonnette a été présenté à la RIO. La prochaine étape de cette recherche consistera à vérifier si les principales recommandations issues de ce rapport ont été mises en pratique au cours de la période 2012-2022. À cette fin, des articles de presse ainsi que la publication de la SDMVPO intitulée « Bilan du suivi des recommandations du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, 2012-2022 », publiée en 2022, seront examinés. Ces sources permettront également d'évaluer la pertinence de l'utilisation de l'expertise, en précisant quelles propositions du Comité-conseil Bissonnette ont été mises en œuvre, lesquelles ne l'ont pas été et celles qui sont encore en attente. L'analyse inclura également le discours médiatique qui les accompagnait.

La revitalisation de l'Esplanade

Selon un article de *La Presse*, lorsque le président de la RIO « David Heurtel est entré en poste, en 2011, l'Esplanade olympique servait de stationnement d'appoint lors des matchs éliminatoires des Alouettes »³⁹. Pour remédier à cette situation, la RIO a décidé, en 2012, de mettre en place la recommandation n°4, qui prévoyait « pour l'occupation future des espaces en plein air, un cadre liant la science, la nature et la culture en correspondance avec le développement institutionnel des Muséums nature présents au Parc et dans son voisinage immédiat »⁴⁰. Dans cette perspective, le Rapport Bissonnette a proposé que l'Esplanade, en tant qu'espace extérieur, soit utilisée pour des

³⁸ Philippe Cantin, « Trois influents philanthropes se mobilisent pour le Parc olympique », *La Presse*, 5 août 2013.

³⁹ Martin Beauséjour, « La personnalité de la semaine : David Heurtel », *La Presse*, 9 septembre 2013.

⁴⁰ CCAPO, *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Op. Cit., p. 20.

activités culturelles. Cette même année, l'Esplanade a été renommée « l'Esplanade financière Sun Life » à la suite d'un partenariat avec la société canadienne de services financiers Sun Life. Deux ans plus tard, en mars 2014, *La Presse* a publié un article relatant la revitalisation de l'Esplanade: « l'affluence de l'Esplanade du Parc olympique, un lieu dynamique depuis un an... qui avait été carrément abandonné pendant les 35 années précédentes ! »⁴¹. Cette observation suggère que le gouvernement et la RIO ont approuvé la proposition du Comité-conseil Bissonnette visant à dynamiser ces zones extérieures, désormais transformées en un espace récréatif et culturel. Les gouvernements des deux niveaux ont travaillé ensemble pour revitaliser l'Esplanade. Dans la même lignée, en 2015, Denis Coderre, maire de Montréal, a suggéré d'installer une rampe de ski amovible sur l'Esplanade afin de la mettre en valeur. Selon lui, « cet événement a contribué à raffermir l'image de Montréal comme "ville sportive, festive et innovante". Un village hivernal accueillera des activités sportives et culturelles sera aussi aménagé sur l'esplanade du Parc olympique »⁴².

4.8. Une nouvelle loi, une nouvelle mission

Pour répondre à la première recommandation du Rapport Bissonnette, la loi constitutive de la Régie des installations olympiques, en vigueur depuis 1975, a été remplacée en 2020 par la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique*. Cette nouvelle législation a précisé la mission de la SDMVPO, stipulant : « de développer, de gérer, de promouvoir et d'exploiter le Parc olympique afin notamment de permettre la tenue d'événements sportifs, culturels et communautaires, d'expositions ainsi que d'activités récréatives et touristiques, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante »⁴³. Cette clarification est particulièrement significative, car par le passé, les interprétations divergentes de la mission floue et du mandat vaste de la RIO avaient détérioré les relations entre les acteurs, générant des malentendus et des conflits entre les parties prenantes. En définissant son mandat avec précision, l'organisme gestionnaire a réussi à mieux organiser les attentes de la population et des acteurs impliqués, ce qui a permis d'éviter les contestations de ses actions et les objections à ses décisions. Ce processus, en accord avec l'analyse des chercheurs Jinsu Byun et Becca Leopkey présentée au chapitre 1, met en évidence l'importance de communiquer clairement les informations aux acteurs

⁴¹François Cardinal, « Coup de circuit » *La Presse*, 28 mars 2014.

⁴²Jeanne Corriveau, « La Ville octroie 250 000\$ pour du ski sur le mât du Stade olympique », *Le Devoir*, 4 juin 2015.

⁴³ *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique*, RLRQ, c. S-10.2 art. 4.

concernés afin d’améliorer les interactions et favoriser un développement harmonieux de l’héritage olympique. En outre, cette loi a apporté un changement dans la représentativité du conseil d’administration de la nouvelle Société:

Parmi les membres du conseil d’administration, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, un membre est nommé après consultation de la Ville de Montréal et des conseils d’arrondissements limitrophes au Parc olympique et au moins deux autres de ces membres sont nommés après consultation d’organismes que le ministre considère représentatifs des milieux concernés par la mission de la Société⁴⁴.

Ces modifications visaient à augmenter le nombre de représentants locaux au sein du C.A. du Parc olympique et à accorder une place significative aux communautés environnantes dans sa mission. Elles ont également renforcé l’influence et le pouvoir des représentants du Conseil de ville de Montréal, consolidant ainsi les principes démocratiques de la RIO. Réalisés en réponse aux propositions discutées par le Comité-conseil Marsan en 1977 et aux critiques démocratiques adressées à la RIO entre 1987 et 2012, ces ajustements ont démontré le caractère avant-gardiste des idées issues du Comité-conseil Marsan.

Le suivi des recommandations, 10 ans après la publication du Rapport Bissonnette

En 2022, la SDMVPO a publié un bilan évaluant l’application des recommandations formulées par le Comité-conseil Bissonnette. Cette publication a souligné la détermination de la SDMVPO à suivre et respecter les recommandations, marquant une profonde transformation dans les pratiques de l’entité publique. De plus, la SDMVPO s’est engagée à garantir une transparence totale en surveillant rigoureusement les progrès du développement du Parc et en partageant des données précises, assurant ainsi une communication ouverte et responsable avec les citoyens. Certaines considérations démocratiques ayant été négligées par le passé, il était crucial de ne pas réitérer l’erreur commise avec les recommandations du Comité-conseil Marsan, qui avaient été ignorées sans aucun suivi. Grâce à l’intervention de la SDMVPO, la pertinence des recommandations a été confirmée, justifiant ainsi leur mise en œuvre ou leur mise de côté.

Le bilan du suivi des recommandations fournit des informations sur la première recommandation, portant sur l’application de la nouvelle loi régissant les installations olympiques, et précisant la

⁴⁴ *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique*, RLRQ, c. S-10.2 art. 16.

mission de la SDMVPO. Le Comité-conseil Bissonnette souhaitait que la loi accorde à la SDMVPO une autorité pour promouvoir et coordonner les activités de loisirs et de sports à tous les niveaux, à l'exception du sport professionnel. Cependant, bien que la mission principale de l'INS ait été de soutenir l'élite sportive, l'institut a montré une certaine réserve à promouvoir des activités sportives telles que le sport scolaire et amateur. En conséquence, le bilan a révélé que la deuxième recommandation du Rapport Bissonnette proposait que le ministère de l'Éducation délègue ses responsabilités en matière de sport pour élargir le mandat national de l'organe de gestion :

Le conseil d'administration du Parc olympique a pris position à l'effet que le Parc olympique ne souhaite pas s'appropriier les responsabilités qui incombent au ministère de l'Éducation [...] Toutefois, l'arrivée au Parc olympique de l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) confirme le rôle de premier plan que joue le Centre sportif du Parc olympique dans le développement du sport de haut niveau au Québec et au Canada⁴⁵.

Bien que l'INS Québec se soit partiellement conformé à la recommandation du Comité-conseil Bissonnette, son impact est demeuré limité. En outre, ni l'INS Québec ni la SDMVPO n'ont été officiellement désignés responsables des affaires sportives de la province.

Selon le Bilan du suivi produit par la SDMVPO, la recommandation n°6, relative à l'établissement d'un processus officiel de consultation et d'évaluation des impacts des décisions de la SDMVPO sur le quartier d'accueil⁴⁶, n'a pas été respectée. En revanche, le bilan indique que la SDMVPO devait s'assurer que « son exploitation et son développement [du Parc olympique] soient faits en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante »⁴⁷. Cette collaboration avec les divers acteurs locaux a provoqué un changement notable dans le processus politique lié au développement du Parc, accordant désormais une plus grande importance à l'acceptation sociale, reposant sur une approche plus démocratique qui intègre les parties prenantes. D'après un extrait du procès-verbal de la SDMVPO de juin 2022, la recommandation n°7, proposant un plan directeur

⁴⁵ Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, « Bilan du suivi des recommandations du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique 2012-2022 », 2022, p. 4. [En ligne] https://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/275_PO_Suivi-recommandation_2023-REV3-LR.pdf

⁴⁶ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 9.

à long terme axé sur le tourisme pour stimuler le développement économique du Parc olympique, n'avait toujours pas été approuvée par le gouvernement⁴⁸. Il est regrettable de constater la lenteur avec laquelle certaines recommandations ont été étudiées et mises en œuvre. Effectivement, dix ans après la fin des travaux du Comité-conseil Bissonnette, le *plan horizon 2027* n'avait toujours pas été approuvé et rendu public en 2022. Ce retard persistait encore début 2024, et réduisait ironiquement la vision à long terme à une vision à court terme.

Après une analyse détaillée du bilan produit par la SDMVPO, il ressort que les recommandations du Rapport Bissonnette ont eu des résultats variés. Certaines ont été mises en œuvre par le gouvernement et la RIO, puis par la SDMVPO dès 2020. Cependant, d'autres propositions, telles que la création du plan directeur et la gestion de la saga du toit, semblent s'être enlisées dans un long processus bureaucratique. Il est intéressant de noter que, d'un point de vue historique, la première recommandation du Rapport Bissonnette, qui proposait des changements à apporter au mécanisme de gestion du Parc olympique, représentait une avancée significative dans la résolution de problèmes qui existaient depuis près de 50 ans.

Conclusion

Le chapitre quatre a abordé un seul événement politique: le Comité-conseil Bissonnette. À la différence du Comité-conseil Marsan et de la Commission d'enquête Malouf, ce comité a réussi à rassembler un large éventail d'acteurs issus de divers horizons, rendant cet épisode particulièrement fascinant pour cette recherche. Grâce à cette convergence d'acteurs, il a été possible d'explorer un champ d'actions et d'interactions beaucoup plus vaste. Contrairement à la phase précédente, où les interactions du champ politique prenaient souvent la forme de confrontations, la phase questionnements et retour aux sources, entre 2012 et 2022, a été marquée par une coopération entre les parties prenantes.

En théorie, les réflexions et recommandations du Comité-conseil Bissonnette ont actualisé la vision du Comité-conseil Marsan. Elles ont souligné l'importance du sport et renforcé le secteur récréotouristique. Ces recommandations ont marqué cet événement politique, facilitant le

⁴⁸ Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la SDMVPO du 28 juin 2022, Parc olympique, p. 6737. [En ligne] <https://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2023/08/ODJ-et-PV-2022-04-01-au-2023-03-31.pdf>

rapprochement de deux grands courants de pensée longtemps opposés. Cette convergence de visions a influencé le développement du Parc jusqu'en 2012. Malgré l'impact limité des recommandations du Rapport Bissonnette, elles ont permis une meilleure reconnaissance de la valeur de l'expertise démocratique en 2012 par rapport à 1977. Dix ans plus tard, en 2022, la SDMVPO a rédigé un bilan pour évaluer l'impact de cette expertise. Cette initiative représentait une avancée inédite, car, depuis 1977, les problèmes liés à l'organisme de gestion avaient été régulièrement soulignés par les acteurs politiques sans jamais être résolus.

Les recommandations du Rapport Bissonnette ont été largement saluées par les médias, qui ont adopté une approche globalement positive à leur égard. Tout au long de l'évolution du Parc olympique, la presse a clairement privilégié la vocation sportive. En outre, les médias ont offert à Roger Taillibert une plateforme pour partager ses idées avec le Comité-conseil Bissonnette, ce qui lui a permis de contribuer aux projets des installations olympiques. Par conséquent, sa vision du développement, auparavant assombrie par les nombreux bouleversements liés au virage vers la rentabilité, s'est transformée en une approche plus optimiste. De plus, la médiatisation a permis à trois hommes d'affaires de s'impliquer et de participer de manière informelle au processus politique sous-jacent au Parc olympique. Malheureusement, leurs efforts ont échoué à cause des problèmes récurrents de la toiture, qui demeure un défi majeur et un obstacle omniprésent, voire perpétuel.

CONCLUSION

En prémices aux Jeux de Montréal de 1976, le projet de construction d'envergure lancé par Jean Drapeau a donné lieu à une gestion politique particulière, transformant les installations olympiques en un espace politisé. Cette observation a inspiré ce mémoire, qui se penche sur l'aspect politique du développement post-olympique des installations, en mettant l'accent sur la politisation et la médiatisation de cet enjeu et en examinant les pratiques politiques liées aux installations olympiques au Québec et à Montréal. Le Parc olympique a été au cœur des débats politiques tout au long des trois phases de son développement, que ce soit de manière planifiée, spontanée, formelle ou informelle. Les médias ont été déterminants dans la diffusion des visions et des propositions des acteurs, y compris ceux qui n'avaient pas de visibilité médiatique naturelle. En agissant comme un intermédiaire essentiel, ils ont facilité l'ensemble du processus, amplifiant discours et débats. Les conclusions de cette recherche peuvent être regroupées en six grandes catégories.

Le Parc olympique, un enjeu politique fortement médiatisé et polarisant.

De 1977 à 2022, le Comité-conseil Marsan, la Commission d'enquête Malouf et le Comité-conseil Bissonnette ont été des épisodes politiques centraux dans l'histoire politique du Parc olympique de Montréal. Ces comités d'étude se sont penchés sur la préservation de l'héritage olympique, la vocation et l'utilisation des structures olympiques, les aspects financiers liés au projet olympique et le nationalisme sportif. Institués par le gouvernement provincial, ces comités ont joué un rôle crucial en sensibilisant la population aux différentes facettes de l'évolution des installations olympiques. En informant et en impliquant la population dans les décisions et les débats, ces comités ont encouragé une participation accrue et un intérêt renouvelé pour les questions politiques. Cette initiative a permis de renforcer l'engagement du public en offrant une meilleure compréhension des enjeux et en créant des opportunités pour que chacun puisse participer aux discussions. Les médias ont couvert de façon constante le travail des comités d'experts ainsi que les recommandations de leur rapport. L'argumentaire de ce mémoire a démontré que le Parc olympique a été au centre de débats et de désaccords, particulièrement lors de la deuxième phase de son développement (1987-2012). Les parties prenantes se sont regroupées en une pléiade de camps, chacun défendant parfois des discours divergents, parfois similaires. Certains souhaitaient

maintenir la vocation sportive du Parc, tandis que d'autres acteurs cherchaient à rentabiliser les installations en les commercialisant. Il y avait ceux qui prônaient le développement récréotouristique du Parc olympique, tandis que d'autres voulaient réaliser les vocations apposées initialement par le Comité-conseil Marsan. Enfin, certains acteurs voulaient préserver la vocation sociale du Parc olympique, notamment en cédant le Village olympique à un OSBL. Les débats ont été particulièrement médiatisés lorsqu'ils suscitaient des critiques, des manifestations et des regroupements citoyens. Cette recherche a mis en évidence que la période post-olympique a été marquée par une intense politisation et une forte polarisation.

La politisation s'est manifestée par la persistance des acteurs à défendre leurs opinions et à promouvoir leur vision de manière informelle, surtout en cas de désaccord avec une décision politique. Un exemple notable est celui de Roger Taillibert, qui défend la vocation initiale du Parc olympique ainsi que son concept architectural. De son côté, Claude Phaneuf continue aujourd'hui à partager sa vision du Parc olympique sur son site web. Il exprime son désaccord avec le virage récréotouristique adopté en 1987 et critique les nombreux projets de conversion des installations olympiques amorcés durant les années 1980. En revanche, Guy R. Morin, ancien cadre supérieur de la RIO, a défendu le virage récréotouristique malgré les nombreuses controverses politiques qu'il a engendrées. Jean-Claude Marsan a été un intervenant régulier dans les médias jusqu'au début des années 2000. Il a commenté divers sujets, tels que le type de toit du Stade, les vocations des installations olympiques et le projet de cinéma sur le quadrilatère, devenant ainsi un véritable expert de l'actualité de ce complexe sportif. Le Parc olympique est réellement devenu un enjeu politique majeur, forgeant des liens presque indéfectibles entre certains acteurs clés dont l'engagement dépassait souvent leur simple participation officielle. Il est indéniable que l'avenir de ce site emblématique a captivé l'attention des médias et de la classe politique.

Le constat d'une gestion difficile : un actif provincial confronté aux réalités locales

Bien que le Parc olympique soit la propriété du gouvernement provincial du Québec, son emplacement dans l'est de la Ville de Montréal le lie à la vie municipale. En conséquence, la RIO a souvent été confrontée aux réalités locales, comme les critiques de certains acteurs pour son manque de considération démocratique et les revendications de l'ALVO concernant la crise du logement. En effet, la RIO n'a pas pris en compte les attentes des locataires concernant la vente

du Village olympique, exacerbant ainsi ce problème. D'autres acteurs, tels que les cyclistes amateurs et professionnels, ont exprimé leur souhait d'être écoutés par les instances décisionnelles pour que leurs préoccupations soient prises en considération. Malgré les efforts des athlètes pour faire valoir leurs besoins en cyclisme intérieur, la Ville de Montréal les a ignorés, ce qui a conduit à la création du Comité de défense du Vélodrome. Des situations similaires se sont produites chez les nageurs, les personnes âgées et un conseiller municipal local dans le projet concernant le parc aquatique. À maintes reprises, la RIO, responsable de la gestion du Parc olympique, n'a pas répondu aux attentes des athlètes, des sportifs amateurs et de la population. Financé par les contribuables, le Parc olympique était censé répondre aux besoins de la population en matière de sport et de culture.

En réponse aux pratiques controversées de la RIO et à son manque de considération démocratique envers la population, il est devenu impératif d'inclure des acteurs locaux dans le processus politique formel. En intégrant des consultations régulières et systématiques des citoyens, le processus politique pourrait devenir plus constructif. Toutefois, en attendant la mise en place de cette mesure, les acteurs ont exprimé leur mécontentement par des manifestations et des poursuites, ce qui a attisé les conflits, transformé les désaccords en confrontations, attiré l'attention des médias et créé un discours négatif envers les instances décisionnelles. Les recommandations du Comité-conseil Bissonnette ont transformé la dynamique politique entre les parties prenantes, conduisant ainsi à la création de la SDMVPO. Cette nouvelle Société bénéficiait d'une meilleure représentativité des acteurs locaux au sein de son conseil d'administration, intégrant leurs intérêts dans sa mission. L'adoption de cette mesure a marqué un tournant prometteur pour l'avenir des installations olympiques.

Coopération évolutive et inconstante entre le gouvernement provincial et municipal

Au fil du développement des installations olympiques, la relation entre le gouvernement municipal et le gouvernement provincial a évolué, passant de la collaboration au désaccord, pour finalement revenir à la coopération. En 1977, au début de la première phase après-Jeux, le PQ a clairement exprimé son désaccord avec la vision de Drapeau en l'excluant du chantier olympique et en lui interdisant, par deux vetos, de participer au Comité-conseil Marsan. Le parti au pouvoir a ainsi manifesté son intention d'agir de manière autonome et de s'appropriier unilatéralement le projet

olympique. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les gouvernements provincial et municipal ont toutefois uni leurs efforts pour faire de Montréal une ville festive et touristique. Ils ont collaboré pour transformer le Vélodrome et intégrer le Planétarium au sein du quadrilatère olympique. Cependant, des périodes de rupture de la coopération entre Montréal et Québec se sont produites, notamment lors de la vente du Village olympique, ce qui a détourné les efforts du comité tripartite. Finalement, en 2020, la coopération a été rétablie grâce à l'adoption de la Loi n°15. Cette loi a permis la nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de la SDMVPO et a facilité la collaboration entre les deux gouvernements. Elle a renforcé l'engagement des autorités provinciales et municipales à développer le Parc olympique, tout en tenant compte des intérêts des deux niveaux de gouvernement. L'étude a mis en lumière une coopération évolutive en fonction des enjeux.

Une place tantôt effacée, tantôt bruyante pour les citoyens et organismes communautaires

En intégrant les citoyens et les groupes communautaires dans le processus politique, la conception élargie du champ politique a mis en lumière des acteurs souvent négligés dans l'histoire politique traditionnelle. Développée par l'historien Savard, cette approche permet d'adopter une perspective plus représentative des enjeux, des visions, et des réactions qui ont façonné l'évolution du Parc olympique. Bien que ces acteurs n'aient pas été officiellement impliqués dans le processus décisionnel, certains d'entre eux ont tout de même cherché à faire entendre leur voix auprès du gouvernement et de la RIO. Ils ont uni leurs efforts et se sont mobilisés pour défendre et préserver les vocations sportive et sociale des installations olympiques. De leur côté, les fédérations et organisations sportives ont exprimé leur mécontentement et leur désaccord dans les médias concernant la conversion du Vélodrome en Biodôme, allant jusqu'à former le Comité de défense du Vélodrome. Parallèlement, les locataires du Village olympique se sont regroupés sous l'égide de l'ALVO pour exprimer au gouvernement provincial leur opposition aux hausses de loyer et à la vente du Village. Ils ont également tenté de le sensibiliser à la pénurie de logements. Cette mobilisation était particulièrement remarquable, car elle représentait un microcosme du problème immobilier qui frappait durement l'Île de Montréal à l'époque. De nombreux acteurs ont ainsi participé au processus politique de diverses manières, utilisant des moyens de communication variés tels que des lettres directes, des manifestations et l'expression publique de leurs opinions. En 2012, les citoyens ont été conviés à participer aux consultations publiques organisées par le

Comité-conseil Bissonnette. Leur contribution s'est toutefois restreinte à un court sondage. En somme, les citoyens et groupes communautaires ont eu une présence sporadique mais bruyante au sein du processus politique formel.

Le Rapport Marsan et ses recommandations avant-gardistes

En 1977, le Comité-conseil Marsan a suggéré au gouvernement provincial de restituer le Parc olympique aux contribuables en le transformant en un site dédié aux activités sportives et sociales. Malheureusement, cette proposition, jugée probablement trop ambitieuse ou audacieuse, a été largement ignorée. L'inachèvement des installations sportives, la réalisation des objectifs fixés, le changement de parti au pouvoir et la quête de rentabilité du complexe olympique ont également contribué à mettre de côté les recommandations du Rapport Marsan. Cependant, en 2012, le Comité-conseil Bissonnette a pris des mesures pour remédier à certaines mises en garde ignorées par le gouvernement lors de la première phase du développement post-olympique. Dans cette optique, le Comité-conseil Bissonnette a émis en 2012 des directives visant à redonner une place centrale au sport. Des recommandations, similaires à celles du Comité-conseil Marsan en 1977, incluaient la clarification du mandat de la RIO et l'intégration de représentants municipaux dans la structure de gouvernance. Ces deux mesures ont marqué un tournant dans l'histoire politique du développement du Parc olympique. Il est donc possible de conclure que le Comité-conseil Bissonnette a maintenu une cohérence dans ses recommandations pour le site olympique, mettant en évidence le caractère avant-gardiste des idées du Comité-conseil Marsan.

Le Parc olympique et la démocratie québécoise

Après les Jeux d'été de 1976 à Montréal, le Parc olympique a été confronté à des difficultés qui ont perturbé son développement. Le Rapport de la Commission d'enquête a mis en lumière des problèmes tels que le financement du Parc, l'opacité du gouvernement municipal et le manque de considération démocratique du Conseil de Ville de Montréal. Ces constats ont conduit à la proposition de trois lois, dont deux ont été adoptées. Elles ont eu un impact dépassant largement les infrastructures olympiques, imposant des règles plus strictes aux politiciens, et contribuant à clarifier et à préciser les normes régissant la politique québécoise. L'adoption de la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et de la Loi 105, qui visaient à démocratiser le pouvoir municipal, a permis de mieux contrôler les dépenses publiques et d'éviter les dépassements

budgétaires tels que ceux observés lors du projet olympique à Montréal. La loi sur les travaux de grande envergure n'a pas été directement inspirée par le Rapport Malouf, mais plutôt par les dépassements de coûts de la construction du métro de Laval en 2008. Il est cependant important de noter que l'idée de cette loi avait été suggérée dès 1980 par la Commission d'enquête Malouf. Ainsi, les interactions, décisions et manifestations politiques liées au développement du Parc olympique ont conduit à l'émergence de ces trois lois.

En résumé, l'examen minutieux des interactions politiques entourant le parachèvement des installations olympiques s'est avéré extrêmement captivant. L'argumentaire et les constats de cette recherche ont clairement démontré que le développement du Parc olympique a été un sujet de débat intensément médiatisé et politisé, suscitant des opinions variées. En février 2024, au moment de rédiger ces lignes, le gouvernement provincial, dirigé par le premier ministre François Legault, annonçait des progrès concernant le toit du Stade olympique, qui présageaient un investissement important du gouvernement. Cependant, peu de temps après, en mars 2024, un incendie majeur s'est déclaré au Stade, compromettant cette avancée et ajoutant de l'incertitude quant à l'avenir de ce complexe multidisciplinaire. Ainsi, près de cinquante ans après les Jeux, le Parc olympique et sa principale composante demeurent au cœur de l'actualité et de la vie politique, continuant à susciter des analyses et des discussions entre les citoyens. En conclusion, ce mémoire encourage la poursuite des recherches, notamment sur la position du pôle Maisonneuve à Montréal et ses relations avec les autres pôles de la métropole. Les deux lois adoptées par le gouvernement provincial en réponse au Rapport Malouf représentent, en outre, un filon fort intéressant pour la communauté scientifique. Les modifications apportées par la loi n°105 et la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics ont eu des répercussions significatives sur la démocratie et la société québécoise, répondant à une demande claire de l'époque, ce qui en fait un sujet de recherche extrêmement pertinent. Enfin, il serait intéressant d'étudier dans quelques années comment les changements de mandat et de structure de gouvernance du Parc olympique ont influencé les interactions politiques.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

Articles de presse

- « Biodôme : Montréal ne veut pas payer pour son aménagement », *La Presse*, 5 mai 1989.
- « Cahier spécial. De l'impossible à la réussite R.I.O. », *La Presse*, 12 juillet 1986.
- « Création d'un conseil consultatif », *La Presse*, 16 février 1973.
- « Démolition de la piste du Vélodrome », *Le Devoir*, 16 novembre 1989.
- « Depuis 40 ans, la Régie du logement du Québec aplanit des différends », *Radio-Canada*, 21 juillet 2020.
- « Drapeau voulait la tour Eiffel pour l'Expo 67 », *Le Soleil*, 16 septembre 1980.
- « Entente pour la construction du stade Saputo », *Le Devoir*, 21 mars 2007.
- « Fini le vélodrome », *Le Soleil*, 12 septembre 1989.
- « La mission Québec 76 devient opérationnelle », *La Presse*, 17 août 1972.
- « La Tour de Montréal accueille Desjardins », *Le Devoir*, 8 mars 2016.
- « Le Biodôme de Montréal, un musée de la faune et de la flore », *Radio-Canada*. 23 mars 2018.
- « Le chantier du Parc olympique, berceau de la corruption au Québec, selon Roger Taillibert », *Radio-Canada*, 19 décembre 2011
- « Le rêve de Drapeau : extrait du livre numérique Richard Garneau : la voix du stade », *Radio-Canada*, 17 juin 2016.
- « Le Stade Saputo au Parc olympique », *Le Devoir*, 12 juillet 2006.
- « Loi sur les compagnies. Lettres patentes », *Gazette officielle du Québec*, 18 juillet 1981.
- « Premières bases de l'Institut des Sports au Québec », *La Presse*, 11 juin 1975.
- « Une enquête complète sera menée sur le coût des J.O. », *La Voix de l'Est*, 15 juillet 1977.
- APRIL, Pierre, « La vocation du Parc olympique : « un projet de grande envergure toujours à l'étude », *La Presse*, 14 juillet 1981.

BEAUSÉJOUR, Martin, « La personnalité de la semaine : David Heurtel », *La Presse*, 9 septembre 2013.

BÉGIN, Jean-François, « Un défilé à saveur olympique à Montréal », *La Presse*, 1er avril 2010.

BÉLAND, Gabriel. « Jean Drapeau: l'héritage incertain », *La Presse*, 25 octobre 2010.

BÉLIVEAU, François, « Dans les entrailles du mât », *La Presse*, 9 février 1989.

BÉLIVEAU, François, « Les cyclistes veulent sauver « leur » Vélodrome », *La Presse*, 26 juillet 1989.

BÉLIVEAU, François, « Les Fédérations sportives déménageront », *La Presse*, 4 octobre 1984.

BÉLIVEAU, François, « Québec devra investir \$30 millions dans le mât afin de satisfaire les Japonais », *La Presse*, 18 août 1989.

BENESSAIEH, Karim, « Le public invité à la réflexion », *La Presse*, 7 mai 2011.

BERCIER, Rhéal, « L'Ontario n'aura plus de secrets dès cet automne », *La Presse*, 19 septembre 1980.

BERCIER, Rhéal. « Les industries de pointe de Montréal ont du retard sur celles de Toronto », *La Presse*, 10 juin 1970.

BÉRUBÉ, Stéphanie, « L'avenir du Stade : plus de projets que de réalisations », *La Presse*, 5 février 2000.

BISSONNETTE, Lise, « Rue Notre-Dame, le désert », *Le Devoir*, 23 octobre 1982.

BLANCHARD, Gilles, « Glissoires : profit ou rentabilité sociale ? », *La Presse*, 14 mai 1987.

BLANCHARD, Gilles, « Au nom de la rentabilité », *La Presse*, 1er mai 1987.

BLANCHARD, Gilles, « La RIO recommande le parachèvement du Stade », *La Presse*, 10 janvier 1985.

BLANCHARD, Gilles, « La RIO songe à transformer le Vélodrome en jai-alai », *La Presse*, 10 mai 1987.

BLANCHARD, Gilles, « Les protestataires s'organisent », *La Presse*, 12 mai 1987.

BLANCHARD, Gilles, « Taillibert rend hommage à Drapeau et pourfend ses dénigreur », *La Presse*, 13 septembre 2000.

BLANCHARD, Michel, « La Fédération de natation n'a pas à s'inquiéter », *La Presse*, 4 mars 1988.

BOISVERT, Yves, « L'année de A à Z », *La Presse*, 28 décembre 2012.

BONHOMME, Jean-Pierre, « Le Parc olympique fait partie du « patrimoine québécois », estime M. Bibeau », *La Presse*, 19 juin 1990.

BONHOMME, Jean-Pierre, « Le Stade : les contrats sont signés, les travaux débutent », *La Presse*, 23 avril 1985.

BONHOMME, Jean-Pierre, « Un aqua-parc à la RIO », *La Presse*, 17 janvier 1987.

BONNEAU, Danielle, « Cité Nature: d'espace et de verdure », *La Presse*, 6 octobre 2012.

BOUCHARD, Raynald, « Marsan est déçu », *Montréal-matin*, 24 août 1977.

BOUGIE, André, « Démocratiser l'hôtel de Ville de Montréal », *Le Devoir*, 7 juillet 1981.

CANTIN, Philippe, « Nouveau complexe de cinéma », *La Presse*, 23 juillet 1999.

CANTIN, Philippe, « Quinze ans, c'est assez long ! », *La Presse*, 21 mars 2014.

CANTIN, Philippe, « Trois influents philanthropes se mobilisent pour le Parc olympique », *La Presse*, 5 août 2013.

CARDINAL, François, « Coup de circuit » *La Presse*, 28 mars 2014.

CARDINAL, François, « L'épicentre du sport », *La Presse*, 15 décembre 2012.

CHARTIER, Richard, « L'équipe des Jeux risque d'écoper », *La Presse*, 16 novembre 1989.

CORRIVEAU, Jeanne, « El-Ad devra réduire son projet immobilier derrière les pyramides olympiques », *Le Devoir*, 4 avril 2006.

CORRIVEAU, Jeanne, « La Ville octroie 250 000\$ pour du ski sur le mât du Stade olympique », *Le Devoir*, 4 juin 2015.

DEGLISE, Fabien, « Le Planétarium menacé de fermeture », *Le Devoir*, 2 août 2007.

DELISLE, Norman, « La RIO accuse un déficit de 16 M\$ » *Le Devoir*, 6 avril 1993.

DESCOTEAUX, Bernard, « Les futurs « travaux d'envergure » seront mieux surveillés », *Le Devoir*, 12 juin 1980.

DIOTTE Simon, « La renaissance d'Hochelaga-Maisonneuve », *La Presse*, 22 novembre 2003.

- DRAPEAU Jacques, « Le Parc olympique entraînera un déficit permanent », *Le Soleil*, 11 décembre 1976.
- DUBUC, Alain, « Une crise avant tout politique », *La Presse*, 28 juin 1979.
- DUBUC, André, « Le Stade olympique évalue son potentiel cinématographique », *La Presse*, 9 juillet 2014.
- DUCHESNE, André, « Une facture en béton », *La Presse*, 14 juillet 2001.
- FAVREAU, Mariane, « Drapeau entend laisser des « témoignages » », *La Presse*. 25 octobre 1986.
- FAVREAU, Mariane, « Expos : les 15 millions de Montréal, « un financement temporaire » », *La Presse*, 14 novembre 1990.
- GAGNÉ, Pierre-Paul, « Village olympique: Charron croit que la réponse du fédéral sera favorable », *La Presse*, 23 mars 1977.
- GIGNAC, Benoit. Le maire qui rêvait sa ville, les éditions *La Presse*, 2009, 296 p.
- GIRARD, Marie-Claude, « Bouleversements majeurs en vue à l'angle Jean-Talon et Pie-IX », *La Presse*, 23 novembre 2001.
- GIRARD, Michel, « De l'« irresponsabilité administrative » dès le début de l'aventure olympique », *La Presse*, 9 juin 1980.
- GIRARD, Michel, « Marsan suggère l'abandon du Concept de Taillibert », *La Presse*, 1 octobre 1980.
- GIRARD, Michel, « Marsan : Québec devrait renoncer au mât olympique », *La Presse*, 5 juin 1980.
- GIRARD, Michel, « Réponse détaillée à Malouf en juillet », *La Presse*, 16 juin 1980.
- GOSELIN, Janie, « La réponse du maire Drapeau rendue publique quelque 40 ans plus tard », *La Presse*, 26 octobre 2019.
- LABERGE, Yvon, « Le Stade olympique sera couvert d'ici à deux ans », *La Presse*, 24 janvier 1985.
- LACROIX, Lilianne, « La RIO fait des pieds et des mains pour attirer le casino au Stade », *La Presse*, 14 juillet 1992.
- LAJEUNESSE, Michel, « Les joueurs des Expos décident de jouer tous leurs matchs locaux à Montréal », *Le Devoir*, 20 septembre 2003.

LAROCHELLE, Claude, « Drapeau en prend pour son rhume », *Le Soleil*, 4 juin 1980.

LECLERC, Jean-Claude, « La dérive continue », *Le Devoir*, 10 février 1983.

LECLERC, Jean-Claude, « Le stade inachevé », *Le Devoir*, 27 octobre 1977.

LEFEBVRE, Sylvain et Romain ROULT, « Vecteur de développement ou fausse lueur d'espoir ? », *Le Devoir*, 9 juin 2008.

LESSARD, Denis, « Québec étudie la possibilité de vendre le Village olympique », *La Presse*, 27 septembre 1997.

LÉVEILLÉ, Gilles. « Il n'y aura pas de déficit (Drapeau) », *Le Devoir*, 20 janvier 1973.

LÉVESQUE, Kathleen, « Le Stade olympique... s'il a un toit », *Le Devoir*, 6 mars 2003.

LONGPRÉ, Paul, « Clark veut mettre fin aux gouvernements cachottiers », *La Presse*, 25 octobre 1979.

MARSAN, Jean-Claude, « Le parachèvement du Stade olympique : un autre monument à l'illusion », *Le Devoir*, 21 juillet 1984.

MARSAN, Jean-Claude, « le parachèvement du Stade olympique : un défi au bon sens », *Le Devoir*, 28 juillet 1984.

MARSDEN, William, « City rejects detector bylaw despite rash of winter fires », *The Gazette*, 20 janvier 1981.

MARSOLAIS, Claude-V., « L'administration municipale sera plus démocratique », *La Presse*, 13 juin 1980.

MILANO, Pascal, « L'Impact confiant de jouer samedi malgré la neige » *La Presse*, 20 mars 2014.

MILO, Richard, « Le RONLQ voudra-t-il du sous-sol du Stade ? », *Le Devoir*, 30 mai 1984.

MYLES, Brian, « Adapter le Parc olympique aux besoins actuels », *Le Devoir*, 14 décembre 2012.

NORMAND, Gilles, « Québec autorise la vente du Village olympique », *La Presse*, 26 février 1998.

O'NEILL, Pierre, « Comment prévenir la répétition de tels abus », *Le Devoir*, 6 juin 1980.

O'NEILL, Pierre, « D'un Vélodrome déficitaire à un Biodôme rentable, dixit Bourassa », *Le Devoir*, 18 août 1989.

OUIMET, Michèle, « Taillibert : « L'aventure olympique, un monument à la désinformation », *La Presse*, 20 mai 1990.

PARÉ, Isabelle, « Le sort du biodôme dépend de Québec », *Le Devoir*, 5 juillet 1989.

PARÉ, Isabelle, « Montréal refusera d'hériter en 1995 du Parc olympique », *Le Devoir*, 18 juin 1990.

PARÉ, Isabelle, « Ryan a un faible pour un vélodrome « biodôme » », *Le Devoir*, 14 juillet 1989.

PELCHAT, Martin, « La RIO se prépare au départ des Expos », *La Presse*, 23 décembre 1999.

PÉLOQUIN, Tristan, « Les pyramides olympiques pourraient être vendues », *La Presse*, 19 janvier 2004.

PICARD, Jean-Claude, « Lévesque se dit étonné de voir que Bourassa s'en tire si bien », *Le Devoir*, 6 juin 1980.

PINARD, Guy, « Déjà 67 ans, et toujours au poste ! », *La Presse*, 18 février 1983.

PINARD, Guy, « encore le Village olympique », *La Presse*, 17 mai 1982.

PINARD, Guy, « Le gel des loyers exigé au Village olympique », *La Presse*, 24 mars 1983.

PINARD, Guy, « Les préoccupations sociales de Marsan lui ont valu sa nomination », *La Presse*, 15 janvier 1977.

PINARD, Guy, « Montréal au cœur de l'actualité en 1982 », *La Presse*, 11 janvier 1982.

Presse Canadienne, « Louise Roy élu présidente du Regroupement loisir Québec », *Le Devoir*, 14 septembre 1987.

Presse Canadienne, « Mémoire déposé par la SSQ », *Le Devoir*, 3 février 1987.

Presse Canadienne, « Organismes de loisirs dénonçant les coupures, les syndicats proposent de rationaliser les dépenses », *La Presse*, 10 mars 1986.

RIOUX, Christian, « Roger Taillibert, 20 ans plus tard : « Qu'avez-vous fait de mon stade ? » », *Le Devoir*, 6 juillet 1996.

RODRIGUE, Sébastien, « Laval obtient un centre de foires : La Société du Palais des congrès chargée de trouver un lieu pour Montréal », *La Presse*, 8 mars 2003.

RODRIGUE, Sébastien, « Le Planétarium file vers l'est », *La Presse*, 12 mars 2003.

SHIELDS, Alexandre, « les vies d'Hochelaga », *Le Devoir*, 13 février 2015.

- SIEBER, Walter, « L'après-Jeux à la jeunesse », *La Presse*, 40 novembre 1987.
- SIMARD, Anne-Marie, « Un panthéon des athlètes québécois verra bientôt le jour », *La Presse*, 5 juillet 1990.
- SOUMIS, Laurent, « Des locataires du Village olympique espèrent le transformer en coopérative », *Le Devoir*, 5 mai 1992.
- SOUMIS, Laurent, « La Caisse de dépôt convoite les pyramides olympiques : Montréal renonce à l'héritage des Jeux de 76 », *Le Devoir*, 10 décembre 1993.
- SOUMIS, Laurent, « La décision de la RIO surprend la Ville », *Le Devoir*, 16 octobre 1993.
- SOUMIS, Laurent, « Le Village olympique sera mis en vente », *Le Devoir*, 5 novembre 1992.
- SOUMIS, Laurent, « Poutres du Stade olympique : Des anomalies signalées dès 1975 », *Le Devoir*, 7 avril 1993.
- SOUMIS, Laurent, « Pyramides à vendre : Les résidents apprennent par communiqué la vente du Village olympique », *Le Devoir*, 15 octobre 1993.
- ST-JEAN, Gilles, « Mission Québec 76 présente avec fierté son rapport final », *Le Devoir*, 10 novembre 1976.
- TAILLIBERT, Roger, « Le Stade et son toit », *La Presse*, 16 avril 2015.
- TOUGAS, Marc, « Le Parc olympique retrouve sa vocation sportive », *La Presse*, 5 janvier 2007.
- TRUDEL, Clément, « M. Aimé Désautels : le choix de Montréal », *Le Devoir*, 14 janvier 1997.
- TRUDEL, Clément, « Village olympique : Le comité Marsan suggère d'en faire un complexe résidentiel », *Le Devoir*, 5 mars 1977.
- TURCOTTE, Claude, « La RIO rentable dans trois ans », *Le Devoir*, 9 mai 1987.
- TURCOTTE, Claude, « \$1.2 milliard plus les intérêts pour les installations olympiques », *Le Devoir*, 12 mai 1987.

Dessins

- « One man band », *The Gazette*, 7 décembre 1973.
- CCCEAIO, « Le parc olympique », CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977, carte et plan.

Drapeau, homme de la situation, dans « One man band », *The Gazette*, 7 décembre 1973.

Fonds Jean-Pierre Girerd, P683, S2, SS2, P2, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 197-

Fonds Jean Drapeau, Collection de coupures de presse 1887-1989, S9, SS03, Archives de Montréal.

HUNTER, « Le Drapeau olympique », *Le Soleil*, 21 mai 1970.

Rapport

« Comité-Conseil sur l'avenir du Parc olympique », [En ligne] <https://parcolympique.qc.ca/a-propos/le-parc-olympique/comite-conseil-sur-lavenir-du-parc-olympique/>

Archives de Montréal, *RIO, Stade olympique et village. 1992-1994*, S6, D017, VM116 Fonds Service des immeubles (1967-1987) [En ligne] <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/rio-stade-olympique-et-village-1992-1994>

AUGUST Martine, *La financiarisation du logement locatif multifamilial au Canada*, Rapport pour le Bureau du défenseur fédéral du logement, 2022, 32 p. [En ligne] https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/ccdp-chrc/HR34-4-2022-fra.pdf

BELLEROSE Pierre, *Le devenir récréotouristique de l'est de Montréal*, janvier 2022, 73 p. [En ligne] <https://ccemontreal.ca/wp-content/uploads/2022/06/ccem-rapport-recreo-05.pdf>

Centre national multisport-Montréal, *Mémoire présenté dans le cadre de l'étude publique du Conseil d'agglomération de Montréal sur l'aide à l'élite sportive*, octobre 2007, 12 p. [En ligne] https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEMOIRE_CENTRENTLMULTISPORTMTL_20071023.PDF?msclkid=85f5e5b4b06e11ecba845dc147dc7447

Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, *Pour le Parc olympique, l'achèvement, l'avenir. Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*, Montréal, Régie des installations olympiques, 2012, 43 p. BAnQ numérique : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2243223>

Comité consultatif chargé d'étudier l'avenir des installations olympiques, *Le Village olympique*, Montréal, Comité consultatif chargé d'étudier l'avenir des installations olympiques, 1977. BAnQ, Grande Bibliothèque.

Comité consultatif chargé d'étudier l'avenir des installations olympiques, *Le parc olympique*, CA M001 P064-Z-1-P135, Archives de Montréal, 1977.

Comité consultatif chargé d'étudier l'avenir des installations olympiques, *Le parc olympique (Annexes)* », CA M001 P064-Z-1-P136, Archives de Montréal, 1977.

Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, *Rapport de la commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade*, Montréal, Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, 1980, 366 p. BAnQ numérique : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2243197>

Régie des Installations olympiques. *Rapport annuel 1980*.

Régie des Installations olympiques, *Rapport annuel 1987*.

Régie des Installations olympiques. *Rapport annuel 1988*.

Régie des Installations olympiques, *Rapport annuel 1992*.

Communiqué

Ville de Montréal, Cabinet du maire et du comité exécutif, *Avenir du Parc olympique : Montréal accueille favorablement le rapport de Lise Bissonnette*, 14 décembre 2012, [Communiqué] <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/avenir-du-parc-olympique---montreal-accueille-favorablement-le-rapport-de-lise-bissonnette-511384321.html>

Lois

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c A-2.1

Loi sur la Régie des Installations olympiques, RLRQ 1975, cR-7, art 23.

Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, RLRQ, c. S-10.2 art. 4.

Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, RLRQ, c. S-10.2 art. 16.

Ressources électroniques

« L'avenir du Parc olympique : Lise Bissonnette entreprend les consultations », 14 septembre 2011, [En ligne] <https://parcolympique.qc.ca/salle-de-presse/lavenir-du-parc-olympique-lise-bissonnette-entreprend-les-consultations/>

« Pour le droit au logement depuis 1978 », Regroupement des comité logement et associations de locataires du Québec, [en ligne] <https://rclalq.qc.ca/a-propos/historique/>

- APRUM, « Jean-Claude Marsan », [En ligne] https://aprum.openum.ca/files/sites/263/2024/08/emeritat08_marsan.pdf
- Claude Phaneuf, « Le Stade olympique de Montréal », 4 décembre 2008, [Lien URL] <https://stadeolympiquemontreal.ca/m-pierre-bibeau-original.php>
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, « Jean Gérin-Lajoie 1928-2020 », [En ligne] <https://ftq.qc.ca/jean-gerin-lajoie-1928/>
- Parc olympique, « La Tour de Montréal », [En ligne] <https://parcolympique.qc.ca/quoi-faire/la-tour/>
- Parc olympique, « Le Stade », [lien URL] <https://parcolympique.qc.ca/quoi-faire/stade-olympique/>
- Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, « Bilan du suivi des recommandations du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique 2012-2022 », 2022, 20 p. [En ligne] https://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/275_PO_Suivi-recommandation_2023-REV3-LR.pdf

2. Études

Monographies

- BONIFACE, Pascal. *JO politiques. Sport et relations internationales*, Paris, Groupe Eyrolles, juin 2016, 202 p.
- CHOKO, Marc H., *Crises du logement à Montréal (1860-1939)*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980, 285 p.
- DAIGLE, Gérard. *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Presses de l'Université de Montréal, 1992, 811 p.
- GOLD, John R., et Margaret M. GOLD, *Olympic Cities: Urban Planning, City Agendas and the World's Games, 1896 to the present*, 3e édition, Routledge, New York, 2017, 484 p.
- HAMEL, Pierre, *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*, Montréal, Cahier de recherche de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, 1983, 322 p.
- MORIN, Guy R., *La cathédrale inachevée. L'histoire rocambolesque des installations olympiques de Montréal ... Et des idées pour en finir !*, Montréal, XYZ éditeur, Paris, 1997, 379 p.
- REZSOHAZY, Rudolf, *Pour comprendre l'action et le changement politiques*, De Boeck Supérieur, 1996, p. 452 p.

SIMARD, Jean-Jacques, *La longue marche des technocrates*, Les éditions coopératives Albert Saint-Martin, Montréal, 1979, 184 p.

TAILLIBERT, Roger et René HUYGHE, *Construire l'avenir*, Presses de la Cité, 1977, 215 p.

TAILLIBERT, Roger, *Notre cher stade olympique : lettres posthumes à mon ami Drapeau*, Montréal, Stanké, 2000, 307 p.

VANLAETHEM France, Soraya BASSIL et Ulisses MUNARIM, *Étude patrimoniale du Parc olympique de Montréal*, Montréal, Docomo Québec, 2019, [lien URL] <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/4004696>

ZIMBALIST, Andrew. *Circus Maximus: The Economic Gamble Behind Hosting the Olympics and World Cup*, Brookings Institution Press, Washington, 2e édition, 2016, 224 p.

Articles scientifiques

AUGUSTIN, Jean-Pierre, « Installation olympiques, régénération urbaine et tourisme », dans *Téoros*, vol. 2, n°27, p. 31-35.

AZZALI, Simona, « The legacies of Sochi 2014 Winter Olympics: an evaluation of the Adler Olympic Park », dans *Urban Research and Practice*, vol. 10, n°3, 2017, p. 329-349.

BALLET, Jérôme, « Propriété, biens publics mondiaux, bien(s) commun(s) : Une lecture des concepts économiques », dans *Développement durable et territoire*, dossier 10, 2008, p. 1-23.

BEHRER, Laurence, « La démocratie participative et la qualification citoyenne : À la frontière de la société civile et de l'État », dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n°2, 2006, p. 24-38.

BOCKING, Stephen, « Constructing Urban Expertise: Professional and Political Authority in Toronto, 1940-1970 », dans *Journal of Urban History*, vol.33, n°1, novembre 2006, p. 51-76.

BOUCHARD, Marie J., Winnie FROHN et Richard MONIN, « Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale », dans *Lien social et Politiques*, n°63, 2010, P. 93-103.

BYUN, Jinsu et Becca LEOPKEY, « Exploring conflict among stakeholders in the governance of Olympic legacy », dans *Sport Management Review*, vol. 25, n°4, 2022, p. 700-721.

CALAFAT, Guillaume, « Expertise et compétences : Procédures, contextes et situations de légitimation », dans *Hypothèses*, n°14, janvier 2011, p. 95-107.

- CHARRON, Jean et Frédérick BASTIEN, « Les parlementaires québécois et *Le Devoir* dans le monde des médias », dans *Communication*, Vol. 29, n°2, 2012, [en ligne] <http://journals.openedition.org/communication/2784>
- GAUDETTE, Maryline et al., « D'un stade mal-aimé à un stade oublié : l'Autostade de Montréal », dans *Revue d'histoire urbaine*, vol. 46, n°1, 2017, p. 7-21.
- GILBERT, Dale et Claire POITRAS, « Subways are Not Outdated': Debating the Montreal Metro, 1940–60 », dans *The Journal of Transport History*, vol. 36, n°2, décembre 2015, p. 209-227.
- HALL, Colin Michael. « The definition and analysis of hallmark tourist events », dans *GeoJournal*, vol. 19, n°3, octobre 1989, p.263-268.
- KÖHLER, Gernot, « A General Theory of Stagflation », dans *Alternatives*, vol. 8, n°1, 1982, p. 49-77.
- LAHIRE, Bernard, « Avoir la vocation », dans *Sciences sociales et sport*, vol.2, n°12, p. 143-150.
- LORTIE, André, « Montréal 1960, les ressorts d'une réidentification », dans *Strates*, n°13, 2007, p. 1-18.
- MAXIM, Laura et Gérard ARNOLD, « Entre recherche académique et expertise scientifique : des mondes de chercheurs », dans *La Revue Hermès*, n°64, mars 2012, p. 9-13.
- MONNIN, Éric et Christophe MAILLARD. « Pour une typologie du boycottage aux Jeux olympiques », dans *Relations internationales*, vol. 162, n°2, 2015, p. 173-198.
- POIRIER, Valérie, « « L'autoroute est-ouest, ce n'est pas le progrès ! » : environnement et mobilisation citoyenne en opposition au projet d'autoroute est-ouest à Montréal en 1971 », dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n°2, 2015, p. 66-91.
- POURTOIS, Hervé et John PITSEYS, « La démocratie participative en question », dans *La Revue Nouvelle*, n°7, 2017, p. 30-35.
- PREUSS, Holger et Seok-Pyo HONG, « Olympic Legacy: Status of Research », dans *Journal of Global Sport Management*, vol. 6, n°3, 2021, p. 205-211.
- RITCHIE Brent Jr. « Assessing the impact of hallmark events: Conceptual and research issues », dans *Journal of Travel Research*, 1984, p. 2-11.
- ROSS, Daniel, « « Vive la vélorution ! » : Le Monde à bicyclette et les origines du mouvement cycliste à Montréal, 1975-1980 », dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n°2, 2015, p. 92-112.

- ROULT, Romain et Sylvain LEFEBVRE. « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques », dans *Géographie, économie, société*, vol. 12, n°4, 2010, p. 367-391.
- ROULT, Romain, Jean-Marc ADJIZAN et Denis AUGER, « Tourism conversion and place branding: the case of the Olympic Park in Montreal », dans *International Journal of Tourism Cities*, vol. 2, n°1, 2016, p. 77-93.
- ROULT, Romain, Sylvain LEFEBVRE et Jean-Marc ADJIZIAN, « Régénération urbaine et développement territorial par le sport : Le cas du Parc olympique de Montréal », dans *Norois*, vol 230, 2014, p. 57-72.
- SAINSAULIEU, Renaud, « Acteur », dans *Vocabulaire de psychosociologie*, 2016, p. 38-44.
- SAVARD, Stéphane, « Rethinking the Quiet Revolution: The Renewal of Political History through the Expansion of the “Political Field” », dans *Canadian Historical Review*, vol. 100, n°4, 2019, p. 572-587.
- SCHEU, Anja, Holger PREUSS et Thomas KÖNECKE. « The legacy of the Olympic Games: A Review », dans *Journal of Global Sport Management*, vol. 6, n°3, 2019, p. 212-233.
- SEARLE, Glen, « The Long-term urban impacts of the Sydney Olympic Games », dans *Australian planner*, vol 49, n°3, septembre 2012, p. 195-202.
- TREMBLAY-BOILY, Guillaume, « Opération privatisation : comment Robert Bourassa s’est débarrassé d’entreprises publiques stratégiques », dans *IRIS*, 2023, [En ligne] <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/etat-finances-publics-et-secteur-public/privatisation-bourassa/>

Mémoires et thèses

- BRÉVILLE, Benoît, *Inner city montréalais et banlieue parisienne, politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine : la politique de la ville à Hochelaga-Maisonneuve (Canada) et Saint-Denis (France), années 1960-début des années 2000*, vol.1, thèse de Ph. D. (histoire), Université du Québec à Montréal et Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011, 444 p.
- FOURNIER, Axel, *L’impact des recommandations des commissions d’enquête sur la législation québécoise*, mémoire de M.A. (droit), Université de Montréal, 2019, 180 p.
- PLANTE, Gabriel, *Enjeux et défis des coopératives d’habitation au Québec dans un contexte marqué par la fin des conventions fédérales*, mémoire de M.A. (géographie), Université du Québec à Montréal, 2023, 95 p.
- POIRIER, Valérie, *Savoirs, mobilisations et construction du risque environnemental de l’automobile durant les Long sixties à Montréal*, Thèse de Ph. D., (histoire), Université du Québec à Montréal, 2018, 501 p.

TOUSIF, Ahmad, *Instrumentalisation politique des Mega Events sportifs: Analyse comparative des Jeux olympiques tenus à Montréal, Calgary et Vancouver*, mémoire de M.A. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2019, 125 p.

ROULT, Romain, *Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : Le Stade olympique comme vecteur de développement*, thèse de Ph. D. (études urbaines et touristiques), Université du Québec à Montréal, 2011, 316 p.

SELIN, Jean, *La centralité sportive du Parc olympique de Montréal*, mémoire de M.A (géographie), Université du Québec à Montréal, 2022, 190 p.

Ressources électroniques

BRISSON, Geneviève, « Exploration conceptuelle de la notion d'enjeu et de quelques termes apparentés », Rimouski, 2019, 19 p. [En ligne] <https://ee.uqar.ca/wp-content/uploads/2020/01/Exploration-conceptuelle-de-la-notion-denjeu.pdf>

PARÉ, Sylvie et al., « Synthèse du séminaire de recherche Hochelaga-Maisonneuve », École des sciences de la gestion de l'Université du Québec À Montréal, décembre 2021, 28 p. [En ligne] <https://www.vrm.ca/wp-content/uploads/SYNTHESE-SEMINAIRE-EtHoma-28.02.2022-1.pdf>